T. XX — N° 2 10 Mars 1933

La Vie Intellectuelle

REVUE BIMENSUELLE

QUESTIONS RELIGIEUSES ET PHILOSOPHIQUES

CHRISTIANUS. *Actualité de la contemplation.*

La leçon d'un film.

ÉT. GILSON. *Béatitude et contemplation.*
Professeur au Collège de France.

La divergence entre la philosophie médiévale et la philosophie moderne porte sur la fin même de la philosophie : Contemplation ou Invention.

L.-B. GUÉRARD DES LAURIERS. *La philosophie des nombres.*
Professeur à l'Institut Catholique de Lille.

Le nombre est-il lié à notre conception de l'espace, ou révèle-t-il déjà une multitude métaphysique? — L'avis autorisé d'un mathématicien, et qui plus est, d'un métaphysicien.

A. M. *Le donné révélé et la théologie.*

« Comment, en dépit de leur complexité, le dogme et la théologie peuvent sortir de l'Évangile, qui est si simple. »

A. M. *Spinoza — Pour une théorie de la connaissance... — Les deux sources de la morale et de la religion.*

En lisant les revues...

P. B. *Action catholique.*

DOCUMENTS

La propagande catholique dans les régions protestantes d'Allemagne, par A.-H. D.

Billet de Christianus

Actualité de la contemplation

Boulevard Montmartre. Neuf heures du soir. La salle de cinéma est comble, comme toujours. Pas un bruit. Le même recueillement haletant que lorsque le drame américain touche à son fatal dénouement.

Cette même foule, qui se repaît d'absurdités, qui vit dans une infernale agitation, sautant d'un métro bondé dans un autobus ivre, parquée tout le jour dans des bureaux trépidants, avec le téléphone et la machine à écrire qui vous mettent à bout de nerfs, que regarde-t-elle donc, soudain attentive? Quelle est cette « actualité » qui la captive?

— La vie de soixante moines. Vie très simple, toute orientée vers la contemplation.

L'opérateur est allé dans une Trappe, parmi les plus austères. Le Père Abbé, ami de Clemenceau, défenseur, au temps des expulsions, du droit des religieux, et personnage, on le voit, bien parisien, a consenti qu'on filmât ses moines blancs.

Et la foule est tenue en haleine. On dirait que le déroulement de cette existence cachée révèle au peuple de Paris quelque chose qu'il attendait.

Quoi donc?

*
* *

Quelque chose de réel. C'est-à-dire la vérité de la vie, ce qui lui manque le plus.

On se pique de réalisme. On juge un homme, une institution sur son rendement. C'est le culte de l'action. Ce qu'on appelle avoir « le sens des réalités ».

Mais qu'est-ce donc qui est réel?

Pour la plupart, ce qui est réel, c'est ce qui se voit, ce qui se sent, ce qui se touche. Le reste, belle rêverie...

Et pourtant, lequel est le plus réel, de cet objet que vous fabriquez ou de l'âme qui en a conçu le projet et qui anime les doigts agiles qui l'exécutent? Est-il plus réel le plaisir dont vous jouissez, ou l'âme qui vous permet d'en jouir et sans laquelle toute votre joie s'envolerait?

Le réel, c'est l'invisible, la vie intérieure, l'animation secrète de nos efforts, l'énergie mystérieuse qui est au principe de notre action, cette activité immanente enfin qui est la vie même de l'esprit.

Le malheur est que nous ayons tant de peine à « réaliser » cette vérité, à acquérir ce sens de l'invisible. Faiblesse congénitale de notre esprit. Il est le plus infime des esprits créés, situé aux confins de deux univers, « comme un éclair qui frémit à l'horizon entre deux mondes », le monde de l'Esprit pur et celui de la matière, et tout ce qu'il donne à l'un est retiré à l'autre. Comme il est indissolublement uni au corps, son activité s'épanouit en œuvres matérielles. Faiblesse dont nous faisons, faute de mieux, notre secret orgueil, et ainsi peu à peu la vie intérieure, spirituelle, s'efface et s'estompe en un lointain qui paraît irréel, pour ne laisser place qu'à la vie active, productrice d'œuvres concrètes, visibles, tangibles, matérielles.

Nous voilà pris au jeu de notre nécessaire activité, dupes des créations de notre esprit, nous comportant à leur égard comme si elles étaient des réalités et négligeant ce qui est bien autrement réel, l'âme, principe de cette activité, et Dieu, qui est l'âme de notre âme, Dieu en qui nous avons l'être, la vie et le mouvement.

« Dieu et mon âme », disait sainte Thérèse. C'est le dernier mot de la sagesse, le véritable réalisme et la source de la seule activité qui compte, celle qui dérive de la contemplation des mystères de Dieu et qui s'exerce pour le salut des âmes.

*
* *

Cela, nos moines de l'écran l'ont compris. Ils ont tout laissé afin de posséder l'Unique Nécessaire. Mais retirés du monde, ils ont encore dans la cité terrestre une fonction, et la plus haute qui soit. Ils poursuivent leur contemplation afin que le monde n'en oublie jamais la nécessité première. Et nous en vivons sans nous en douter, jusqu'au jour où quelque visiteur indiscret nous vient révéler cette richesse de vie.

La foule, obscurément, comprenait cela et en mesurait la grandeur. Lorsqu'elle sortit, recueillie, du cinéma des boulevards, elle avait entrevu, durant un instant, la grande leçon du Christ : « La vie éternelle, c'est qu'ils te connaissent, Toi, le seul vrai Dieu, et Celui que tu as envoyé, Jésus-Christ. »

CHRISTIANUS.

Béatitude et Contemplation

Il est difficile de nier que le lecteur moderne qui tente honnêtement de s'initier à l'un des grands systèmes philosophiques du moyen âge, que ce soit celui de saint Anselme, de saint Thomas ou de Duns Scot, n'éprouve l'impression de se trouver en présence de quelque chose de désuet et d'irrémédiablement vieilli. La rigueur technique du langage dont usent les scolastiques y est assurément pour quelque chose. Pourtant, Kant et Hegel trouvent aujourd'hui des lecteurs, bien que leur terminologie ne soit pas sensiblement plus populaire que celle de Duns Scot, puisque Kant lui-même n'a pas hésité à qualifier sa propre doctrine de scolastique (1). La vraie difficulté n'est donc pas là, mais elle doit se trouver bien plutôt dans la nature même des notions que ces formules techniques définissent. Entre le moyen âge et nous plus de trois siècles de spéculation philosophique se sont interposés ; de nouvelles manières de poser les problèmes et de les résoudre se sont fait recevoir ; un esprit nouveau a progressivement envahi toutes les parties de la philosophie, et spécialement la théorie de la connaissance. C'est pourquoi, lorsqu'on en arrive à cet ordre de problèmes, le lecteur contemporain ne s'adapte que difficilement à une manière

(1) « ... einen besonderen Theil des scholastischen Lehrgebäudes... » KANT, *Kritik der reinen Vernunft*, Transcendent-Anal., II B., début.

de penser qui n'est plus la sienne. Le tort irréparable de la scolastique est avant tout pour lui de n'avoir pas posé les problèmes critiques fondamentaux, dont la solution conditionne pourtant la valeur des réponses qu'elle offre à tous les autres problèmes. Si l'on répondait à cette objection que l'absence même de ces préoccupations critiques peut se justifier philosophiquement, on aurait sans doute l'air de soutenir un paradoxe, et si l'on ajoutait que le réalisme médiéval, avec le dogmatisme qu'il entraîne, s'expliquent historiquement par le caractère chrétien de la philosophie du moyen âge, on ne rencontrerait sans doute qu'incrédulité. Ce n'est donc pas d'une incompatibilité de doctrines qu'il s'agit, mais d'une incompatibilité d'esprits. Pour rendre au moins concevable la possibilité d'une attitude qui semble périmée, la meilleure méthode paraît être de prendre conscience de la nature vraie des différences qui nous en séparent. Par là, quelle que doive être d'ailleurs notre décision finale, nous aurons du moins transformé une réaction spontanée en un choix réfléchi, conscient de ses raisons, philosophique.

La divergence fondamentale entre la philosophie médiévale et la philosophie moderne, que je veux considérer aujourd'hui, porte sur la fin même de la philosophie. Ainsi qu'il est naturel, le sentiment de cette opposition n'a jamais été plus vif qu'au moment où la rupture s'est produite. De toutes les accusations portées par les réformateurs du XVI[e] et du XVII[e] siècle contre la scolastique, nulle ne revient plus fréquemment que celle de sa stérilité dans l'ordre scientifique comme dans l'ordre pratique. En ce sens il est strictement vrai de dire que Francis Bacon est le père de la philosophie moderne ou, tout au moins, de la conception moderne de la philosophie. Lorsqu'il se retourne avec attendrissement vers le passé, c'est pour noter que

les premiers hommes, de culture encore rudimentaire élevaient aux rang des dieux les auteurs d'inventions rudimentaires (1). Les temps sont changés. Pour monter sur les autels, il ne suffit plus de découvrir un artifice facile, mais l'idéal reste le même : le héros, le dieu dont Bacon dresse la statue au seuil de la philosophie moderne, c'est l'Inventeur. La statue est encore debout et c'est à peine si nous pouvons discerner derrière elle la figure beaucoup plus modeste du contemplatif. Il faut pourtant s'y essayer.

L'idéal baconien de la connaissance est la découverte d'idées qui permettent à la fois d'agir sur la nature et de découvrir d'autres idées grâce auxquelles une action ultérieure sur la nature deviendra possible. Des désignations et indications de choses à faire : *designationes et indicationes operum* ; les choses et le moyen d'agir sur elles : *res et opera* ; le maximum de rendement pratique dans le maximum de vérité théorique : *quod in operando utilissimum id in sciendo verissimum* ; autant de formules équivalentes, pour nous signifier l'avènement d'un idéal scientifique et philosophique nouveau. Promulguer ainsi le primat de l'action sur la contemplation, c'est à la fois dénoncer et renverser le primat de la contemplation sur l'action.

Sans doute, il n'est que juste de le rappeler. Bacon a parfois cru bon de reconnaître la subordination de l'ordre pratique à l'ordre théorique et la valeur éminente de la vérité en tant que telle. Pour expliquer de telles déclarations, il n'est pas même besoin d'y voir un de ces homma-

(1) « Nam et priscis temporibus, apud homines rudes, rudium rerum inventores et monstratores consecratos fuisse et in deorum numerum aptatos animadverti. » F. Bacon, *De interpretatione naturae*, Prœmium, édit. J. Spedding, *The works of Francis Bacon*, t. III, p. 518.

ges à des morts dont on célèbre d'autant plus volontiers la mémoire qu'on est plus heureux d'en être débarrassé. Bacon est bien au delà d'un tel artifice, car s'il peut admettre en un certain sens le primat de la contemplation, c'est parce qu'il en a corrompu jusqu'à l'essence en la réduisant à n'être que la condition nécessaire de l'action. Toute son œuvre, toute sa pensée, sont tournées vers l'utile, et c'est d'ailleurs uniquement dans cette direction que l'influence de sa doctrine s'est exercée.

Rien de plus significatif à cet égard que le fameux Essai de Macaulay sur Francis Bacon. Cette simplification outrancière et caricaturale, dont on a pu dire qu'elle est la charte du philistinisme philosophique, nous donne de l'œuvre du grand réformateur une de ces images populaires où les traits essentiels prennent un impitoyable relief. Pour Macaulay, Bacon est essentiellement l'auteur de la philosophie du fruit, par opposition à la philosophie médiévale qui n'était qu'une philosophie des épines. Avec une touchante naïveté, il oppose à la stérilité pratique de la pensée médiévale la surprenante fécondité de la pensée moderne en imaginations mécaniques de toutes sortes (1). Il serait encore bien plus convaincu de nos jours, puisque les rêves baconiens de la *Nouvelle Atlantide* se sont enfin réalisés : « Nous faisons changer les plantes d'espèce ; nous accouplons des animaux d'espèces différentes et produisons des hybrides qui ne sont pas stériles ; nous avons des bateaux sous-marins ; nous imitons le vol

(1) Macaulay, *Litterary essays* : « In Plato's opinion man was made for philosophy : in Bacon's opinion philosophy was made for man ; it was a means to an end ; and that end was to increase the pleasures and to mitigate the pains of millions who are not and cannot be philosophers. » *Lord Bacon*, édit. Nelson, p. 292. Voir en particulier la longue comparaison entre la stérilité pratique de la philosophie grecque et la fécondité pratique de la philosophie baconienne, *loc. cit.*, p. 297-298.

des oiseaux (1) » ; tout cela est devenu vrai, ou presque, et s'ils pouvaient revenir nous voir, Bacon ni Macaulay ne douteraient un seul instant que le télégraphe, le téléphone, l'automobile et l'avion ne soient autant d'éclatantes vérifications de la philosophie baconienne. Mais en trouverait facilement des témoins plus relevés du même état d'esprit. Descartes, en cela fidèle disciple de Bacon promet de nous rendre « comme maîtres et possesseurs de la nature (2) », annonce une mécanique et une médecine qui seront les formes suprêmes de sa philosophie et n'écrit le *Discours de la méthode* que pour en proclamer le proche avènement (3). Plus près de nous, c'est tout le pragmatisme moderne qui, sous des formes multiples et presque infiniment variées, s'accorde à voir dans l'efficace pratique de l'idée non seulement la marque la plus sûre de la vérité, mais encore, comme J. Dewey n'hésite pas à le dire, l'essence même de la connaissance (4). Que l'on demande à ces panégyristes de l'ordre pratique le nom de leur ancêtre, tous répondront que c'est Fr. Bacon. Il est « le grand précurseur de l'esprit qui anime la vie moderne ». Il a compris le premier que si celui qui sait, peut, au lieu que celui qui ne sait pas, ne peut pas, c'est parce qu'enfin de compte savoir se réduit à pouvoir (5).

(1) Fr. Bacon, *New Atlantis*, édit. J. Spedding, t. III, p. 157-164.

(2) R. Descartes, *Discours de la méthode*, VI[e] partie, édit. Adam-Tannery, t. VI, p. 62, l. 6-7.

(3) R. Descartes, *op. cit.*, édit. E. Gilson, Paris, J. Vrin, 1925 : *Introduction*, p. VIII-IX.

(4) « Knowledge is always a matter of the use that is made of experienced natural events. » J. Dewey, *A recovery of philosophy*, dans *Creative intelligence*, New York, 1917, p. 47.

(5) « ... Bacon hardly receives this due as the real founder of modern thought... What makes Bacon memorable is that breezes blowing from a new world caught and filled his sails and stirred how to adventure in new seas. » J. Dewey, *Reconstruction in philosophy*, New York, 1920; chap. II, p. 28. C'est là que J. Dewey nomme

Voilà dans toute sa pureté la « bonne nouvelle » baconienne, celle dont on peut dire que dans une large mesure la philosophie contemporaine vit encore ; et si l'on veut savoir contre quoi la prédication en était dirigée, il faut répondre : contre la philosophie médiévale, contre la philosophie grecque, et plus encore contre l'Évangile.

Il suffit d'ouvrir Bacon pour voir que son adversaire de choix est la philosophie scolastique, et que ce qu'il déteste dans la scolastique, c'est justement une philosophie qui ne définit pas la vérité en termes d'utilité. Il la hait *propter operum sterilitatem*. Occupés à tisser interminablement le fil ténu de leurs abstractions, les penseurs du moyen âge ont produit des toiles d'araignées d'une finesse merveilleuse, mais d'usage petit ou nul (1). Beaucoup plus

Bacon : « the great forerunner of the spirit of modern life... ; as a prophet of new tendencies, he is an outstanding figure of the world's intellectual life. » (*Ibid.*) La grandeur de Bacon s'exprime dans son fameux aphorisme, savoir c'est pouvoir : « The best known aphorism of Bacon is that Knowledge is Power » (p. 29). Que J. Dewey ait raison d'attribuer à Bacon ce criterium pragmatique (« this pragmatic criterion », p. 29), c'est ce qu'il est facile de constater en se reportant aux déclarations de Bacon lui-même : « Itaque intentiones geminae illae, scilicet *scientiae* et *potentiae*, in idem coincidunt, et frustratio operum maxime fit in ignoratione causarum. » *Novum Organum*, II, 52 ; édit. J. Spedding, t. I, p. 364-365. Il reste pourtant vrai de dire que de Bacon à Dewey le pragmatisme a fait des progrès et que la réduction du savoir au pouvoir est devenue plus pleinement consciente d'elle-même qu'elle ne l'était au début du XVII[e] siècle.

(1) « Sana et solida rerum cognitio saepe numero putrescit et solvitus in subtiles, vanas, insalubres et (si ita loqui licet) vermiculatas quaestiones ; quae motu quodam et vivacitate nonnulla praeditae videntur, sed putridae sunt *et nullius usus*. Hoc genus doctrinae minus sanae et seipsam corrumpentis invaluit praecipue apud multos et Scholasticis, qui summo otio abundantes et ingenio acres, lectione autem impares (quippe quorum mentes conclusae essent in paucorum Authorum, praecipue Aristotelis dictatoris sui, scriptis, non minus quam corpora ipsorum in coenobiorum cellis), historiam vero et naturae et temporis maxima ex parte ignorantes,

subtile que celle de Bacon, l'opposition de Descartes au moyen âge procède du même esprit, car s'il proteste contre la méthode syllogistique, c'est justement parce qu'elle n'est qu'un procédé de vérification et d'argumentation, non une méthode de découverte. Pour lui, comme pour Bacon, la découverte jouit d'une valeur transcendante et incomparable, justement parce qu'elle est production, obtention de résultats et qu'elle pousse le primat de l'action jusque dans l'ordre de la connaissance même, au lieu que la démonstration n'est que possession de ce que l'on a déjà conquis, stérile jouissance de biens antérieurement acquis. Pour Aristote et les scolastiques le devenir n'est qu'un aspect inférieur de l'être. C'est pourquoi le travail de la découverte, qui n'est que le savoir en devenir, leur apparaît comme inférieur à la science même, qui est le savoir pleinement actualisé de leur point de vue, la connaissance vaut donc mieux que sa découverte. Si Bacon et Descartes exaltent au contraire la méthode par dessus toute chose, c'est justement parce qu'elle est l'instrument même de la découverte et qu'à ce titre elle est source de progrès supérieure à la science comme le devenir à l'être même qu'il engendre (1). Nous rencontrons donc dès le

et non magno materiae stamine, sed maxima spiritus, quasi radii, agitatione operosissimas, illas telas, quae in libris eorum exstant, confecerunt. » Fr. Bacon, *De augmentis scientiarum*, lib. I; édit. J. Spedding, t. I, p. 453. Notons en passant que l'idée d'un Albert le Grand, d'un saint Bonaventure et d'un saint Thomas enfermés dans leurs cellules, eux qui passèrent leur vie par voies et par chemins, est d'une naïveté assez réjouissante. — L'opposition de Bacon à la scolastique est clairement expliquée par J. Dewey, *Reconstruction in philosophy*, chap. II, p. 29; le grand tort de la pensée médiévale est que « it was otiose, not operative » (p. 29).

(1) En ce qui concerne Descartes, voir *Regulae ad directionem ingenii*, Reg. IV; édit. Adam-Tannery, t. X, p. 371-379. Sur Fr. Bacon, voir les pages pénétrantes de J. Dewey, *Reconstruction in philosophy*, ch. II, p. 30-34.

début de cette enquête une opposition fondamentale entre ce que l'on pourrait appeler le théorétisme hellénique du moyen âge et le pragmatisme baconien ou moderne. Comment la persistance du théorétisme grec dans la philosophie chrétienne s'explique-t-elle, et quel caractère nouveau y a-t-il revêtu?

Lorsqu'on remonte jusqu'à son fondement rationnel, c'est dans l'idée de l'homme qu'on le trouve. De quelque manière en effet qu'on définisse la philosophie, on ne peut nier qu'elle soit l'un des modes possibles de la connaissance humaine. Il se peut que l'on ne s'accorde pas sur ce qu'est une connaissance, et plus particulièrement sur le rapport de la connaissance à l'action, mais il est clair que, de toute façon, philosopher est une certaine manière de connaître et par conséquent un certain mode d'activité de la pensée. Nul ne doute plus que les arts pratiques eux-mêmes ne supposent une connaissance d'un certain ordre, sans laquelle ils ne sauraient exister; mais dès que l'on se demande quels sont les rapports de la connaissance à l'action, une difficulté surgit. Toutes les controverses contemporaines sur ce problème supposent que ses données se réduisent à deux termes : connaître d'une part et, d'autre part, faire ou agir. Or, même à supposer que l'on ne distingue pas les deux derniers, il en reste trois. L'action dont il s'agit est une action de l'homme; la connaissance en question est une connaissance de l'homme. Tenter de définir la relation de la connaissance à l'action sans tenir compte de celui qui exerce ces opérations et au bénéfice de qui elles s'exercent, c'est courir le risque de rendre le problème insoluble. Rien d'étonnant que Fr. Bacon croie maintenir le primat de la connaissance dans le temps même qu'il confond la vérité avec la fécondité, car il ne se demande pas un instant ce qu'est le sujet commun de la contemplation et de l'action. Beaucoup plus profond

sur ce point, J. Dewey se le demande et, pour rejoindre les deux ordres dans l'unité du sujet, il en arrive à ce paradoxe non moins inévitable que remarquable : expulser de l'ordre de la connaissance ce qui est l'acte même, nier que voir soit savoir et, pour s'en débarrasser, confondre la contemplation du vrai avec sa jouissance esthétique et, si l'on peut dire, sa fruition (1).

Si déconcertante que soit au premier abord pareille attitude, on doit y reconnaître le pressentiment, à moins que ce n'en soit le souvenir indistinct, d'une profonde vérité. Il est exact que la contemplation du vrai soit inséparable de sa fruition, donc aussi qu'elle s'accompagne d'un plaisir esthétique et peut-être même du plus élevé de tous (2). Plus les vérités sont vraies, plus elles sont, et par conséquent aussi plus elles sont belles. Il faut aller plus loin et concéder au pragmatisme que l'on n'atteint pas la contemplation sans l'action, puisqu'elle en est le terme. On doit même dire plus encore et reconnaître que, si elle n'est pas elle-même action, la contemplation implique un acte, l'acte humain par excellence. Comment ne l'admettrait-on pas dans une doctrine qui prolonge l'effort d'Aristote? Si le dieu grec était acte pur parce qu'il était

(1) J. Dewey, *Experience and nature*, Chicago, 1926; ch. VIII, p. 331-332. Ce paradoxe est un développement nécessaire de la doctrine et il est tout à l'honneur de J. Dewey qu'étant donné son point de départ il ait reconnu la nécessité de la conclusion. Mais lorsque J. Dewey pense qu'il se lave par là même du reproche d'ignorer « le charme de la contemplation », on voit bien qu'il ne comprend même pas la nature du problème. Ce n'est ni du charme, ni même de la place de la contemplation qu'il s'agit, c'est de sa nature : « Well, contemplation assuredly was a place. But when it is ultimate, and is a fruition, knowing was stepped out of the picture; the vision is esthaetic » (p. 331). Etrange situation d'un esprit qui, tout occupé à sa doctrine de la signification, ne voit même plus ce qu'est la vision.

(2) S. Thomas d'Aquin, *Sum. theol.*, II^{a} II^{ae}, 180, 1, *Resp.* Cf. 180, 3, ad 3^{m}, et 7, ad 1^{m}.

pensée pure, si le Dieu chrétien est la pure actualité de l'intelligible et de l'intelligence, parce qu'elle est l'acte de l'être même, comment, en nous aussi, la contemplation ne serait-elle pas l'*acte* de la contemplation? Il y a donc dans toute connaissance contemplative une opération véritable de la pensée, mais cette opération n'est pas à proprement parler un mouvement. Tant que la pensée se meut, elle s'efforce d'atteindre et de réaliser la perfection qui lui manque; au moment où elle voit et contemple, elle opère au contraire en vertu d'un état de perfection déjà réalisé (1). Toute la difficulté vient d'ailleurs. Il ne s'agit pas de savoir si la connaissance est acte (2), mais quel est son

(1) C'est le sens de la formule : « Motus autem et operatio differunt, quia motus est actus imperfecti, operatio vero motus perfecti. » S. Thomas d'Aquin, *In lib. de Anima*, lib. I, lect. 6; édit. Pirotta, n. 82. Il va donc de soi que si saint Thomas parle ailleurs d'un mouvement dans la contemplation, c'est au sens d'opération (motus perfecti) et non au sens de mouvement proprement dit (actus imperfecti). Cf. « Non enim dicitur motus in operationibus proprie, nisi cum operatio illa est ad esse naturae. Minimum autem de proprietatibus motus, et nihil nisi metaphorice, invenitur in intellectu... Sed est ibi ipsa operatio, quae quodammodo dicitur motus, inquantum de intelligente in potentia fit intelligens in actu. Differt tamen a motu ejus operatio, quia ejus operatio est actus perfecti, motus vero est actus imperfecti. » *Op. cit.*, lib. I, lect. 10, n. 160. C'est en ce sens qu'il faut entendre les textes de la *Sum. theol.*, II^{a} II^{ae}, q. 179, 1, ad 3^{um}, et 180, 6, Resp. On y verra que les « mouvements » de la contemplation n'y sont décrits que comme des comparaisons sensibles et que l'expression elle-même n'y est donc bien en effet qu'une métaphore. Même doctrine dans *Sum. theol.*, I, 18, 3, ad 1^{um}.

(2) Il ne s'agit même pas de savoir si son contenu peut être autre chose qu'une signification, point sur lequel insiste la doctrine de J. Dewey. Le vrai problème est de savoir si l'appréhension d'une signification est elle-même une signification. Il y a dans la philosophie de J. Dewey une curieuse reluctance à prendre en considération tout acte de ce genre. Si la pensée s'arrête, pense J. Dewey, ce ne peut être que pour goûter, non pour voir. Peut-être est-ce la raison psychologique profonde pour laquelle tous ses livres portent sur la manière de connaître, mais ne contiennent aucune connais-

rapport à notre activité pratique et s'il est légitime de faire de la connaissance une pratique. Or, pour le savoir, c'est en fonction de l'homme même qu'il faut considérer les deux ordres et, dans l'homme, en fonction de sa fin.

Toute opération humaine, y compris celles de la pensée, a pour objet l'accomplissement de plus en plus parfait de l'être humain. Si la réalisation complète de cette perfection était achevée, l'homme serait du même coup dans un état de béatitude (1). Or les activités humaines sont multiples, et chaque fois que des activités de nature différente concourent à la même fin, on peut classer leurs différents degrés de perfection selon leur degré de proximité relative à l'égard de cette fin. Que les activités subordonnées prennent la place de celles qui les règlent ou, ce qui est encore plus grave, qu'elles en arrivent à se poser elles-mêmes comme fins, ce n'est pas seulement l'ordre qui se trouve subverti, mais la fin même qui est manquée ou supprimée. C'est justement ce qui arrive lorsqu'on tente de subordonner la contemplation à l'action.

Prenons d'abord le mot action dans son sens le plus obvie, c'est-à-dire comme signifiant soit le faire, soit l'agir. Assurément, rien n'est plus facile que de considérer l'action ainsi entendue comme un tout complexe, en y incluant, outre ce qu'elle est, ses conditions théoriques et ses conséquences pratiques. Pourtant, si le philosophe procède, selon la méthode éternellement valable de Socrate par définition de concepts, l'action, en tant que

sance. Purement formelle, sa philosophie est celle d'une pensée sans contenu, ou dont le seul contenu se réduit au mouvement même de la pensée.

(1) « Omnes autem scientiae et artes ordinantur in unum, scilicet ad hominis perfectionem, quae est ejus beatitudo. » S. Thomas d'Aquin, *Com. in Metaph.*, Proœmium.

telle, ne peut être autre chose que l'action. Or l'expérience la plus commune suffit à montrer que toute action dépend d'une connaissance antérieure et s'y subordonne comme à sa condition nécessaire. Selon la vieille remarque d'Aristote, au-dessus de celui qui use d'un instrument, il y a celui qui le fabrique, et au-dessus de celui qui le fabrique, il y a celui qui connaît les lois grâce auxquelles il est possible de le fabriquer (1). Ni les Grecs, ni les hommes du moyen âge n'ont reculé devant les conséquences sociales de cette vérité : l'action dépend si étroitement de la connaissance que l'esclave antique, le serf médiéval, et l'on peut ajouter : l'ouvrier moderne, dans la mesure exacte où leur activité est purement manuelle, sont beaucoup moins des hommes que des outils ; ce sont presque des choses (2). Ce qu'il y a de vraiment humain dans le travail, ce n'est pas l'action qui l'accomplit, c'est la connaissance qui le guide. Mais cette connaissance, à son tour, en quoi consiste-t-elle ?

Elle est essentiellement la vue de la vérité. Voir le vrai, c'est d'abord exercer la faculté proprement humaine, celle par laquelle nous nous distinguons des autres vivants, et qui est l'intellect. C'est en outre exercer un acte beaucoup plus continu et stable que ne peut l'être l'action, puisqu'il dépend aussi peu que possible des contingences extérieures et de l'état de notre corps lui-même. Indépendante de ces matières dont l'activité pratique a besoin pour s'exercer, même lorsqu'il s'agit des vertus, la contemplation du vrai est une fin désirable en soi, le

(1) S. Thomas d'Aquin, *op. cit.*, I, 1 ; édit. Cathala, n. 26.

(2) Cette expression dure est d'abord d'Aristote ; mais saint Thomas la reprend à son compte : « Et sic manifestum est, quod architectores factorum causas sciunt ; illos vero, scilicet manu artifices, judicamus vel denominamus, sicut quaedam inanimatorum. » S. Thomas d'Aquin, *op. cit.*, n. 28.

terme en vue duquel ou à partir duquel on agit et cherche, mais dans lequel on n'agit plus et que l'on ne cherche jamais en vue d'autre chose. Ces notions fondamentales, dont on sait assez qu'Aristote les a définies dans l'*Éthique à Nicomaque* (x, 7), et, qui passent aujourd'hui pour périmées, sont cependant plus proches de notre expérience quotidienne qu'on ne le dit. L'énorme développement de l'action, que la science a rendu possible, peut excuser la confusion vulgaire de l'industrie avec la science ; pourtant, l'ingénieur n'est pas le savant, ou, s'il l'est, ce n'est pas en tant qu'ingénieur. Et si l'on s'élève du plan de l'action pratique à celui de la recherche scientifique, il est bien vrai qu'elle est de toutes les activités la plus désirable, mais le serait-elle si elle n'aboutissait jamais ? L'est-elle pour d'autres raisons que les pauses de contemplation qu'elle comporte ou, plus exactement peut-être, pour ce qu'elle implique de contemplation permanente : un effort, dans la lumière, vers plus de lumière ? L'essence de l'homme n'a pas changé depuis les temps de Platon et d'Aristote ; aujourd'hui comme alors, le vrai savant ne court pas après les brevets d'invention ; sa récompense la meilleure est dans sa science même. Pour lui, chercher le vrai pour le voir, c'est réaliser pleinement son essence d'homme, c'est atteindre sa fin, c'est être heureux.

Le Christianisme n'avait donc pas à révéler aux hommes soit leur nature, soit l'essence de leur destinée, mais il pouvait néanmoins leur apporter quelque chose : la certitude que la réalisation plénière de leur nature et de leur destinée était possible. Sur ce point encore, si l'on exige que, pour mériter le nom de chrétienne, une philosophie ait été créée de toutes pièces et apportée toute faite par le christianisme, il n'y a pas de philosophie chrétienne ; mais si l'on va jusqu'à soutenir que le christianisme n'a

modifié en rien la position de certains problèmes fondamentaux ni le sens de leurs solutions traditionnelles, il devient extrêmement difficile d'interpréter les données de l'histoire telles qu'elles nous sont actuellement connues. Il devient peut-être même impossible d'expliquer les exigences nouvelles qui se font jour à partir de l'ère chrétienne en ce qui concerne les conditions de notre béatitude. Telle est du moins la difficulté que je voudrais soulever en interrogeant une fois de plus les témoins les plus anciens de la tradition et les philosophes médiévaux qui l'ont exprimée d'une manière systématique.

(*A suivre.*)

Ét. Gilson,
Professeur au Collège de France.

NOTES ET RÉFLEXIONS

La philosophie des nombres (1)

Le savoir a ses étapes nécessaires. Une complexité croissante rend stériles les résultats qui ne s'insèrent pas dans une synthèse déjà ébauchée à une place comme marquée d'avance et laissée libre. La mise au point apporte alors à la science une contribution aussi utile qu'une découverte nouvelle. Mise au point qui n'est pas simple juxtaposition mais synthèse organique sous une lumière plus haute, confrontation de problèmes jugés disparates et qui se résolvent en l'unité précise de la question véritable demeurée cachée. Cette loi de toute technique s'impose à la connaissance humaine prise dans son ensemble avec une nécessité nouvelle : la plus compréhensive unité devient ici la règle. Et si les rapprochements sont parfois trop lointains pour avoir en chaque domaine des conséquences vraiment fécondes, ils développent et entretiennent du moins une harmonie fort utile, parfois nécessaire à la constitution de cette vue simple en dehors de laquelle il n'est pas de vraie science.

C'est donc cédant à une fort heureuse inspiration que M. Le Masson a tenté cette synthèse sur l'un des points où elle est le plus nécessaire et le moins aisée : assigner aux spéculations abstraites leur valeur précise, mettre en lumière et le fondement qu'elles peuvent recevoir et la portée réelle qu'elles peuvent avoir dans une philosophie réaliste. M. Le Masson a eu la bonne fortune d'être conduit à examiner un cas-type, récapitulant en leur essentiel les difficultés, et pro-

(1) R. Le Masson. *La philosophie des nombre.* (« Questions disputées ». VII.) Paris, Desclée De Brouwer, 1932.

pre à éprouver les principes de solution proposés. La mathématique moderne soucieuse de l'ordre et développée en algorithmes ne s'accommode guère d'un nombre qui ne serait en définitive que le résultat d'une division homogène : elle souffre sans doute de quelques-uns de ses propres excès et autorise par là — encore que la vie se joue des traités de pathologie — la compassion des philosophes. Assurer aux aspects les plus idéalistes de la pensée mathématique un point de départ réel, la préserver du dilettantisme et lui garantir le bénéfice d'applications physiques éventuelles, telle est donc la forme précise en laquelle M. Le Masson donne corps à un problème plus étendu.

Recherche désintéressée s'il en est puisqu'elle vise directement à maintenir dans la voie droite l'une des spéculations les plus dépouillées. L'exposé emprunte par surcroît une forme sobre qui ajoute encore à l'impression d'objectivité qui s'en dégage. M. Le Masson, il est vrai, restreint à nouveau la question ainsi posée et se borne à une philosophie des nombres. Mais qu'on ne s'y trompe pas : le nombre n'est pas seulement ici la notion familière, première élaboration de l'esprit qui distingue : c'est le nombre envisagé par les mathématiciens, quel qu'il soit : fini, infini, transfini. Ne considérer la réalité mathémathique que dans son principe, quitte à en négliger certaines parties, n'est-ce pas mettre en un plus vigoureux relief qu'il s'agit de mathématique authentique, non pas d'applications dont elle demeure indépendante. Il y a là une affirmation discrète, opportune, et, croyons-nous, très conforme à la vérité de la valeur de la science pure : cela seul suffirait à rendre ces pages sympathiques à tous ceux qui ont assez de sens pour envisager le savoir comme une spiritualisation efficace plutôt que comme l'instrument d'un progrès matériel. Et, de ce point de vue, notre langage moderne appellerait mieux la mathématique un art qu'une science.

Faut-il donc rechercher les principes de cet art au sein du monde sensible ou les voir naître d'une entité universelle dont la nôtre n'est qu'une réalisation amortie, tel est au

fond le débat, aussi vieux que la philosophie des nombres, à l'éclaircissement duquel M. Le Masson apporte sa contribution. Et M. Le Masson, qui n'ignore certainement ni les avantages ni les difficultés de la première solution, se place précisément à un point de vue assez particulier pour pouvoir la laisser dans l'ombre et nous inviter sans arrière-pensée à contempler dans le nombre une forme particulièrement accessible à notre esprit de pure et réelle immatérialité. Platon contemplait l'âme du monde vivant éternel, dans le nombre, et dans un nombre qui nous paraît aujourd'hui bien modeste. M. Le Masson, plus réaliste, rattache le nombre à la multitude transcendantale, et ne recule pas même devant l'excès d'une identification. Nombre substance ou nombre mode, la nuance vaut qu'on la retienne. Mais c'est, toujours, au demeurant, à une saisie immatérielle que nous allons.

Cette distinction rigoureusement et fidèlement tenue permet au nombre comme un dépassement de soi-même à la faveur duquel il conduit l'esprit sans l'égarer. C'est cette intuition si élevée, et, dirions-nous volontiers, cette première émotion de l'esprit qui constitue le véritable point de départ de ces remarques sur la philosophie des nombres. Elle s'affirme, comme toute intuition, et nous voyons là le motif et la justification suffisante de la marche à priori et des classifications, un peu arbitraires du point de vue mathématique, auxquels est conduit l'auteur. Nous croyons d'ailleurs qu'une analyse évidemment plus laborieuse mais plus soucieuse d'un contact direct avec la réalité mathématique telle qu'elle s'offre, matière d'expérience, s'acheminerait vers cette intuition, tout en montrant qu'elle est indémontrable, incapable de s'imposer à tous, et surtout qu'elle appelle certaines nuances.

Cet examen minutieux et, si l'on peut dire, plus concret rejoindrait en particulier les très judicieuses suggestions que présentent par un autre biais les lignes rares et denses de la préface de M. Maritain. Mais à ces querelles près — accessibles aux techniciens qu'elles intéresseront... à moins qu'elles ne fassent sourire ceux qui ont mauvais esprit — M. Le Mas-

son touche son but. On ne pouvait en l'espèce rêver de synthèse plus haute que de présenter la pure idéalité du nombre sous la lumière de l'être.

L.-B. Guérard des Lauriers, O. P.

***

Le Donné révélé et la Théologie (1)

Point n'est besoin de commenter l'annonce de cette seconde édition auprès des théologiens. Ils connaissent le P. Gardeil. Ils savent qu'il fut au Saulchoir, en même temps que d'autres à Paris ou à Louvain, l'un de ceux envers lesquels la théologie actuelle est le plus débitrice. Ils savent également que cet ouvrage est la réunion de dix conférences, données à l'Institut Catholique de Paris, pendant le premier trimestre de l'année scolaire 1908-1909. On sortait à peine alors de la crise moderniste. « L'on pourrait dater l'ouvrage en observant son vocabulaire », note le R. P. Chenu, et aussitôt d'ajouter : « Mais c'est le propre des esprits que guident les soucis de méthode de ne point se buter aux problèmes nouveaux, d'y prendre pied, au contraire, pour remonter audacieusement, par eux et en eux, aux principes... Ainsi ne s'agit-il plus d'une réfutation doctorale, toujours courte par endroit et si vite périmée, mais d'une révision intérieure des notions premières, qu'on voit apparaître, à la racine des problèmes, dans une nouvelle fécondité. » La doctrine de ce livre doit devenir doctrine courante et « anonyme ». Ce travail est déjà commencé, mais il faut qu'il s'achève. « L'organisation actuelle de la technique théologique, dit encore le P. Chenu, toute dépendante encore des besoins accidentels de la polémique postridentine, est entièrement à reviser... *Le Donné révélé et la Théologie* implique cette « réforme de la

(1) R. P. Gardeil, *Le Donné révélé et la Théologie*. 2e édition. Préface par le R. P. Chenu. Les Éditions du Cerf, Juvisy.

théologie », qu'on réclamait alors à tort et à travers, et en fournit, croyons-nous, les principes directeurs... »

Le P. Chenu, qui enseigne depuis de longues années l'histoire des Doctrines au Collège du Saulchoir, et qui occupe, actuellement, la charge de Régent, que détenait alors le P. Gardeil, était le plus qualifié pour présenter l'œuvre de son maître, et affirmer la nécessité de la poursuivre.

Mais nous voudrions attirer l'attention de plusieurs encore, et non point seulement celle des théologiens déjà consacrés, sur la réédition de cet ouvrage. Des séminaristes d'abord, qui rencontrent, pour la première fois, la théologie, et aussi de tous ceux qui, obscurément, pressentent que, si *un Dieu, Fils unique dans le sein du Père, lui-même a parlé*, la sagesse, régulatrice des connaissances et des activités de l'homme, ne saurait plus être purement humaine, mais demande à son principe la Parole même de Dieu, qui s'est fait entendre.

Ce livre, s'ils l'ouvraient, répondrait à leurs aspirations, car ils y verraient l'homogénéité de l'enseignement de l'Église, et de l'étude du théologien avec cette Parole de Dieu, toute chaude d'amour. « *Comment, en dépit de leur complexité, le Dogme et la Théologie peuvent sortir de l'Évangile qui est si simple* » (p. 358).

Cette homogénéité existe parce que la Révélation, le Dogme, la Théologie, ne sont que les étapes de la rencontre, ici-bas, entre la Vérité Divine toute simple et l'esprit humain aux aspects multiples. En mettant, dès l'abord, son auditeur et son lecteur en présence de l'affirmation humaine, de sa pauvreté, mais aussi de son Pouvoir, le P. Gardeil ne faisait que reproduire l'enseignement de saint Thomas d'Aquin, qui commence, de la sorte, le traité de la Foi dans la *Somme théologique* : La Foi a pour objet la Vérité Première, — tel est l'article premier, — mais elle s'exprime à la manière humaine, c'est-à-dire par mode d'affirmation — c'est l'exposé de l'article second. Toutes les pénétrations de la Révélation Divine resteront ainsi homogènes entre elles, puisque la Foi reste pour chacune la lumière régulatrice, et puisque tout ce que Dieu a dit à son Peuple fidèle s'est exprimé en termes clairs pour lui, c'est-à-dire en affirmations.

Le travail de l'intelligence humaine vis-à-vis de la Parole divine n'est donc pas un essai de justification, de rationalisation, mais de pénétration et de soumission.

Comme nous voilà loin des pauvres disputes apologétiques auxquelles beaucoup à notre époque réduisent l'étude de la religion ! « La spéculation, demeurant œuvre de foi jusqu'en sa structure rationnelle, est au sens plein du mot un *intellectus fidei* ; elle a proprement et formellement valeur religieuse, disons : valeur théologale (1). » Cette attitude en étonnera beaucoup qui ne la soupçonnaient pas.

Non. Ce livre ne répond pas uniquement aux besoins des techniciens de la théologie.

A. M.

*
* *

Spinoza

A l'occasion du tricentenaire de la naissance de Spinoza, célébré l'an dernier, M. L. Robinson, auteur d'un *Commentaire sur les deux premiers livres de l'* « *Éthique* » étudie dans la *Revue de Métaphysique et de Morale* d'octobre-décembre 1932 une des théories les plus compliquées du grand philosophe : « *l'immortalité spinoziste* ».

C'est d'abord un exposé très clair et très précis de la triple connaissance, d'après Spinoza : connaissance sensible, connaissance rationnelle, connaissance intuitive. Comment cette dernière connaissance, d'une part, fonde l'immortalité de l'âme, et d'autre part est à l'origine d'un amour intellectuel de Dieu.

M. Robinson nie qu'une telle doctrine soit proprement mystique. « Ce n'est pas de mysticisme, c'est simplement d'un esprit religieux que se montre imbue sa pensée. » Au contraire de M. Robinson nous n'admettons pas que l'émotivité crée le contenu intellectuel de la contemplation mystique ; l'attitude mystique suppose un objet de contemplation : Dieu perçu comme existant, mais tandis qu'un philosophe s'en tiendra à la connaissance que lui révèle sa raison, le mystique pénètre plus avant par le goût même que son amour trouve en l'objet connu et aimé. Cette attitude peut se

(1) Préface du Père Chenu, p. xiv.

présenter dès que naît l'amour naturel de Dieu, et la mystique chrétienne en est l'épanouissement *tout gratuit*, sur le plan proprement divin, dans l'âme que Dieu appelle à la filiation divine.

La question d'une mystique spinoziste pouvait donc se poser, et il n'est pas évident qu'au début de son étude le Philosophe d'Amsterdam ne fut pas animé d'un tel désir. Mais ce désir semble bien s'être changé en attitude plus rationnelle, et la conclusion de M. L. Robinson semble la plus vraie : le rôle que joue la connaissance raisonnable dans l'enrichissement de la connaissance intuitive et par suite dans l'amour intellectuel de Dieu en paraîtra une confirmation.

Les rapprochements que l'auteur fait avec saint Thomas sont également heureux. Il faut se rappeler, cependant, que leurs plans sont différents. Les conclusions de Spinoza ne procèdent que de la lumière de la raison, tandis que celles de saint Thomas supposent la révélation. Cependant dans un ordre purement naturel, la proposition de saint Thomas : *le bonheur est la récompense de la vertu*, reste vraie. C'est la grandeur de la vertu de procurer par elle-même le bonheur. Et, dans l'ordre de la grâce, la vie vertueuse atteint à son plein épanouissement, que sans l'aide de Dieu elle n'eût pu espérer : la possession du Bien total. C'est alors la félicité parfaite.

***

Pour une théorie de la Connaissance...

On ne dira jamais assez les conséquences éminemment pratiques d'une doctrine philosophique. Point n'est besoin d'avoir lu un philosophe pour être pénétré de sa pensée. Le progrès de la mécanique et la multiplication des écoles d'ingénieurs et des écoles industrielles plus pratiques ont suffi à pénétrer de cartésianisme la pensée d'un grand nombre de nos contemporains. Et l'on pourrait soutenir que le traité de Versailles — et toute notre politique — dénotent soit un matérialisme un peu simpliste, soit un idéalisme naïf, dont les utopies bien souvent se rejoignent. Et peut-être n'est-il

pas œuvre plus nécessaire au salut public, que de travailler activement à une théorie de la connaissance...

C'est à une telle œuvre que M. R. Ruyer apporte sa collaboration, dans la même *Revue de Métaphysique et de Morale*. Sur un point particulier : la théorie de l'espace. Mais les conséquences philosophiques en « seront très importantes, s'il est vrai que toute philosophie sérieuse doive aujourd'hui s'appuyer sur une théorie de l'espace ». Ainsi que le dit le titre de l'article *Sur une illusion dans les théories philosophiques de l'étendue*, M. Ruyer veut dissiper une illusion, celle « que l'étendue ne saurait exister que donnée ». Point de difficulté à admettre que notre sensation de l'étendue révèle notre appartenance « à l'ensemble du monde spatial et temporel, par des relations physiques ordinaires — sans doute fournies par le corps », et, de ce fait, nous n'avons pas à affirmer seulement que l'étendue est connue, *elle est*. — Mais ajouter, comme le fait M. Ruyer, qu' « être étendu » et « avoir une sensation extensive ne sont pas deux choses essentiellement différentes », c'est là postulat tout gratuit, et qui ne s'impose pas à ma réflexion. Bien au contraire : c'est affirmer l'identification de ce qui se présente comme distinct. Et puisque l'auteur oppose son point de vue aux théories qui distinguent la conscience et l'objet, nous objecterons qu'il n'est pas très pertinent de juger du débat à propos de la sensation de l'étendue, phénomène par trop complexe : l'auteur a beau jeu alors d'insister sur les schémas nécessairement imaginatifs de qui veut distinguer.

Avant de le suivre, il faudrait nous placer sur un terrain premier, et puisque sa théorie s'énonce par un jugement, voir les exigences de tout jugement et de l'affirmation posée par lui au sujet de l'étendue : « *elle est* ». C'est seulement après une telle étude, que nous serions en mesure d'entreprendre celle de l'étendue — et de dissiper les illusions qui l'entourent.

Pour entreprendre ce travail préliminaire on pourra se reporter à l'*Essai d'une critique de la connaissance*, du P. Roland-Gosselin, O. P., dont le R. P. Rabaud a parlé dans notre revue en octobre et auquel M. Forest consacre, dans la *Revue Thomiste*, une intéressante étude.

La métaphysique de la connaissance, écrit M. Forest, loin d'être une vision purement extérieure, rend la pensée à sa nature même

qui est l'intériorité. Dès lors, il devient possible d'analyser, d'un point de vue rigoureusement thomiste, la pensée par la méthode réflexive, et cette méthode à son tour, loin d'être le point de départ d'une philosophie nouvelle, va nous permettre de mettre en lumière le réalisme de l'intelligence, la relation de la pensée à l'être.

Il nous semble donc que la critique de la connaissance peut être considérée comme une méthode thomiste, dans le sens que nous avons défini. Mais l'étude du R. P. Roland-Gosselin n'est pas moins précieuse par l'intelligence très juste des difficultés actuelles, et l'ouvrage que l'on évoque très souvent en suivant ses souples analyses, c'est la *Modalité du jugement* de M. Brunschvicg.

Autre étude dans un esprit tout opposé à celui de la *Revue de Métaphysique et de Morale*, mais dont l'ouvrage du R. P. Roland-Gosselin et l'article de M. Forest nous montrent la légitimité et la richesse. Nous voulons parler de *la Connaissance Angélique de l'être créé*, article du R. P. Simonin, paru dans l'*Angelicum*. Il est la suite d'un précédent article « sur les conditions de la connaissance de l'Ange par lui-même ». Il est bien question, diront certains, de discuter sur la connaissance des Anges, alors que nous avons tant de peine à pénétrer la nôtre! Mais si vous ouvrez le traité « des Anges » dans la *Somme Théologique*, vous découvrirez bientôt que nulle étude n'éclaire davantage notre réflexion. Car elle n'est pas autre chose que l'exposé des lois de toute intelligence créée à partir de l'expérience de notre propre activité, puisque nous ne saurions avoir ici-bas une intuition directe des intelligences séparées. Ainsi l'étude du P. Simonin nous aidera-t-elle à mieux comprendre l'activité intellectuelle de l'homme, et par là sa nature, et par là encore ce que doit être sa vie.

*
* *

Les Deux Sources de la Morale et de la Religion

Il était naturel que le dernier livre de M. Bergson retînt l'attention des philosophes catholiques plus que de tout autre. C'est ainsi que le R. P. de Tonquédec, à qui M. Bergson écrivit jadis la lettre que les *Études* ont publiée en 1912, con-

sacre dans la même revue des *Études*, des 5 et 20 décembre 1932, un article à la Philosophie bergsonienne, intitulé *La clef des « Deux Sources »*. Cette clef, ce sont les principes philosophiques que l'auteur avait exposés dans ses autres ouvrages et dont le P. de Tonquédec esquisse une synthèse et fait la critique à la lumière de la métaphysique traditionnelle. Une prochaine étude exposera *le Contenu des « Deux Sources »*.

Dans *Nova et Vetera*, revue catholique pour la Suisse romande, article de M. l'abbé Penido, connu pour son étude pénétrante sur le rôle de *l'analogie en théologie dogmatique* et sa thèse sur *la méthode intuitive de M. Bergson*. Sa position est voisine de celle du R.P. de Tonquédec, puisqu'il pense que la doctrine de ce dernier ouvrage se déduit de celle contenue dans les premiers, et plus précisément que « quiconque a bien pénétré l'opposition *statisme-dynamisme du moi* » exposé dans l'*Essai sur les données immédiates de la Conscience* « détient le secret des *Deux sources de la morale et de la religion* ».

Sa critique vise surtout la notion d'obligation, à propos de la morale, et le Dieu, saisie par les mystiques, à propos de la religion.

Critiques très intéressantes, mais exprimées en termes un peu durs, auxquels nous préférons le langage plus juste de la conclusion.

On trouve encore — dans ce livre — le témoignage d'un sage, parvenu au terme de sa carrière.

Le sage qui nous raconte quelques souvenirs charmants!... Mais il y a surtout le sage qui recueille le résultat d'une longue vie de réflexions et d'expériences et nous le confie, dans un dernier chapitre, avec une modestie et parfois une candeur d'utopie qui désarment; avec une grandeur d'âme aussi qui nous va au cœur. Comme notre christianisme a imbibé même les âmes qui ne lui appartiennent pas visiblement!

Et si parfois, trop souvent à notre gré, le Sage fait fausse route, eh bien! ses erreurs mêmes rendent son témoignage d'autant plus tragique.

A. M.

***

Action Catholique

On en discute tant qu'on finirait par ne plus savoir ce qu'elle est. Il serait temps, en tous cas, qu'une étude théologique d'ensemble vînt jeter quelque clarté et mettre un peu d'unité dans une doctrine étonnamment et gratuitement confuse. A défaut de la théologie spéculative souhaitée, nous avons du moins la théologie positive, et c'est le fondement de l'édifice. La Maison de la Bonne Presse vient, en effet, de publier une traduction française des documents pontificaux qui, de 1922 à 1932, ont traité de l'Action Catholique. Ce dense ouvrage de 400 pages, qui contient encycliques, *motu proprio*, lettres, discours de Pie XI, actes des Congrégations romaines, actes de la Secrétairerie d'État, documents diplomatiques, avec un chapitre spécialement consacré à l'Italie, rendra à tous, dirigeants et hommes d'œuvres, un éminent service.

De cet ensemble de documents, il se dégage une impression de netteté et de force qui sont le meilleur encouragement comme la plus péremptoire réponse à ceux qui prétendraient trouver un caractère politique à l'Action Catholique. Pie XI lui-même a bien marqué la différence :

> Il faut se défendre d'une confusion possible, et même facile. Il y a des moments où Nous, l'épiscopat, le clergé, Nous semblons Nous occuper de politique. Mais on ne s'occupe que de la religion et des intérêts religieux, tant qu'on combat pour la liberté religieuse, pour la sainteté de la famille, pour la sainteté de l'école, pour la sanctification des jours du bon Dieu...

Ce qui ne veut pas dire que la jeunesse catholique ne doive pas faire de politique. Au contraire il conseille

> la politique en son temps, quand il le faut, parce qu'il le faut, avec une préparation opportune, une préparation complète, religieuse, culturelle, économique, sociale, une préparation d'autant meilleure que l'Action Catholique, sans faire elle-même de la politique, veut enseigner aux catholiques à faire de la politique le meilleur usage. A cet usage précisément, tous les bons citoyens sont tenus, et les catholiques le sont d'une façon spéciale, parce que la profession catholique même exige d'eux qu'ils soient les meilleurs citoyens.

P. B.

DOCUMENTS

La propagande catholique dans les régions protestantes d'Allemagne

On peut diviser l'Allemagne en deux parties bien distinctes au point de vue religieux : les régions catholiques (Rhénanie, Westphalie, Bade, Bavière, Silésie) et les régions protestantes (le reste du pays). Un gros effort est fait depuis longtemps par les catholiques allemands pour maintenir et développer les communautés catholiques qui résident dans les provinces de la « Diaspora ». Une puissante association : l'Association de Saint-Boniface (*Bonifaliusverein*), s'efforce de fournir les secours matériels et moraux nécessaires. Dans un des derniers numéros de son bulletin mensuel (janvier 1933), elle donne des statistiques intéressantes, que nous résumons.

Ces statistiques s'appliquent aux années 1816-1925 et seulement aux provinces prussiennes où la moyenne des catholiques n'atteint pas le tiers de la population totale, et au pays de Saxe. Elles sont résumées en trois tableaux : le premier nous montre la proportion des catholiques à la population totale, le second le nombre de paroisses, le troisième la moyenne des catholiques par paroisse. Cinq périodes de temps sont distinguées : Avant 1816, 1816-1852, 1852-1890, 1890-1910, 1910-1925. La conclusion de l'article est dans son titre : il est intitulé : « Nous avons grandi. » La chose est incontestable; mais il ne faut pas se dissimuler que l'accroissement est moindre qu'on ne le croit généralement en France.

« Nous ne pouvons, lisons-nous, faire une étude d'ensemble de la vie religieuse catholique dans la *Diaspora* en un tel espace de temps; mais les renseignements fournis par les statistiques nous montrent l'importance des groupements catholiques et leur force de pénétration dans les milieux protestants. Sans doute ne doit-on pas oublier deux choses : d'une part cet accroissement ne fait que compenser les dimi-

nations qui se font sentir dans les régions catholiques, ensuite, du fait de leur isolement, de nombreux groupes se sont perdus. Mais ce dont nous pouvons être fiers, c'est de l'organisation solide de l'Église catholique à laquelle nous sommes arrivés au cours des cent dernières années. »

Si nous considérons le nombre absolu des catholiques, nous nous apercevons qu'il a partout augmenté, et parfois dans des proportions considérables : il en est de même de la proportion des catholiques par rapport à l'ensemble de la population, si nous comparons 1816 à 1925. Ainsi, à Berlin les catholiques passent de 7.318 à 403.780 et de 3,70 % à 10,03 %. Mais il faut remarquer qu'en 1910, ils étaient 243.000 et représentaient 11,73 %. Il semble donc qu'ils aient diminué. Les statistiques faites depuis 1925 montrent, il est vrai, une nouvelle amélioration, et, d'autre part, il faut remarquer que Berlin a connu tant de changements de population qu'un jugement est difficile. Dans le Brandeburg, la régression est encore plus considérable : en 1816 11.880 et 1,09 %, en 1910 300.320 et 7,34 %, en 1925 138.403 et 5,34 %. Dans l'état de Saxe : 179.549 et 3,60 %, alors qu'en 1816 les catholiques étaient 1,75 %, et en 1910 4,88, avec un chiffre de 234.000. Les autres provinces se maintiennent ou s'améliorent. Le Mecklemburg, qui en 1816 comptait 800 catholiques (0,17 %) et en 1910 23.590 (3,17 %), arrive en 1925 à 41.980 et 5,35 %. La province de Saxe (qu'il ne faut pas confondre avec l'ancien royaume, aujourd'hui état libre) voit aussi croître avec régularité la proportion. Encore les statistiques ne nous parlent-elles pas d'Erfurt, où le catholicisme paraît en progrès marqués.

Il y a eu en Allemagne, comme le fait remarquer l'auteur de l'article, de considérables mouvements de population au cours de ces dernières années. L'Église catholique a dû s'efforcer de construire des centres religieux. Le nombre des paroisses a considérablement augmenté. Berlin, qui, en 1890, comptait une dizaine de paroisses, en a maintenant plus de 70. La province de Saxe passe de 20 en 1852 à 90 en 1925. L'État de Saxe de moins de 20 à près de 80. Dans l'ensemble de la *Diaspora*, le *Bonifatiusverein* a fait contruire, de 1925 à 1931, plus de cent églises.

La moyenne de la population catholique par paroisse va de 770 en Lippe, Schaunburg, Waldeck, à 6.961 (Berlin). Comme on nous le fait remarquer : « Il faut faire attention

de ne pas comparer les agglomérations urbaines aux régions dépeuplées. La comparaison ne vaut que s'il y a de part et d'autre la même proportion de villes et de villages, comme par exemple la province de Hanovre et celle de Saxe. On peut ainsi remarquer que la répartition des paroisses est meilleure en Saxe, où la moyenne est de 1.404, qu'en Hanovre, où elle est de 2.494. A Berlin et dans les villes hanséatiques (moyenne : 5.640), les paroisses sont encore trop importantes; le clergé de Münich ou de Cologne serait fort heureux de n'avoir des paroisses que de ce chiffre; les catholiques de ces régions s'étonnent parfois que le nombre des fidèles par paroisse soit, dans les régions protestantes, si faible. Mais, par suite de la dissémination de ceux-ci dans les différentes communes, le danger de perdre la vraie foi est beaucoup plus considérable que dans les pays catholiques. L'archiprêtré de Köslin, en Poméranie, avec ses quinze paroisses a un territoire plus grand que celui des deux diocèses d'Aix-la-Chapelle et Cologne réunis, et presque aussi considérable que l'état de Bade. Les deux Mecklemburg, qui, au cours de l'année 1932, sont arrivés à compter 18 paroisses, ont une superficie égale à celle de la province de Hesse-Nassau... La paroisse de Tilsitt s'étend sur 2.250 kilomètres carrés avec une longueur moyenne de 120 kilomètres et 1.000 localités. Cette région comprend 30 paroisses évangéliques.

« Il suit de cette situation que le contact direct entre le pasteur et les fidèles est très difficile à établir. La conséquence en est la dissolution des mœurs, les manifestations païennes de la vie libre, les attaques du radicalisme, le manque absolu de traditions catholiques, et un grand sentiment de faiblesse vis-à-vis des forces adverses. A la vérité la statistique montre une amélioration de la situation : on a mieux réparti les cercles, on a scindé et fondé des paroisses. Mais, à cause des grandes difficultés que l'on rencontre, l'amélioration demeure encore, en bien des endroits, sur le papier. »

L'article se termine en déplorant les effets de la crise économique, qui a tari les ressources pécuniaires et arrêté un développement nécessaire.

A.-H. D.

QUESTIONS POLITIQUES ET SOCIALES

CIVIS. *L'Etat débile.*

Organiser et intégrer dans l'État la représentation des intérêts professionnels.

A. CRÉTINON. *La suppression des titres au porteur est-elle une idée socialiste?*

Question brûlante, que chacun tranche par instinct plus que par raison. Voici de quoi se faire une opinion raisonnée... et raisonnable.

HALINA DE HEMPEL. *La question ukrainienne en Pologne. Un point de vue polonais sur :*

— La minorité ukrainienne.
— La question scolaire.
— Les centres culturels.
— La presse.

J. LAPIERRE. *Chronique politique et sociale.*

Le pacte de la Petite Entente.

CH. VAN RENYNGHE DE VOXVRIE. *Le parti catholique belge.*

Vers une réorganisation.

A. COYNE. *Le rôle social de l'ingénieur.*

L'ingénieur agent de liaison entre le Capital et le Travail.

P. B. *La semaine de quarante heures.*

DOCUMENTS

— L'appel du Centre allemand avant les élections.
— La correspondance entre Mgr Kaas et Hitler.

Memento des revues.

Billet de Civis

L'ÉTAT DÉBILE

Pour une fois, les Français sont près de s'entendre. A vrai dire, ils se sont toujours rencontrés dans leur vieux penchant à critiquer l'État. L'histoire de nos parlements et de nos factions atteste que son prestige n'a jamais ébloui nos pères au point de les maintenir à son égard dans un silence respectueux. Mais le grief était alors dirigé plutôt contre les excès du pouvoir. Il est aujourd'hui articulé contre sa faiblesse.

Cette unanimité dans la critique devrait avoir pour conséquence une action commune tendant à la restauration de l'Autorité. Ce serait trop beau, et nous voyons que nous nous sommes trop pressés de nous réjouir d'un accord qui est dans les mots sans être sur le fond. En réalité la faiblesse du pouvoir n'est déplaisante qu'aux intérêts de parti qu'elle laisse en souffrance. Tout gouvernement qui fait une part aux revendications des petits contre les grands est jugé faible par ces derniers. S'il cède aux puissances financières, ce sera au tour des petits de lui reprocher son manque d'énergie.

Pour comble de confusion, les partis de droite qui sont les plus ardents à souhaiter une Autorité à poigne se plaignent en même temps d'un étatisme intolérable. Et ceux de gauche, pour qui l'intervention de l'État n'est jamais assez fréquente, vilipèrent les dictatures où cette intervention est inexistante. Je sais qu'on peut plaider pour expliquer ces contradictions. On ne prouvera pas qu'il y ait seulement dans les préférences avouées de la fidélité aux principes.

Cependant l'évolution de la société politique a mis l'État en présence d'un fait nouveau. Des forces ont grandi dans son sein ou à ses côtés, qu'il n'a su ni prévoir ni régler. Le législatif s'est introduit dans l'exécutif, et l'économique a pris une prépondérance impérieuse. En même temps l'association ramassait et agglomérait la poussière des intérêts divers que leur isolement laissait auparavant à la discrétion de l'État. Le cours des choses est ainsi venu dresser contre le

pouvoir une cohue d'exigences immédiates, constituée pour soutenir des droits sans souci des responsabilités correspondantes. Le conflit était inévitable, et il est devenu si patent que tous les partis sont bien obligés d'en apercevoir le danger. Un problème très grave a surgi, qui est grave surtout pour avoir été jusqu'ici négligé. Des forces irréductibles s'opposent. L'une, celle de l'État, possède la majesté des droits acquis, mais supporte mal le fardeau des années. Les autres ont toutes leurs dents et l'intolérance de la jeunesse.

Quelques esprits qui tendent naturellement au simple, et tranchent une partie de la difficulté par la suppression du Parlement, n'hésitent pas à condamner l'esprit d'association. Nierait-on son incontestable légitimité que l'impuissance de l'État à le contrarier, quand il s'y est par hasard appliqué, prouve que la solution n'est pas là.

Nous ne voulons pas nous persuader que nous sommes loin du temps où Voltaire s'écriait lyriquement :

Non, non, l'autorité ne veut pas de partage,

quelques années avant qu'elle n'éclatât en morceaux pour avoir écarté tout partage raisonnable.

Le grand fait politique, dont la naissance date de la chute du pouvoir absolu, mais que sa croissance impose enfin à l'attention la plus distraite, c'est le partage de l'autorité. On s'est longtemps refusé à le voir, à l'enregistrer, à le codifier. Le malaise de l'État tient à cette erreur. Il est resté tout empêtré et paralysé dans un équipement qui ne s'adapte plus aux réalités présentes. Les gouvernements les plus durs, les plus brutaux, sont contraints aussi de partager. La dictature ne tient que par son partage avec l'armée, ou la faction. Son chef est à la fois le chef du parti le plus fort et son prisonnier. Aussi l'insère-t-il dans l'État pour légitimer et assurer sa propre autorité.

L'autorité partagée pose un problème nouveau. Voilà ce qu'il faut voir.

Nous avons placé le Parlement dans et contre l'Autorité.

Nous avons laissé le groupement professionnel se former au petit bonheur, en dehors de l'Autorité.

Nous avons reconnu le pouvoir de l'opinion publique, sans le situer par rapport à l'Autorité.

Nous vivons dans le provisoire et l'instable. C'est une forme d'anarchie légale.

Où est la solution ?

Dans un effort d'intelligence et de réorganisation.

Il faut d'abord ne pas tout ramener au renforcement de l'exécutif. C'est un des côtés de la question. Se borner à cela serait un remède pire que le mal. Nous ne disons pas que ce soit un élément à négliger, et qu'il n'y ait rien à dire sur les empiétements du législatif ou sur la timidité de l'exécutif. Mais nous tenons pour certain que le principal de la besogne n'est pas là. On aura beau mettre une matraque dans la main d'un gringalet, on n'en fera pas un athlète. Une robuste complexion suppose un corps bien équilibré, aux membres bien développés, aux mouvements souples et harmonieux.

Ce qui importe surtout, c'est d'organiser la représentation des intérêts professionnels, régionaux ou autres, qui ne trouvent aujourd'hui à s'exprimer que par le Parlement, dans la confusion des luttes politiques. Le Parlement y perd toute indépendance et toute mesure.

Nous avons laissé tous les intérêts particuliers sans distinction prendre voix au chapitre, les plus légitimes et ceux qui l'étaient moins. Un choix s'impose d'abord entre les uns et les autres. Mais, pour ceux qui ont le droit de parler dans l'État, et c'est le plus grand nombre, nous avons commis une lourde faute en négligeant de leur donner une personnalité, une organisation, une représentation, un statut, un recours normal au pouvoir, une place dans les conseils de l'Autorité. Ils ne sont pas harmonisés avec l'intérêt général. Faute d'être prévus dans le fonctionnement de l'État, ils s'infiltrent indûment dans des rouages qui leur sont interdits. Le pouvoir que nous avons bien fait de rendre attentif et bienveillant aux besoins qu'ils expriment n'a pas été constitué pour être l'arbitre informé et souverain dans le domaine souverain du bien commun.

Une place à chacun, avec des droits définis et des recours prévus contre les abus possibles, mais aussi avec des responsabilités précises et des obligations reconnues.

Et chacun à sa place.

Nous aurons ainsi un pouvoir rationnel, qui n'aura ni le caractère d'expédient ni la précarité de la dictature.

Nous aurons un pouvoir véritablement fort.

CIVIS.

La suppression des titres au porteur est-elle une idée socialiste ?

Une fois encore la question de la suppression des titres au porteur vient de se poser devant le Parlement.

Là elle apparaît sous un jour *politique*. D'autre part, elle n'est envisagée qu'au point de vue *fiscal*. Je voudrais tenter ici un double redressement.

***

Le système des partis politiques, poussé au degré où il l'est chez nous, déforme la réalité, supprime toute objectivité dans les aperçus et jette dans les esprits les plus fâcheuses et les plus persistantes confusions. La *doctrine* d'un parti se compose d'un conglomérat d'idées qui *rationnellement* n'ont entre elles aucune liaison — sauf qu'elles paraissent toutes servir les intérêts de sa clientèle. Mais dans la presse, dans les discours et même dans les livres des hommes du parti, chacun de ces points du programme est présenté avec l'appareil d'une démonstration philosophique et scientifique. Ainsi renforce-t-on les convictions des amis et pense-t-on couvrir de confusion les adversaires. Ainsi accumule-t-on aussi les nuées qui recouvrent ensuite de leur voile épais les questions qu'on ne veut voir toutes nues.

*
* *

L'un des sophismes les plus chers aux hommes politiques est celui qui consiste à regarder dans une motion quelconque non pas ce qu'elle est, mais d'où elle vient. Que de fois on a imposé silence à un esprit indépendant, qui s'émancipait du joug des partis, en lui criant seulement : Voyez qui vous applaudit ! Cela tue un homme à la Chambre.

Mais cela ne tue pas la vérité et la raison.

Or il se trouve qu'à la Chambre et déjà deux fois la suppression des titres au porteur a été proposée par des députés socialistes. Et les socialistes sont, ou se disent, ou sont crus les adversaires du régime économique fondé sur la propriété privée. On en conclut donc que le projet de suppression des titres au porteur est une mesure révolutionnaire et anarchique. On la stigmatise comme telle.

Or cette articulation est absolument fausse et il n'est pas difficile de le démontrer, ce que je me propose de faire : 1° par voie d'autorité, 2° par voie d'argumentation directe.

On sait — ou on ignore — que c'est au fameux financier Law que nous devons, sinon l'invention, du moins la première application pratique des actions au porteur. Cette innovation fut-elle alors considérée comme socialement saine? Écoutez un magistrat de l'époque qui représente justement l'opposition conservatrice. C'est d'Aguesseau, dans son *Mémoire sur le commerce des actions :*

Malgré toutes les différences qui distinguent la condition des négociants de celle des actionnaires, on a trouvé de si grands inconvénients pour la sûreté des familles et pour le bien même du commerce dans la tolérance de l'usage des billets payables au porteur déjà réprouvé par d'anciennes lois, que sur les remontrances des

négociants on l'a aboli pour eux-mêmes par un Édit solennel de l'année 1716. Or, si cet usage a paru abusif lorsqu'il n'avait lieu qu'entre les négociants et que son objet n'était pas de plus de 300 millions par an pour tout le royaume, que doit-on penser de ce même usage introduit dans les actions pour toutes les personnes et pour un objet de 6 milliards? (1)

Voilà donc un grave magistrat du XVIII[e] siècle, de ceux qui représentaient la tradition et l'ordre moral, qui dénonce l'action au porteur comme un *abus*.

Et voilà par conséquent pour M. Vincent Auriol une antériorité, un précédent. — Cela peut le gêner, lui, parce qu'il est un *partisan*. Mais pour ma part, et sans embarras, je replace la motion des S.F.I.O. de 1932 dans un système qui tend, non à ébranler, mais à consolider le régime économique fondé sur la propriété privée.

Glanons quelques aveux plus modernes.

Dans une revue éminemment conservatrice, la très respectable *Revue catholique des Institutions et du Droit* (2), je lis un article sur la nationalité des Sociétés par actions. L'auteur, M. G. Théry, envisage le danger de l'envahissement d'étrangers sur le sol français par le moyen des actions au porteur émises par les sociétés immobilières. Comme défense, dit-il, « je ne vois qu'un seul moyen véritablement efficace d'atteindre le résultat cherché, c'est de déclarer que les sociétés qui ont des actions au porteur sont incapables de posséder en France des immeubles ». Et je note surtout la suite de ses réflexions :

Ce serait une mesure radicale. On prendra énergiquement, je le prévois, la défense des actions au porteur; ne sont-elles pas, en effet, l'instrument nécessaire des jeux de bourse? Les Juifs réclameront; leur tendance n'est-elle pas de rendre toute fortune mobile et anonyme, mais où serait le mal si tout bien au soleil avait un pro-

(1) D'Aguesseau, *Œuvres*, 1777; t. X, p. 235.
(2) *La nationalité des sociétés*, mars-avril 1921, p. 118.

priétaire connu? s'il y avait sur le marché moins d'actions au porteur et si cette funeste passion du jeu se trouvait un peu entravée?

Voilà bien encore un son qui n'est pas S.F.I.O.

J'ouvre maintenant le *Bulletin de Législation comparée* (1) et j'y apprends qu'un juriste de marque, M. Thaller, a proposé un jour (au scandale, il est vrai, de beaucoup) de proscrire les actions au porteur en abrogeant l'art. 35 du Code de commerce. — M. Thaller n'a jamais passé pour un révolutionnaire.

Dans le même recueil je relève avec intérêt une observation faite par un membre, M. Léganez, sur la pratique et la mentalité anglaise :

Les présidents de conseil d'administration des grandes sociétés anglaises disent très hautement qu'ils ne consentiraient jamais à conserver la présidence si on mettait les titres au porteur et *s'ils ne savaient pas quels sont les actionnaires dont ils ont à gérer les capitaux.*

Lorsque, en 1920, la suppression des titres au porteur fut proposée sous forme d'amendement par MM. Lafont, Auriol et Blum, je note que M. Loucheur prit parti vivement en faveur de cet amendement en excluant toutefois de la mesure la rente sur l'État et le Crédit national. Plus intéressante encore est la déclaration que fit alors le rapporteur général :

Je suis le premier à reconnaître qu'à bien des points de vue il y aurait un très réel intérêt à supprimer les titres au porteur et à généraliser les titres nominatifs. Nous y aurions un intérêt fiscal considérable, nous y aurions également *un intérêt social et économique* (2).

Ce rapporteur général était M. de Lasteyrie, qui d'ailleurs s'opposa à la réforme.

(1) Tome XLVII, année 1918, p. 170 s.
(2) Chambre des Dép., 20 avril 1920. *Officiel*, pp. 1137 et 1141.

Je conclus : la motion est bien présentée à la Chambre par les socialistes, mais elle ne fait pas corps avec leur doctrine et elle s'insère dans la pensée d'hommes qui ne sont pas des révolutionnaires.

*
* *

Est-il difficile de montrer, non par des exemples, mais par des arguments, qu'une telle mesure ne menace en rien le régime économique assis sur la propriété privée?

D'abord le régime a vécu pendant des siècles sans connaître le titre au porteur.

Mais précisément, dit-on souvent, c'est un progrès. Si c'est vrai, les socialistes font figure de réactionnaires.

Laissons de côté le vain verbalisme des partis et cherchons en quoi la suppression du titre au porteur pourrait ébranler notre édifice économique.

Assurément, nul ne sera dépouillé du fruit de son travail ou de son épargne. Aucun pas ne sera fait vers le communisme. Les entreprises restent privées, le profit demeure personnel ; l'individu ne perd rien, la collectivité ne gagne rien à son détriment.

Quant à la liberté de disposer de ses biens par contrat ou testament, elle n'est aucunement réduite.

Qu'est-ce donc qu'on impose ou qu'on enlève au citoyen?

On impose une formalité qui constitue une gêne d'ailleurs bien légère — nous le verrons plus loin. Sans examiner encore si cette gêne est justifiée et en admettant même qu'elle ne le soit pas, vraiment on ne peut dire qu'elle *mette en péril l'institution de la propriété privée.* Qu'on compare cela à toute la réglementation qui frappe la propriété immobilière, par exemple, et qui oblige à tant de

déclarations et de restrictions... et l'on ne se choquera plus.

Qu'est-ce qu'on enlève au citoyen? Un secret, un anonymat auquel, dit-on, il tient.

A-t-il raison d'y tenir? Avant de le rechercher, voyons dès maintenant si cette exposition du visage à découvert rend la propriété moins solide. Or je pense bien qu'au contraire je suis plus assuré de garder l'objet qui est à moi quand il porte mon nom que quand aucune marque ne le fait connaître. La meilleure preuve en est qu'on a dû établir une réglementation très compliquée pour défendre contre la spoliation les propriétaires de titres au porteur. Les vouloir tous nominatifs, c'est en rendre la propriété plus solide.

Qu'on ne dise donc pas, car c'est faux, qu'en supprimant le titre au porteur on sape la propriété individuelle.

*
* *

Le terrain est débroussaillé de la parasite végétation des partis. Nous voyons qu'il ne s'agit pas d'un pas à faire dans l'anarchie.

Pour l'homme qui n'est pas député, qui est raisonnable et sans parti pris, la question se pose alors ainsi :

Étant donné qu'il appartient à l'autorité publique, dans l'intérêt commun, de poser les règles et les formes des contrats entre les citoyens, cette autorité doit-elle permettre ou défendre l'emploi des titres au porteur?

Si cet usage existe, peut-elle ou doit-elle le supprimer?

*
* *

Sur le premier point le sociologue se trouve à l'aise. Il juge le passé d'après les fruits qui s'étalent et sans avoir l'embarras des corrections ou reconstructions.

Usant de cette commode liberté, je déclare que c'est par une déplorable aberration que les gouvernements ont permis les titres au porteur.

Mais ici une distinction s'impose, parce que les degrés de nocivité diffèrent, entre deux espèces de titres : les rentes ou obligations d'une part et les actions de l'autre.

Quand ce sont des rentes ou obligations, le porteur du titre est un *créancier*, c'est-à-dire qu'il n'a qu'à toucher de l'argent de son débiteur. A ce débiteur la personnalité du créancier est indifférente. De quelque manière donc qu'il se substitue un tiers pour se présenter au guichet, l'équité n'a pas à souffrir, et par conséquent le législateur n'a pas à intervenir.

Mais considérons maintenant les titres dans le portefeuille du rentier. Il peut en faire d'abord tout ce qu'il ferait avec des titres nominatifs ; ces derniers par conséquent lui serviraient de même. Quelle est donc la supériorité des titres au porteur ? C'est qu'ils lui permettent de faire en outre tout ce que la loi lui interdit.

Le Code civil est rempli de prohibitions, principalement aux titres des donations et successions : réserve héréditaire, incapacité de donner et de recevoir absolue ou relative entre telles et telles personnes : ... art. 908-910, 913-915, 1094, 1098, etc... Sans entrer dans le détail, disons simplement qu'il n'est pas une de ces dispositions qu'on ne puisse esquiver, donc violer, au moyen du titre au porteur. Cela se passe tous les jours.

Je sais bien que certains disent : heureux artifices ! Aucun homme raisonnable ne peut accepter ce moyen de corriger les lois.

Puis voici le fisc en chasse. Les titres au porteur le bravent cyniquement. Dans l'impôt sur le revenu et dans les droits de succession ils creusent une immense lacune. On peut à peu près la mesurer parce que la taxe sur les

valeurs mobilières perçues *au gîte*, c'est-à-dire sur les sociétés elles-mêmes, révèle la quantité de ces titres. Est-ce une moitié ou un peu plus ou un peu moins qui manque à l'appel des deux autres impositions? On ne sait pas au juste, mais le trou est énorme. Un jour un notaire de campagne à qui je demandais si les paysans avaient des valeurs mobilières, me répondit qu'il n'en avait jamais vu dans les successions, quoique les démarcheurs travaillassent beaucoup dans sa région. Nous avons vu entamer récemment des poursuites pour fraudes fiscales ; mais elles paraissent s'éteindre, crainte sans doute de trop et de trop gros gibier.

Instrument de fraude en droit civil et en droit fiscal : telle est l'utilité propre du titre au porteur.

Et ici j'ose hasarder cette opinion : c'est pour cela précisément que ce titre est apprécié. Sans être socialiste, je trouve que c'est une mauvaise recommandation.

Ajoutons d'ailleurs, pour voir les deux côtés, qu'on allègue aussi l'avantage de la rapide et commode transmission, et de la facilité donnée aux placements momentanés.

Ici une double réponse : de fait et de principe.

Il y a des pays où il n'y a pas ou fort peu de titres au porteur. En Angleterre, par exemple, toutes les actions sont nominatives. Il y a pourtant des rentiers là-bas et de toutes les dimensions. Je me rappelle avoir jadis acheté des actions de la Chartered, valeur bien connue à la Bourse, et action de 25 francs seulement, si j'ai bonne mémoire. Mon agent de change me fit donner une signature. Plus tard, il ne fut pas plus difficile de les revendre. Il me semble donc que des titres nominatifs peuvent rendre les services désirables à l'épargne populaire.

Bien entendu, les actions nominatives anglaises sont plus faciles à transférer que les nôtres... Mais ceci n'est pas une objection au moment où je me demande précisé-

ment si l'on pouvait se passer des titres au porteur. Oui, s'il est vrai encore que *ab esse ad posse valet conclusio.*

*
* *

Que si nous passons aux actions, c'est alors que nous regrettons que la question ne soit engagée que sous l'angle fiscal.

Les actions sont d'abord instrument de fraude fiscale et civile tout comme les obligations et les rentes. Donc pour elles vaut d'abord tout ce que précédemment nous avons dit.

Mais de plus et dans le champ du droit commercial, que ne peut-on faire avec elles !

La société rachète ses titres au mépris de la loi. Les administrateurs vendent au bon moment et sans soupçon avant l'effondrement. Les majorités se fabriquent dans les assemblées générales. Les entreprises passent tout à coup et subrepticement dans les mains de l'ennemi. Les grands financiers dont nous avons vu dans les Oustric, les Hanau, les Kreuger, les Lowenstein, de si beaux modèles, accaparent, imposent leur dictature pour tomber ensuite au milieu des ruines qu'ils ont accumulées.

Il est impossible ici d'exposer le mécanisme de ces accaparements. Mais il est de toute évidence que le titre au porteur est le principal outil de ces pirateries.

En regard de ces griefs, qu'allègue-t-on en faveur de ce titre? Comme tout à l'heure, la rapidité, la commodité.

Je fais donc la même réponse que ci-dessus, mais pour les deux cas, j'ajoute ceci qui est capital.

Pour balancer avantages et inconvénients, il faut qu'ils soient de même nature. Or quand je dis injustice, immoralité, on me répond commodité, rapidité.

Pour moi les deux termes ne sont pas de même ordre.

La commodité, telle qu'on la trouve à Londres, capitale de la finance, où les actions sont nominatives, me paraîtra toujours suffisante. Mais la loyauté dans les relations est d'un prix bien plus haut.

Nous avons toute liberté, oui, mais c'est dans la forêt de Bondy. Je préfère l'ordre.

Quant à la mobilité, quant aux facilités offertes à la petite épargne, je me permets de rester en retard sur mon siècle. A la petite épargne convient la *Caisse d'épargne*; et ce n'est pas un précieux cadeau qu'on lui fait en lui ouvrant si largement la Bourse. Un juif spirituel ne disait-il pas que la démocratie exigeait qu'on mît la ruine à la portée de tout le monde?

Qu'on puisse changer sans cesse et très rapidemment la composition de son portefeuille, cela ne me paraît pas intéresser vraiment le bien commun. Que les titres bons ou mauvais se trouvent dans telles ou telles mains, que par conséquent la ruine ou la disgrâce atteigne Pierre ou Paul, l'économie générale n'en est pas modifiée, la richesse sociale n'en est ni augmentée ni diminuée.

Seulement, il est bien entendu que, puisqu'il est permis à chacun de courir sa chance en passant à un autre le titre qu'il croit mauvais, l'autorité doit assurer ces transactions; mais les assurer, c'est beaucoup moins les rendre *rapides* que les rendre *honnêtes*.

***

Peut-on et doit-on supprimer le titre au porteur?

Ce que j'ai dit plus haut montre bien où serait pour moi l'*idéal*.

L'usage du titre au porteur est un mal social. Mais tout le monde sait qu'il y a des maladies incurables. On sait aussi que l'alcoolique et le morphinomane n'ont pas la

force de se déshabituer de leur poison qui leur devient en quelque sorte nécessaire.

Cela posé, voyons les obstacles qui s'opposent à la réforme.

Ils sont d'ordre psycho-social et d'ordre technique.

Les premiers sont de beaucoup les plus solides.

Ils se formulent ainsi : l'opinion publique n'en veut pas.

Si j'étais journaliste, je chercherais à démontrer que l'opinion publique est dans mon sens. Mais, sociologue en chambre, je ne crains ni de voir, ni d'avouer quand l'opinion publique est contre la mienne.

Seulement il faut analyser cette opinion.

C'est celle des agents de change d'abord. Comme d'habitude la presse a alerté le syndic de Paris qui a dressé le spectre de la Bourse désertée, de l'argent fuyant, de la France ruinée. On a fait mieux : les gens de Bourse ont fait la grève, et les journaux bien pensants les félicitent d'employer *l'action directe, puisque c'est le seul moyen de se faire écouter du Parlement.* — Ainsi le Parlement, c'est-à-dire le souverain, doit s'incliner devant les syndicats (ceux des boursiers, non ceux des ouvriers), nous disent les défenseurs de l'ordre.

Après la protestation aussi énergique que naturelle de ceux qui se croient lésés — tels les fabricants d'absinthe en 1917 — nous voyons le soulèvement de la presse. Naturellement le mystère de la presse ne nous est plus inconnu. Ce qu'est la finance pour la presse et la presse pour la finance, seuls les naïfs l'ignorent. Les achats et ventes des grandes feuilles, les mises sous contrôle, les débats qui parfois les mettent aux prises et jettent aux vents de contradictoires et édifiantes vérités, tout cela indique à un philosophe ce que vaut la voix de la presse...

Mais aussi le philosophe sait ce qu'elle peut. Or elle a entrepris de faire croire au public que cette réforme était

révolutionnaire : elle réussit. Elle veut faire peur et elle y arrive.

Une psychose est ainsi créée.

D'ailleurs, et toujours pour être sincère, j'ajoute que cette presse trouve une opinion assez aisément complice. Ici apparaît le trait *individualiste*, le trait *petit bourgeois*, peut-on dire, de la masse des épargnants français. Quand nos journaux disent que l'épargnant veut cacher son bien, fuir le regard du fisc, faire filer ses sous comme la discrète muscade et frauder joyeusement l'État — hélas ! les journaux disent vrai. En même temps d'ailleurs ils renforcent en lui cet état d'âme dont ils lui font un mérite. Écho à la fois et inspirateur, le journaliste peut dire en public : Voilà ce que pense le peuple, et en son particulier : Voilà ce que je lui fais penser. Vérité des deux parts.

Donc les réformateurs se heurtent au mur d'argent, lequel est solidement enfoncé dans les préjugés, soigneusement entretenus, de la masse des épargnants.

***

Quant aux obstacles techniques, dont je peux moins bien juger, je les crois assurément fort sérieux, et cependant surmontables. Mais pour en triompher, il faudrait des gens qui eussent à la fois la bonne volonté et la connaissance détaillée de tous les détours du Palais de la Bourse. Or ceux qui savent sont intéressés. Quand j'entends M. Jacob, syndic de Paris, mes souvenirs classiques lui rétorquent : Vous êtes orfèvre, M. Josse. Et ceux qui ne sont pas intéressés savent si peu ! Les avenues du savoir même leur sont fermées.

Je crois cependant qu'on a tenté et réussi parfois des œuvres plus difficiles. On dit bien qu'il y aurait des millions de titres à signer et à estampiller ; que les Sociétés

devraient décupler leurs registres de transfert, etc., etc. Sans doute, ce serait difficile. Mais ne pensez-vous pas qu'il a été bien plus difficile encore d'accomplir une œuvre comme le cadastre de la France? Et les techniciens de l'enregistement, des hypothèques, des contributions indirectes, ne font-ils pas des travaux aussi minutieux? Et tous les documents, statistiques, graphiques et autres qui s'entassent dans les grandes chambres syndicales ne donnent-ils pas l'idée de ce que peuvent réaliser dans des domaines voisins les progrès de la méthodologie?

Que si l'on plaint surtout les petites sociétés (c'est la mode de défendre les gros en mettant en avant les petits) de l'embarras des formalités, nous savons qu'elles ont le moyen, en se groupant, d'assurer par des organes communs leur service de trésorerie.

De plus il serait possible de procéder par étapes. C'est ainsi que pour les rentes et les obligations l'urgence est moindre. On commencerait par les actions, ce qui serait d'un rendement moins fiscal que social. Ensuite viendrait le second effort, moins nécessaire d'ailleurs.

Il reste, il est vrai, l'obstacle le moins mesurable : la *grande peur* qui fera filer tous les titres à l'étranger, ou qui les fera vendre tous à la fois sur le marché de Paris, qui fermera toutes les bourses aux appels de l'État emprunteur et qui, dit-on, ruinera le crédit de la France.

Je voudrais répondre que le patriotisme financier nous sauverait. Mais l'expérience est faite : on donne son sang pour la patrie sur les champs de bataille, mais quand il s'agit d'argent l'internationale règne sans aucun scrupule. On dit alors qu'on se conforme aux *lois économiques*.

Tant que ces lois-là seront les seules maîtresses, on ne réformera ni la Bourse ni tout le reste de la vie sociale.

AUGUSTIN CRÉTINON.

La question ukrainienne en Pologne

Les problèmes de minorités nationales sont aujourd'hui parmi les plus épineux et les plus délicats de la politique internationale. Pour avoir bâti la carte de l'Europe d'après guerre sur la base du principe des nationalités, les gouvernements se voient débordés sans cesse davantage par les répercussions souvent imprévues de ce principe. Des conflits nouveaux naissent et sollicitent avec une logique impitoyable l'application des solutions qui ont été données dans des circonstances analogues. Le conflit wallon-flamand, les revendications irlandaises, le soulèvement de l'Inde contre la Grande-Bretagne, de la Mandchourie contre la Chine et tant d'autres, se basent sur le principe de nationalité, qui a présidé à la solution de conflits pareils dans les pays slaves des Balkans, par exemple, ou dans l'émancipation des pays baltes.

Ce qui caractérise toutes ces situations, c'est l'atmosphère fiévreuse et échauffée qu'elles créent, où le patriotisme ne se distingue plus d'un chauvinisme fanatique et d'un particularisme jaloux et outrancier. Il suffit, en effet, aujourd'hui, qu'une province quelconque parle un dialecte différent de celui de la majorité de l'État dont elle fait partie, ou qu'elle possède quelques particularités ethniques, confessionnelles ou historiques, pour qu'une propagande intense et souvent tapageuse réclame son autonomie, si ce n'est son indépendance. Des peuples, qui côte à côte ont vécu en paix pendant des siècles, aujourd'hui ne

peuvent plus se souffrir et demandent la séparation ou le divorce : tels Flamands et Wallons en Belgique, Arméniens et Turcs en Asie Mineure, Catalans et Aragonais en Espagne. Il en est de même pour les Ruthènes et Polonais en Petite Pologne orientale.

Cette sorte de nouveau « mal du siècle », comme le caractérise M. Roger Labonne (1), ne laisse pas d'inquiéter les représentants de la grande politique européenne, qui y voient un danger de fractionnement excessif des nations et une menace incessante au maintien de la Paix.

Juridiquement la question des minorités nationales n'est pas moins discutée, et aucune des deux thèses extrêmes qui se heurtent : celle de l'assimilation et celle de l'autonomie, ne peut se prévaloir de la victoire. Ce qui est bien posé cependant — et c'est là le principe, qui règle la protection internationale des minorités par la Société des Nations — c'est que tout groupe minoritaire n'est pas nécessairement en droit de former un organisme politique indépendant. Le motif supérieur de la Paix Internationale peut exiger qu'il emploie en vue d'atteindre sa fin propre les organes d'un autre état, auquel il peut être rattaché. En effet, poussée à ses extrêmes, la thèse allemande de l'affranchissement de toutes les minorités pourrait porter jusqu'à l'absurde le morcellement déjà considérable de notre vieux monde.

D'autre part, la thèse de l'assimilation ne manque pas d'inconvénients graves. A un moment de crise d'effervescence comme celle que nous traversons, il convient d'éviter toute pression sur les groupes minoritaires.

« La nationalité est comme un clou » — avait dit Napoléon —, « plus on tape dessus et plus elle s'enfonce ». C'est très vrai aujourd'hui. L'assimilation, en effet, est un

(1) Voir *Le Correspondant* du 25 février 1932.

processus de longue haleine, qui ne peut se faire brusquement et par la seule volonté de l'assimilant. Des concessions mutuelles doivent la préparer et elle doit se faire presque à l'insu des intéressés. Un programme d'assimilation crié sur tous les toits n'aura jamais de succès, et il ne fera naître, au contraire, que la défiance de celui auquel il s'adresse. Il faut donc trouver la formule qui se glissera entre les deux opinions contraires et qui saura concilier les intérêts de la minorité avec ceux de la majorité.

Il n'en est pas moins vrai que la question des minorités est depuis la guerre à l'état aigu et que l'établissement de la Paix Internationale dépend beaucoup de la solution qu'on va donner à ce problème.

C'est de ce point de vue du bien commun international que nous tâcherons d'examiner une de ces questions de minorités nationales : la question ukrainienne (ou ruthène) dans la Pologne d'après-guerre.

Précisons aussitôt qu'il ne s'agit pas là de la question ukrainienne dans son ensemble, c'est-à-dire du sort de ces 30 millions environ d'Ukrainiens, que la Grande Guerre a dispersés dans quatre États différents et dont la grande partie forme aujourd'hui la République Socialiste Soviétique de l'Ukraine. Ce qu'on entend généralement par question ukrainienne, c'est celle qui a pour théâtre d'action les rives du Dnieper. Cette étude ne se propose comme objet que l'examen au double point de vue de l'enseignement scolaire et des tendances religieuses de la situations de cette fraction de la nationalité petite-russienne, qui, connue dans l'histoire sous le nom de Ruthènes, a habité l'ancienne Russie Rouge, Petite Pologne orientale aujourd'hui, et qui par suite de la guerre fait partie de l'État polonais.

La minorité ukrainienne

A l'issue de la Grande Guerre, les Ruthènes et les Ukrainiens, qui avaient vu miroiter quelque temps l'espoir d'un sort indépendant, se trouvèrent partagés entre quatre états différents : la Russie hongroise fut incorporée comme province autonome à la Tchécoslovaquie, la Bessarabie et la Boukovine septentrionale échurent à la Roumanie ; la Vohlynie et la Podolie occidentales firent partie de la Pologne, tandis que la grande majorité enfin des territoires ukrainiens, avec 24 millions environ d'habitants de nationalité petite-russienne formaient au sein de la Russie soviétique la République Ukrainienne, composée de la Vohlynie et Podolie orientales et des départements de Kiev, Odessa, Yekaterinoslav, Poltava, Kharkov et Tchernigov ; et que trois autres départements encore entraient dans l'R. S. F. S. R., c'est-à-dire république soviétique de la Russie proprement dite.

La Pologne d'après-guerre engloba donc dans ses frontières un certain nombre d'habitants de nationalité ruthène, dite aujourd'hui ukrainienne.

En ce qui concerne leur nombre, les statistiques varient du simple au double, suivant la source des renseignements. Remarquons d'ailleurs que ces statistiques ne sont pas faciles à établir, car nous nous trouvons presque aux portes de l'Orient, où la religion s'identifie avec la nationalité, ce qui entraîne des confusions nombreuses, la confession étant souvent considérée comme le critère de la nationalité. Les publicistes ukrainiens chauvins colportent à ce sujet des chiffres fantastiques, qui atteignent jusqu'à huit millions, mais qui ne concordent pas toujours entre eux. Ainsi M. Dmytro Levicky, président du parti U. N. D. O. (Ukrainskie Nacjonalne Demokratyczne Objednanie),

Union Nationale Démocratique Ukrainienne, a donné à deux reprises des chiffres qui diffèrent entre eux d'un million.

En réalité le nombre des Ukrainiens en Pologne, comme le prouvent de sérieuses recherches scientifiques, est de beaucoup moindre. Nous regrettons de ne pouvoir présenter déjà les chiffres du dernier recensement de décembre 1931, mais la classification au point de vue de la nationalité n'étant pas encore achevée, nous ne pouvons nous appuyer que sur des statistiques plus anciennes. Dans son excellent ouvrage, intitulé : *Le nombre et la répartition des Ukrainiens en Pologne*, le Dr. A. Krysinski fixe le chiffre des Ukrainiens dans ce pays à moins de cinq millions. Il y tient compte de justes remarques et postulats ukrainiens en ce qui concerne le recensement et les statistiques de 1921, dont il fait une correction minutieuse et consciencieuse.

Voici les chiffres corrigés et complétés :

1° nombre des Ukrainiens au 30-IX-1921 . .	4.318.970
2° rapatriés depuis le 30-IX-1921 au 1-I-1928 .	94.593
3° accroissement naturel depuis le 30-IX-1921 au 1-I-1928	513.344
4° réémigration depuis le 30-IX-1921 au 1-I-1928.	7.843
	4.934.750
Moins l'émigration	69.750
	4.865.000

Donc le nombre des Ukrainiens en Pologne n'atteint même pas cinq millions, — encore faudrait-il en déduire ceux qui ne se comptent pas eux-mêmes parmi les « Ukrainiens ». Ce chiffre, rapproché de celui de la population totale de l'État polonais, qui est de 32 millions, n'en représente même pas la sixième partie. Comme on le voit, nous sommes loin des affirmations de certains meneurs

ukrainiens, qui prétendent que le quart de la Pologne est habité par les Ukrainiens.

De plus, et ceci est très important, toute cette minorité ukrainienne ne se concentre pas sur un territoire compact, mais elle est disséminée dans tout l'Est de la Pologne, formant de-ci de-là des îlots ukrainiens, plus ou moins denses, parmi lesquels viennent s'enchevêtrer des agglomérations nettement polonaises. D'une manière générale les centres urbains sont presque exclusivement polonais, tandis que les campagnes gardent un caractère ruthène. Le territoire où la population ukrainienne prévaut ne se compose que de quatre régions, qui ne sont guère unies entre elles : 1) les Sous-Carpathes, 2) un îlot autour de Jaworow ; 3) la partie nord-occidentale de la Vohlynie à l'ouest du fleuve de Styr ; 4) quelques arrondissements sud-orientaux de la Vohlynie.

En ce qui concerne la répartition des Ukrainiens en Pologne, des renseignements intéressants sont fournis par les observations présentées par le gouvernement polonais au Conseil de la Société des Nations en réponse à certaines pétitions ukrainiennes (Communiqué du 8 avril 1931 N° C. 197).

Sur les 60 districts qui constituent les trois voïevodies — dit le communiqué — 52 sont à examiner, car pour les 8 qui restent, la population ukrainienne ne dépasse guère 5 à 7 o/o de la population totale du district (dans un seul district sur les 8, elle atteint 14 o/o).

Sur les 52 districts d'un caractère mixte, 12 possédaient en 1921 une majorité polonaise, 16 avaient de 35 à 50 o/o de Polonais, dans 13 le nombre de Polonais s'élevait de 25 à 35 o/o et dans 11 districts le pourcentage de la population polonaise était inférieur à 25 o/o. On remarque donc que 41 districts sur 52 ne peuvent être considérés comme possédant une population ukrainienne compacte, mais possédant un caractère nettement mixte. Les Ukrainiens y constituent une faible majorité et seulement dans un certain nombre de districts. Les centres urbains sont foncièrement polonais : Lwow, la ville principale, ne possède que 9 o/o d'Ukrainiens.

Donc, d'une manière générale, l'ensemble des terres orientales polonaises est un territoire à population mixte, à majorité tantôt polonaise, tantôt ukrainienne, avec une prépondérance culturelle et économique de l'élément polonais.

Il est impossible de tracer une frontière nationale entre Ukrainiens et Polonais en Petite Pologne orientale, tant ces deux nationalités sont enchevêtrées et entremêlées par suite d'un long passé de vie commune. Ce mélange de races et de religions est la cause de la complexité démographique du problème polono-ukrainien. Il permet cependant de poser le principe suivant :

Dans un territoire à population essentiellement mixte, comme l'est celui de la Petite Pologne orientale, toutes les solutions qu'on pourrait apporter à l'organisation de la vie de deux peuples ne pourront nécessairement pas être des solutions extrémistes, comme portant préjudice à une des parties en jeu. Le problème ne pourra être résolu ni dans un sens exclusivement pro-polonais, ni exclusivement pro-ukrainien. La solution du juste milieu répondra seule aux exigences de l'équité.

C'est ce qui apparaît tout particulièrement dans la question scolaire.

La question scolaire

La loi du 31 juillet 1924 sur l'enseignement est allée plus loin que les clauses du traité de Versailles relatives aux minorités, car ses résolutions concernent, en plus des écoles publiques ordinaires, les écoles normales d'État, les écoles moyennes et les écoles professionnelles. Cette loi décide que sur le territoire de toute la République Polonaise des écoles privées avec la langue maternelle

ST. ALBERT'S COLLEGE LIBRARY

comme langue d'enseignement peuvent être établies pour les enfants ukrainiens. Dans les départements de Lwow, Stanislawow, Tarnopol, Nowogrodek, Vilno, de la Vohlynie et de la Polésie, en plus dans les arrondissements de Grodno, et de Wolkowysk du département de Bialostock, il existe des règles spéciales pour l'organisation scolaire, différentes de celles qui sont employées dans le reste de la Pologne. Le type normal de l'école publique sur tout ce territoire, c'est l'école commune, élevant dans un respect mutuel les enfants de nationalité polonaise et non-polonaise.

Pour assurer l'enseignement en langue maternelle, il suffit de la demande formellement attestée d'un certain nombre de pères de famille (à défaut de pères, les mères ou tuteurs légaux). Le nombre de signatures exigé varie suivant la nature de l'école.

1° S'il s'agit d'écoles publiques ordinaires : il faut la demande des parents de quarante enfants, appartenant à un même district scolaire. Il faut, de plus, que l'école soit située dans une commune où 25 o/o de la population appartient à la nationalité dont la langue serait introduite à l'école.

2° Pour les écoles secondaires d'État, la demande des parents de cent cinquante élèves de nationalité ukrainienne ou blanc-ruthène est exigée.

3° Pour les écoles publiques professionnelles, on réclame la demande des parents de 40 o/o des élèves de l'école en question : de nationalité ukrainienne ou blanc-ruthène.

Cette loi scolaire de 1924 a été encore suivie d'une circulaire du Ministère des Cultes et de l'Instruction Publique du 12 avril 1927 qui ordonne l'observation des préceptes suivants dans les écoles et écoles maternelles bilingues de l'État :

1) les inscriptions et annonces, adressées aux élèves ou

à leurs parents, peuvent être faites dans la langue d'enseignement ;

2) à la demande des parents ou des tuteurs, les certificats et attestations scolaires peuvent être rédigés en deux langues ;

3) les bureaux de la direction doivent répondre à toutes les pétitions et écrits dans la langue de la requête ;

4) aux sessions des Conseils Pédagogiques et autres conférences scolaires, la langue d'enseignement de l'école en question peut être employée et les comptes-rendus des discours doivent être faits dans la même langue. Les livres et les actes scolaires doivent être tenus en deux langues.

En ce qui concerne les écoles et écoles maternelles privées où la langue d'État n'est pas langue d'enseignement, elles peuvent l'employer dans leur travail intérieur, pour les annonces à l'extérieur et à l'intérieur des bâtiments scolaires, ainsi que pour la correspondance. Ces décisions sont conformes à l'art. 110 de la Constitution.

De tout ceci il résulte que le législateur polonais s'est inspiré d'une pensée large en ce qui concerne les prérogatives accordées en matière scolaire aux minorités nationales. Cependant il n'a pas réussi à contenter l'ensemble des Ukrainiens, surtout en ce qui concerne la question de l'école bilingue.

L'introduction du système bilingue et, comme conséquence logique, la diminution des écoles purement ukrainiennes, est la pierre d'achoppement et l'argumentation maîtresse que les politiques ukrainiens sortent à chaque instant contre la Pologne.

Cette critique est partiale et tendancieuse, car l'introduction de l'école bilingue a provoqué en même temps la réduction simultanée des écoles spécifiquement polonaises, et le gouvernement polonais reçoit d'autre part les

mêmes plaintes de la part des groupements polonais, qui voient la liquidation de leurs écoles nationales. Le motif qui présida à la création de l'école bilingue, c'est la conviction qu'elle est vraiment l'école-type, répondant le mieux aux exigences réciproques de la minorité et de la majorité en territoires mixtes. Chaque citoyen d'un État doit en effet connaître suffisamment la langue d'État, et d'autre part chaque habitant des terres à population mixte doit posséder la langue minoritaire. Cela semble juste et nécessaire.

Ce système est d'ailleurs absolument en conformité avec l'art. 9 du traité sur les minorités nationales du 28 avril 1919, qui, parlant des facilités à donner aux enfants non-polonais pour l'étude de leur langue dans les écoles primaires, stipule que : cette étude « n'empêchera pas le Gouvernement polonais de rendre obligatoire l'enseignement de la langue polonaise dans lesdites écoles ».

D'ailleurs, en ce qui concerne l'école bilingue, ce système n'a pas été inventé en Pologne : il a fonctionné et fonctionne jusqu'à présent en Alsace-Lorraine, en Belgique flamande et beaucoup d'autres régions à population mixte. Il n'a donc été en Petite Pologne orientale qu'une application des principes, reconnus justes par ailleurs. Cet essai a-t-il donné de bons résultats? Il est un peu trop tôt pour en juger. Il semble cependant que le bilinguisme scolaire gagnerait à ne pas être trop forcé dans les régions à minorité ukrainienne. D'ailleurs il ne faut pas exagérer l'importance de l'enseignement d'une langue, s'il est fait contre le gré de la population. Si une école d'État était capable d'opérer l'assimilation nationale, il y a longtemps que l'Inde serait habitée par des Anglais, la Poméranie par des Allemands et Varsovie par des Russes. Une culture, fût-elle de beaucoup supérieure, ne réussit pas à capter les esprits, du moment qu'on la sent imposée.

La conclusion qui ressort de l'examen de la question scolaire en Petite Pologne orientale est qu'elle est traitée d'une manière large et conforme à la justice, mais qu'on gagnerait peut-être, en ce moment de tension assez forte, à ne pas imposer le système bilingue d'une manière trop rigoureuse et trop absolue.

Quant aux chiffres, il existait à la fin de 1931 3126 écoles de langue ukrainienne ou bilingue, ce qui fait 12,50 o des écoles existant dans toute la Pologne.

Dans le même ordre d'idées, un problème encore est lié à la question d'enseignement : c'est le problème de l'université ukrainienne en Pologne. Déjà avant la guerre la grande revendication de la jeunesse ruthène était la création d'un établissement supérieur à Lwow. La Diète galicienne la lui offrait à Stanislawow, au cœur d'une région où les Ruthènes sont les plus nombreux. Ils ne s'en contentaient pas et la voulaient à Lwow même; ils la voulaient dans cette capitale de l'ancienne Galicie et — ceci caractérise bien leur fanatisme chauvin — à la place de l'université polonaise de cette ville, qu'ils auraient voulu supprimer, malgré qu'elle comptât plus de deux mille étudiants polonais.

Les idées du radicalisme social avaient trouvé à cette époque un écho sympathique parmi la jeunesse ukrainienne, qui n'hésita pas à s'engager dans une série de violences, comme l'assaut brutal des étudiants ukrainiens contre l'université de Lwow en 1908, ou, au cours de la même année, l'assassinat du gouverneur général de la Galicie, le comte André Potocki, victime de l'attentat d'un étudiant ukrainien, nommé Sitchinski.

Après la guerre, les étudiants ukrainiens se préoccupent encore de l'emplacement de l'université ukrainienne, toujours pour des motifs politiques, dit-on. Cette question n'a pas encore trouvé de solution définitive, cepen-

dant la création à Varsovie en 1930 de « l'Institut Scientifique Ukrainien » montre que le problème n'est pas resté sans écho.

L'Institut comprend trois sections qui s'occupent :

la première, de la vie économique et sociale ukrainienne ;

la deuxième, de l'histoire politique ukrainienne et de l'histoire de la culture (langue, littérature, courants idéologiques) ;

la troisième, de l'histoire ecclésiastique.

D'ailleurs, dans toutes les universités et établissements d'enseignement supérieur en Pologne, les Ukrainiens ont libre accès et ils en profitent largement. Ils se trouvent au nombre imposant de plus de mille étudiants à l'université de Lwow, qui a plusieurs chaires en langue ukrainienne, et ils fréquentent également les universités et écoles supérieures commerciales, rurales, polytechniques et médicales et autres de Varsovie, Cracovie, Poznan et Vilna. Au total, ils étaient 2175 au cours de l'année 1929-1930.

Les Centres culturels

Au point de vue culturel, deux grandes organisations ukrainiennes existent en Petite Pologne, dont la première, la « Proswita », s'occupe de l'éducation en dehors de l'école, et l'autre, la « Ridna Szkola » centralise et dirige les écoles privées, dont elle entretient elle-même un grand nombre. Pour trouver les moyens matériels nécessaires à son œuvre, elle en appelle à la générosité publique, et ce sont surtout les centres d'émigrants ukrainiens de l'Amérique qui la subventionnent d'une manière efficace. La « Proswita » est une institution éducative ukrainienne, qui existe depuis soixante ans, mais qui avant la

guerre n'atteignait même pas tous les districts. En 1925, les « Proswita » possédaient déjà 1601 bibliothèques, et en 1929, 3000 ; une augmentation par conséquent de 88,60/0. Au cours de la même période de quatre ans, les « Proswita » ont organisé 1637 festivités occasionnelles, 6474 concerts et spectacles, 2383 conférences. Or, chaque manifestation, chaque concert, chaque représentation exige une permission des autorités. Tout cela pourrait-il avoir lieu sans la bonne volonté des éléments administratifs vis-à-vis de cette grande institution culturelle ukrainienne? Pourrait-elle atteindre ce splendide développement, si la population polonaise était mal disposée envers le progrès culturel de la population ukrainienne?

En dehors de ces deux grandes organisations éducatives ukrainiennes, il en existe plusieurs autres qui s'occupent de la culture physique, comme le « Luh », le « Sokil », ou le « Plest », sociétés de gymnastique ou de sport. Ces cercles de jeunesse ont cependant une couleur politique assez accentuée, et la dernière de ces organisations a dû même être suspendue vers la fin de 1930 par les autorités polonaises pour sa participation manifeste à l'action révolutionnaire en Petite Pologne orientale, dont nous aurons à reparler.

La Presse

Il est impossible, en parlant de la vie des minorités ukrainiennes en Pologne, de passer sous silence leur presse ; c'est incontestablement, en effet, le meilleur indice du degré de vitalité intellectuelle de toute société. Nous trouvons à ce sujet des données intéressantes dans l'*Annuaire des Statistiques de la République polonaise*. Il existe sur tout le territoire de la Pologne au total 83 pério-

diques ukrainiens : dans ce nombre un seul quotidien, un périodique, paraissant trois fois par semaine, 2 semi-hebdomadaires, 17 hebdomadaires, 9 bi-hebdomadaires, 36 publications mensuelles, 5 trimestrielles, et le reste paraissant irrégulièrement. En comparaison avec la presse totale des quatre voïevodies orientales où se publient les 92,7 o/o des périodiques ukrainiens, nous obtenons la proportion suivante : sur 313 publications dans ces quatre départements, 77 seulement sont ukrainiennes, soit 24,5 o/o de la presse.

Cet aperçu fait apparaître le faible développement de la presse ukrainienne. Il est vrai que la grande majorité de la population ukrainienne est représentée par la classe paysanne, dont le niveau culturel est moins élevé. La presse ukrainienne a donc des conditions d'existence plus difficiles que la presse polonaise ; néanmoins il faut reconnaître que son état actuel est très peu imposant. Elle n'atteint même pas 25 o/o de l'ensemble de la presse de la région et ne possède qu'un seul quotidien, le *Dilo*, dont le tirage ne dépasse pas d'ailleurs 4600 exemplaires.

Tout ce que nous venons de dire du développement culturel des minorités ukrainiennes en Pologne montre clairement que la liberté complète existe sous ce rapport ou du moins qu'elle a existé jusqu'en automne 1930, où la campagne de sabotage a exigé certaines mesures autoritaires. Quant au mouvement coopératif ukrainien, il se développe jusqu'à nos jours sans entraves. D'autre part, les institutions culturelles ont toutes les possibilités de cultiver leurs particularités nationales, ce que constatent d'ailleurs les Ukrainiens eux-mêmes. Dans un discours prononcé à la séance plénière de la Diète du 5 novembre 1931, M. Petro Pewnyj, député ukrainien de Vohlynie, a déclaré, en comparant la situation des Ukrainiens en Pologne avec celle où ils se trouvaient avant la guerre :

« Aujourd'hui nous ne rencontrons de la part des autorités administratives aucune difficulté dans l'organisation des écoles primaires et des institutions culturelles. »

Conclusion

Telle est la situation religieuse et culturelle de la minorité ukrainienne en Pologne. Si les Ukrainiens profitaient davantage des libertés qui leur sont accordées et s'ils tiraient une leçon de la comparaison de leur situation avec celle de leurs frères ukrainiens de l'autre côté de la frontière polono-soviétique, leurs relations avec l'État polonais changeraient certainement pour devenir plus raisonnables. Les Ukrainiens verraient alors que l'État polonais ne cherche guère à les dénationaliser et, au lieu de le considérer en ennemi et de supposer des plans hostiles à leur encontre, ils iraient chercher chez lui aide et protection. Le respect réciproque des deux nationalités, des deux cultures, des deux traditions : polonaise et ukrainienne, établirait la compréhension mutuelle et remplacerait un certain mépris que rencontrent aujourd'hui encore dans les sphères intellectuelles polonaises la langue et la culture ukrainiennes.

Halina de Hempel.

NOTES ET RÉFLEXIONS

Chronique politique et sociale

Le pacte de la Petite Entente

Pendant qu'à Genève la Conférence du Désarmement n'avance qu'avec une grande difficulté, et qu'en Extrême-Orient l'autorité de la Société des Nations paraît tenue en échec, l'Europe centrale s'organise.

Les États de la Petite Entente (Tchécoslovaquie, Yougoslavie, Roumanie) ont signé le 16 février un pacte peut-être sans précédent dans l'histoire. Tout en réservant, dans une très large mesure, les droits de souveraineté d'un chacun en politique intérieure, ils ne forment plus qu'un seul bloc pour les relations avec l'étranger. Confédération ou État fédéral? Ni l'un, ni l'autre, semble-t-il. Mais n'anticipons pas les études juridiques très brillantes qu'un sujet aussi neuf ne peut manquer de susciter...

*
* *

L'idée d'une telle organisation était « dans l'air » depuis longtemps. En décembre dernier, elle prenait forme à la Conférence de Belgrade. Mais il semble bien que certains événements récents en aient précipité la réalisation.

La contrebande d'armes de Hirtenberg, s'ajoutant à d'au-

tres symptômes caractérisés, a éveillé chez les États de la Petite Entente un vif sentiment du péril commun. La campagne pour la révision des traités, jadis simple propagande électorale en Allemagne, ou moyen de diversion à l'usage du Gouvernement fasciste, devenait un danger militaire redoutable.

M. Benès, expert en procédures genevoises, songea d'abord à provoquer une enquête internationale sur la provenance, l'acheminement et la destination des 50.000 fusils saisis à Hirtenberg pendant leur transit en Autriche. Mais, si légitime que fût le procédé, il pouvait avoir le grave inconvénient de mettre au jour les responsabilités d'une grande puissance. Aussi la France et l'Angleterre prirent-elles l'initiative prudente d'adresser d' « amicales représentations »... à l'Autriche. Selon que vous serez puissant ou misérable!...

Les Gouvernements de la Petite Entente savaient à quoi s'en tenir. Menacés par le Sud et par l'Ouest, dans un monde où l'équilibre des forces a déjà bien changé depuis quinze ans, ils ont fait bloc. « Aide-toi, l'Europe t'aidera! »

« Le mur oriental de la victoire », comme on disait en 1921, n'est plus une fragile coalition, mais un imposant monolithe : 48 millions d'habitants, 450.000 soldats en temps de paix.

N'exagérons pas cependant : il suffit de jeter les yeux sur la carte pour apercevoir bien des obstacles à la constitution d'une forte puissance militaire.

Ce sentiment d'une faiblesse relative, et d'une grande vulnérabilité, nous espérons bien que la diplomatie française saura l'entretenir à Prague, à Bucarest, et surtout à Belgrade. La « politique d'imagination » a déjà causé tant de catastrophes dans les Balkans!

*
* *

Le problème qui se pose est net. L'Allemagne, l'Autriche, la Hongrie, la Bulgarie — et depuis 1928 l'Italie — veulent la révision des traités. La Petite Entente déclare s'y opposer

résolument (voir le préambule du Pacte). La Russie demeure neutre — il serait plus exact de dire qu'elle se réserve (*« Wait and see »*).

Que vont faire la France et l'Angleterre? La France a pris hardiment position : respect des traités! L'Angleterre, qui n'aime pas les grands principes, a admis bien des fois, en fait, la possibilité d'une révision. Qu'on se réfère, par exemple, à l'histoire des réparations, des sanctions, etc... Il serait puéril d'imaginer qu'en présence des revendications révisionnistes, l'Entente cordiale va jouer automatiquement, opposant dans tous les cas un *veto* efficace. Jadis, la Sainte Alliance elle-même n'a pas empêché l'évolution des traités de Vienne.

« Soit! disent les défenseurs systématiques du *statu quo*. Mais au moins que cette évolution ait lieu le plus tard possible! »

Un tel point de vue ne nous semble pas le dernier mot de la sagesse. Céder quand on ne peut plus faire autrement est en réalité s'exposer aux pertes les plus lourdes. C'est compter sur les seuls moyens policiers pour retarder la Révolution. Ne serait-il pas plus sûr de prendre les devants, et de supprimer les abus?

En politique intérieure, lorsqu'une réforme est vraiment nécessaire, ou bien l'autorité responsable la réalise en temps utile, ou bien elle est imposée par la force. La paix est la tranquillité de l'ordre. A l'intérieur des États comme entre les nations, elle ne peut être assurée que sur le fondement de la justice. Faisons ici une remarque importante : c'est un point de vue théorique, une considération de principe que nous soutenons. En fait, sur l'opportunité, sur la possibilité actuelle, nous laissons discuter les diplomates. Mais nous plaçant au point de vue de l'idéal de justice qu'il nous appartient de défendre, nous disons ceci :

Pouvons-nous affirmer que l'ordre international établi en 1919 repose, en tous ses détails, sur la justice? Si oui, n'y touchons pas. Si non, il importe de faire jouer l'article 19 du Pacte de la Société des Nations et d'apporter aux traités en

vigueur les retouches mesurées et prudentes, faute desquelles la paix du monde risquerait d'être un équilibre instable de forces en conflit.

Réformer n'est pas faire le jeu des ambitions insatiables et souvent illogiques dressées à l'ombre des dictatures. Ce n'est pas encourager les prétentions allemandes sur l'Alsace-Lorraine, dans le même temps qu'on refuse les Autrichiens du Tyrol à l'Autriche. C'est précisément tout le contraire : il ne s'agit pas de rien bouleverser, mais de fermer sur la carte d'Europe (pour ne rien dire des autres continents) certaines plaies toujours vives, qui ne guériront jamais sans la bienveillance des vainqueurs.

Nous croyons que l'esprit de réforme et de progrès est, en tous domaines, la meilleure sauvegarde contre la diffusion de l'esprit révolutionnaire.

Le « Conseil permanent de la Petite Entente » est-il de cet avis? Telle est la question.

27 février 1933.

JEAN LAPIERRE.

***

Le parti catholique belge

Il ne se passe pas de semaine sans que, dans un journal, dans une revue, à la T.S.F., au cours d'une conférence, on parle ou écrive au sujet de la réorganisation du parti catholique. L'idée couvait depuis plusieurs années. Elle a pris corps l'hiver dernier et préoccupe tous les milieux politiques actuellement.

Lors des élections législatives et provinciales, la masse électorale confirma le résultat des élections communales : pas de politique d'aventure. Pas de communisme, pas de séparatisme flamand ni wallon. L'équilibre habituel entre les trois partis : catholique, libéral, socialiste, avec environ 40 % des

voix au parti catholique. Cela n'a guère varié depuis l'introduction du suffrage universel. Toujours de 35 à 40 %. Ne serait-il pas normal que le parti catholique se déclare fort heureux de ce résultat, et, considérant la situation dans les pays voisins, estime que ces lauriers sont fort beaux, et qu'il est permis de s'en contenter ?

*
* *

Et le parti catholique s'en contentait ! Dans certains arrondissements, — c'est en Belgique la cellule politique, les élections législatives se faisant par liste d'arrondissement —, où le parti remporte quinze à vingt mille suffrages, il n'y a même plus d'association politique organisée. Grave danger, qui aurait pu fortement ébranler nos positions, si nos adversaires n'avaient pas commis l'heureuse maladresse de recommencer leur offensive anticléricale. C'est la défense de l'idée catholique qui a regroupé, autour des listes du parti, les troupes non organisées.

Mais les catholiques ne peuvent pas perpétuellement compter sur les erreurs tactiques de leurs adversaires. Et ce sont les jeunes, prévoyant un avenir plus lointain que leurs aînés, qui ont mené campagne pour la réorganisation du parti. Le mouvement a réussi, et d'autant plus, qu'à étudier la chose de plus près, tous ont été effrayés de constater la carence absolue d'organisation. Au point qu'à l'heure actuelle on ne parle presque plus de réorganisation, mais plus simplement de création du parti catholique.

*
* *

Quels sont les éléments que les générations de la guerre et de l'après-guerre mettent en avant pour donner au parti le dynamisme qui doit lui attirer les sympathies de la masse ? Nos aînés ont mis sur pied des organismes économiques et sociaux, qui, d'une façon générale, permettent de grouper la population du pays en trois catégories de citoyens : les ouvriers, les agriculteurs et le reste, formant les classes moyennes et la bourgeoisie.

C'est sur cette triple organisation que doit reposer le parti catholique de demain. Pour les ouvriers, la Ligue des Tra-

vailleurs Chrétiens ; pour les agriculteurs, la formidable organisation flamande du Boerenbond qui vient de s'allier aux organismes agricoles wallons ; et enfin pour les classes moyennes, un immense programme qui est encore à réaliser, sauf dans une province, la Flandre Orientale, qui possède déjà une organisation remarquable.

Ces organismes conçus, en partie à cause de cette idée du XIX[e] siècle, « les classes sociales », en partie à cause de la vogue momentanée de la représentation des intérêts, correspondent, comme base d'organisation, à la théorie des jeunes : l'état corporatif. Ainsi se réalise un esprit de suite entre les générations, l'hypothèse d'aujourd'hui créée par nos aînés pouvant servir comme point de départ à la thèse d'une société nouvelle. C'est cette conjonction qui a donné à l'idée de la réorganisation du parti une base solide, et qui a si rapidement provoqué cet esprit de collaboration entre groupes précédemment hostiles.

Mais pour la jeunesse formée par l'Action Catholique cet élément organique ne peut suffire, dans un parti qui s'intitule catholique. Il faut comme animateur l'élément spiritualiste. Ce qui ne veut pas dire que le parti catholique est aux ordres de l'épiscopat, pas plus que cela ne signifie qu'il met l'Église à son service. Le parti n'a pas comme mission de promouvoir la religion, mais d'empêcher que par l'action des lois l'Église soit entravée dans son apostolat spirituel.

Cette base organique et cet élément spiritualiste sont arrivés à créer une atmosphère qui permet d'espérer que sous peu la clef de voûte du parti, l'Union Catholique, sera constituée. Cette Union Catholique, dénomination du parti catholique de demain, sera composée des délégués des différents groupements sociaux qui constituent le parti actuel. Il leur sera adjoint les personnalités les plus représentatives du parti, ainsi que des dirigeants d'œuvres, des membres de la presse, des délégués des groupements de jeunesse, en d'autres mots l'Union Catholique doit être l'émanation de toute la vie catholique dans le pays. Elle tiendra ses assises et créera un secrétariat permanent qui aura comme mission de coordonner et d'intensifier tous les efforts des catholiques sur le terrain politique.

Ch. van Renynghe de Voxvrie.

Le rôle social de l'ingénieur

Scènes de la vie d'usine

Sous ce titre, M. Georges Lamirand consacre à son devoir d'état de bien belles pages, précédées d'une préface du Maréchal Lyautey et d'un avant-propos de M. Léon Guillet, et qu'ont intérêt à lire et à méditer tous ceux qui de près ou de loin ont à commander des hommes. Pages vécues, vivantes, dont l'attrait ne se dément pas un seul instant, tout au long de cette attachante lecture; et qui abondent en conseils pratiques, parce qu'étant le fruit de l'expérience d'un homme de valeur et de ses propres écoles. Pages d'une haute portée sociale, écrites par un homme de cœur qui aime son métier et qui a foi en lui. Dès le premier chapitre, l'auteur nous dévoile, derrière le mirage doré qui environne le titre d'ingénieur, dont l'attrait est si grand sur les jeunes imaginations, ce qu'est la vie de l'ingénieur d'usine :

« L'ingénieur ne s'amuse pas avec le rêve : Il vit constamment avec la réalité : *réalité* la marchandise à livrer à la date et sous la forme exigée par le client; *réalité* la réclamation, les pénalités et parfois même la catastrophe si la pièce exécutée est défectueuse; *réalité* les chiffres rouges des bilans; *réalité* la matière qui se cabre; *réalité* enfin la main-d'œuvre qu'il faut à la fois utiliser honnêtement et contenter. Sera-ce un usinier qui résoudra cet ensemble de problèmes ou concéderez-vous à l'homme chargé d'une telle responsabilité : du bon sens, de la volonté, de la psychologie, de l'acquis technique, du désintéressement et par-dessus tout l'enthousiaste confiance dans l'utilité de l'effort et de la réussite?

« Sa vie serait un enfer s'il ne l'abordait qu'avec une âme d'ambitieux ou de craintif : Le goût de l'argent, du confort, du luxe, de la domination, pourrait à la rigueur lui servir de stimulant; mais s'il en fait une fin, qu'il prenne une autre route. Nous sommes de ceux qui demandent avant tout à l'ingénieur d'usine de ne pas être un arriviste. Son âme doit vibrer d'un immense désir de faire quelque chose de grand qui sera peut-être très modeste d'apparence, mais qui exigera pourtant un don total : sa résistance physique, son intelligence, son cœur, il les donnera sans compter. S'il veut les mesurer, il échouera. C'est une véritable vocation qui lui est nécessaire. »

Il y faut l'amour. Amour du métier qui le transfigure, qui fait qu'on s'y attache à proportion de ce qu'il coûte d'efforts, d'épreuves, de sacrifices.

Amour des hommes qui le sanctifie.

Et c'est ici que nous pénétrons au cœur du sujet : Le rôle social de l'Ingénieur.

Sera-t-il un simple exécutant, un peu plus élevé en grade que les salariés auxquels il commande?

Ou un grand patron, distant et inconnu des humbles artisans de sa fortune?

Non, sa mission est autre.

Entre les deux termes et les deux pôles de la production industrielle : Capital et Travail, il est devenu, du fait de la concentration industrielle, du nombre croissant des travailleurs et du caractère de plus en plus anonyme du patronat, l'agent de liaison indispensable.

« Tout se passe comme si le Capital et le Travail étaient séparés par un mur au-dessus duquel serait jetée une échelle double dont l'Ingénieur occuperait le sommet. Si l'un veut apprendre quelque chose sur l'autre, il doit se servir de l'observateur qui seul a vue simultanée chez chacun d'eux. »

. . . . . .

« Lui, l'Ingénieur, se pénètre bien de la lourde res-

ponsabilité que la destinée lui a confiée ! Il tient dans ses mains le sort de l'équilibre social, puisqu'il peut agir à la fois sur les deux plateaux de la balance. »

Ce serait une erreur de croire qu'il lui faut, pour être à la hauteur de sa tâche sociale, négliger sa formation technique ou laisser péricliter ses capacités professionnelles. De même il ne lui servirait de rien d'être un praticien consommé, s'il oublie qu'il a affaire à des hommes. Il est Social « dans l'exercice intégral de sa profession ». Comment doit-il faire ?

C'est pour nous le montrer que l'auteur nous invite à pénétrer avec lui dans l'usine, nous décrivant successivement les diverses tâches entre lesquelles se partage l'activité de l'Ingénieur. Technicien, d'abord. Non pas savant de laboratoire ou de cabinet, encore que l'esprit scientifique, fruit de la culture générale, lui soit indispensable pour résoudre les problèmes techniques, même les plus menus, qui s'offrent à lui.

Mais technicien poursuivant un but plus modeste et plus immédiat que la recherche des lois générales : l'amélioration du rendement de son atelier et la diminution du prix de revient. Avec les moyens du bord, le plus souvent, et sans grandes ressources, tel maître Jacques sommé de faire bonne chère avec peu d'argent.

Puis organisateur, attentif à ne pas négliger son travail de bureau sous prétexte qu'il est avant tout un technicien. Enfin chef, aimant à bien servir pour être mieux apte à commander.

Le tout est émaillé de conseils pratiques, suggérés par une expérience qu'on croirait fort longue — et qui font du livre un guide indispensable pour les débutants, et un utile memento pour beaucoup d'autres.

Entre temps, quelques beaux aperçus nous sont donnés sur la valeur morale du chef, dont la plus grande force, on l'oublie quelquefois, est celle de l'exemple. Le devoir d'état ainsi précisé, illustré, commenté, est-ce tout ?

Non pas.

L'Ingénieur ne doit pas borner son action à l'atelier. S'il veut être un chef dans la pleine acception du terme, il doit encore se pencher vers la Cité ouvrière, se mêler à la vie de famille de ses ouvriers.

Tentative audacieuse, diront les sceptiques, pleine de dangers, grosse de déceptions.

« Sans doute... Aussi n'est-ce pas en chef que l'Ingénieur pénètre dans la Cité : mais en ami. Ce n'est pas l'ingénieur qui se mêle à la vie privée de ses ouvriers : c'est l'homme qui vient trouver l'homme et qui cherche à faire fructifier l'estime née dans la communauté d'efforts. Les clauses du contrat du travail sont remplies, mais non celles de la charte d'amour qui doit lier les hommes entre eux.

. . . . . .

« Le plus instruit, le plus privilégié par la naissance ou par la culture ne peut-il guider ses compagnons de travail dans la vie courante, dans leurs affaires, dans leurs détentes? Ne peut-il les aider à devenir meilleurs, plus instruits, plus heureux? Si. Avec délicatesse, avec amitié, avec amour, conscient de donner un peu ce qu'il a reçu, de corriger pour sa part ce que la vie a d'injuste, l'ingénieur va dans la Cité au milieu de ses ouvriers, il participe à leur vie, il les conseille, il les encourage, il les instruit. En cela, il ne fait œuvre ni de fausse démagogie, ni de vaine utopie : il accomplit tout simplement un devoir que notre siècle d'égoïsme veut ignorer, mais que nos pères connaissaient mieux, car, plus que nous, ils étaient du Christ : le devoir social. »

En croquis pittoresques, tracés d'un crayon vif, souvent malicieux et parfois très tendre, sont ensuite évoquées des scènes de la vie d'usine, choisies parmi les plus suggestives ou les plus émouvantes. Quelques portraits les agrémentent, où le talent littéraire de l'auteur fait merveille...

Après une halte reposante au foyer de l'Ingénieur, et

une « revue des détentes » diverses qui sont nécessaires pour ne pas se laisser déformer par la profession et « tenir avec le sourire », M. Lamirand nous donne son opinion sur la formation de l'Ingénieur : « Préparation morale, Préparation physique, Préparation technique et culture générale, Préparation sociale », rendant hommage aux « Équipes Sociales », qui l'ont formé lui-même et qui ont développé en lui ce sens social dont il nous fait saisir sur le vif l'action grandiose, marquée du sceau divin...

Puis il termine par un vibrant appel aux jeunes : « Venez », au long duquel il précise et amplifie ses vues originales et si fécondes sur le rôle social propre à l'Ingénieur, dans un magnifique acte de foi en sa profession.

« Rappelons-nous, dit-il : l'extension soudaine et formidable de la grande industrie a dressé l'une en face de l'autre deux forces géantes : le Capital et le Travail, toujours prêts à entrer en conflit. C'est aux Ingénieurs, les agents de liaison, à maintenir un équilibre dont dépend la quiétude de tous : Sécurité des petits épargnants dont les pécules groupés ont permis aux ateliers de sortir de terre, prospérité de la multitude des travailleurs gagnant leur pain à l'ombre des usines. N'avons-nous pas le droit de dire sans vanité et sans orgueil que nous avons une mission ? Ce serait déjà très beau d'être de ceux qui domptent la nature pour que l'humanité en récolte un peu plus de bien-être ; mais tout en faisant cela, il faut encore guider la poussée des masses dont le heurt mettrait en péril et la quiétude des foyers et la civilisation elle-même.

Ce livre nous offre plus d'un haut exemple et comporte plus d'un juste enseignement. Pour conclure, je m'arrêterai sur celui-ci : D'aucuns, séduits par le mirage de nos temps modernes, font du progrès matériel une nouvelle idole et lui élèvent des autels. On commence, hélas ! à voir où mène cette apostasie.

Mais d'autres, évoquant, avec regret dirait-on, le temps des diligences et des lampes à huile, s'épuisent en vaines

récriminations, tentés qu'ils sont de confondre la paix du Seigneur avec leur propre tranquillité.

Entre ces deux extrêmes, n'y a-t-il aucune place pour la vérité? Sans s'éprendre, comme d'un dieu nouveau, du prodigieux développement de la puissance industrielle du monde, encore que nous ayons, nous ingénieurs, à être de notre temps, faut-il tant s'effrayer du flot de barbarie qu'il roule avec lui? La barbarie n'est pas dans les choses, mais dans les intentions des hommes, et les intentions des hommes peuvent être redressées. L'Église le sait bien, qui ne s'effraie pas des barbares, mais qui les baptise. En ce sens, M. Lamirand nous montre que le progrès, ce jeune barbare, ne demande qu'à se laisser baptiser. Et que ceux qui sont appelés à l'honneur redoutable de le tenir sur les fonts baptismaux — ce sont les Ingénieurs, ses frères. Ne sommes-nous pas un peu responsables, entre nous, de sa crise de croissance, et n'avons-nous pas à nous la faire pardonner? A nous d'entendre ce conseil, de comprendre cette grande et noble leçon, à nous tous, compagnons, de suivre cet exemple. C'est le plus bel hommage que nous puissions rendre à un beau livre et à une belle vie.

A. Coyne,
ingénieur en chef des ponts et chaussées.

*
* *

La semaine de quarante heures

On ne sait trop qu'en dire, tant le problème est vaste. Comment mesurer ses répercussions? Comment même répondre avec assurance à la question préjudicielle de savoir si elle est réalisable actuellement? S'il était besoin de se former un

jugement prudent, je crois que les discussions qui se poursuivent chaque quinzaine à l'Association pour le Progrès social seraient une incomparable école de circonspection, d'aucuns diraient même de scepticisme. Les représentants qualifiés des patrons et des ouvriers de chaque profession s'affrontent, chacun avec une bonne foi indubitable, et pour arriver naturellement aux conclusions diamétralement opposées.

J'imagine que la revue *Politique*, qui est, comme on sait, l'organe doctrinal du parti démocrate populaire, a senti le relativisme inhérent à la question, et c'est pourquoi, fort prudemment, elle a institué dans son numéro de février une « enquête sur la semaine de quarante heures », où s'expriment les opinions contraires : de M. Antonelli, député, représentant le parti socialiste et la C.G.T., de M. Waline, au nom du patronat, et de M. Gaston Tessier, donnant le point de vue des syndicats chrétiens.

Pour M. Antonelli,

> la réduction légale du temps de travail dans l'industrie aurait pour conséquence immédiate de dégager des emplois nouveaux et, par conséquent, de réduire le chômage... Mais ce n'est pas dans cette conviction qu'il faut chercher la raison principale qui a, dans le monde entier, dressé la classe ouvrière pour la revendication de cette grande réforme.

Au vrai, c'est que, suivant l'expression même de la C.G.T., le progrès technique et scientifique, ne pouvant être limité dans son développement, doit provoquer un ordre économique assurant à l'ensemble des travailleurs un bénéfice matériel et moral :

> Le progrès technique n'a de valeur humaine que s'il permet une libération nouvelle des travailleurs vis-à-vis de la mécanisation. Le progrès ne doit pas seulement faire de nouveaux produits, il doit faire de nouveaux hommes.

M. Antonelli l'entend d'une culture intellectuelle plus poussée. J'y consens, mais ce n'est pas cela qui fera l'homme nouveau. L'homme nouveau, depuis saint Paul, c'est celui qui se transforme moralement et en qui le Christ rétablit la

vie divine. C'est la vraie réforme à obtenir, encore que l'autre ne soit point méprisable. Mais il y a l'objection :

On nous dit, à grands renforts de calculs savants et de statistiques, que la diminution du temps effectif de travail légalement imposée entraînerait une hausse des prix de revient qui, d'une part, diminuerait le salaire réel des ouvriers, même avec le maintien des salaires nominaux, en augmentant les prix à la consommation, et qui, d'autre part, rendant la concurrence avec l'étranger plus difficile, ne pourrait qu'augmenter le chômage actuel... En vérité, on peut dire avec autant de vraisemblance que cette réduction imposerait des conditions techniques nouvelles de production qui auraient pour résultat de faire disparaître... les attardés dans vieilles méthodes et de développer le champ d'activité des mieux adaptés, réalisant ainsi un gain général en prix et en production, pour les entreprises subsistantes.

En tous cas, et même si la hausse des prix était fatale, « la classe ouvrière devrait seulement mettre en balance l'avantage moral obtenu et l'avantage matériel sacrifié. Et... il n'est point dit qu'elle ne préférerait pas l'avantage moral... »

A cette thèse, M. Pierre Waline oppose les objections patronales. Ce n'est ni routine ni résistance systématique aux revendications ouvrières, mais on ne peut légiférer ainsi en temps de crise. Les statistiques sont trop incertaines. D'ailleurs la mesure exigerait l'appel d'une main-d'œuvre supplémentaire dépassant largement les disponibilités de notre marché du travail. De plus, « elle entraînerait un nouvel exode de la main-d'œuvre des campagnes vers les villes, et l'introduction de nouveaux contingents de travailleurs étrangers ». Enfin la hausse des prix qui s'ensuivrait nécessairement retomberait sur le consommateur.

A vrai dire, c'est toute notre politique économique qui serait mise en question par l'adoption de la semaine de 40 heures. L'application de cette mesure exagérerait, en effet, le décalage qui existe déjà entre nos prix de revient et ceux de l'étranger, et, tout en compromettant nos dernières exportations, elle provoquerait de la part de maints producteurs, et en particulier des agriculteurs... de nouvelles demandes de protection douanière ou de contingentement... La question des 40 heures est en définitive un problème de gouvernement et de politique générale, plus encore que d'organi-

sation du travail dans les entreprises... Ce qui est en tout cas impossible, c'est de prétendre pratiquer à la fois une politique sociale qui entraîne en France la hausse des prix, et une politique de rapprochements économiques.

Quant à M. Gaston Tessier, au nom des syndicats chrétiens, il exprime un avis favorable. Il est difficile de résumer son étude, qui s'appuie sur des chiffres et des données de fait que l'on risquerait de trahir en les morcelant et dont on trouvera d'ailleurs les éléments complets dans le rapport du B.I.T. intitulé *Durée de travail et chômage*. Marquons seulement la conclusion :

Le contrat de louage d'ouvrage, légitime en soi, comporte, même lorsqu'il est conclu dans des conditions équitables, un sacrifice momentané mais réel, d'indépendance, sinon de liberté, de la part du travailleur. N'est-il pas convenable, au fur et à mesure des perfectionnements techniques, que soit restreinte la durée de labeur salarié, que soit accrue la portion de loisirs pendant laquelle l'individu peut et doit épanouir sa vie morale, intellectuelle, familiale, civique, sociale?

P. B.

DOCUMENTS

L'appel du Centre avant les élections du 5 mars

On sait que quelques jours avant les élections générales le Gouvernement de Hitler a interdit ou suspendu de nombreux journaux de tous les partis opposés au sien. Les journaux catholiques n'ont pas été épargnés : les organes les plus importants eux-mêmes, comme la Germania, *se sont vus interdits pendant trois jours pour avoir publié un appel adressé à la veille des élections par la plupart des associations catholiques. Voici le document. Il montre ce que vaut l'affirmation de M. Gœring disant à l'ex-chancelier Marx, qui protestait contre un tel manque de libéralisme : « Jamais aucun gouvernement n'aurait pu supporter une si violente attaque : une sanction était nécessaire. » Et pour en bien juger, que l'on se rappelle les articles de la Presse de Hitler quand celui-ci était dans l'opposition. Voici l'appel des unions catholiques à l'occasion des élections générales :*

L'existence de l'Allemagne est en jeu

L'Allemagne est à un tournant de son histoire. Le gouvernement a prescrit de nouvelles élections pour provoquer une dernière décision du peuple. Ceux qui sont, à l'heure actuelle, en possession du pouvoir politique promettent d'édifier toute une morale nouvelle, qui sera à la fois spirituelle, économique et nationale.

En tant que représentants des groupements catholiques allemands les plus importants, nous nous trouvons dans l'o-

bligation, aux lourdes heures du destin que nous vivons, de proclamer officiellement notre pensée.

Nous voulons, d'une volonté ferme et sans défaillance, coopérer aux destinées du peuple auquel nous appartenons et à celles du Reich, dans le but de leur donner une grandeur nouvelle et d'améliorer le bien public. Personne ne peut nous contester le droit de faire ce que nous considérons comme un devoir envers notre nation et comme une conséquence de nos responsabilités.

Forts de cette responsabilité qui émane de notre conscience, nous proclamons ce qui suit :

Les événements qui se passent dans notre pays depuis le milieu de l'an dernier sont une ruine nationale.

Désordre du peuple, ébranlement du sens du droit, gouffre qui se creuse entre les classes sociales, haine, hostilité, violence partout : voilà la situation d'aujourd'hui. Contre cette détresse, qui s'aggrave tous les jours, nous élevons notre voix.

A l'heure actuelle, croît de plus en plus le désir du droit et de la justice. Beaucoup de milieux populaires ont le sentiment que certains détenteurs du pouvoir n'ont aucune considération pour les règles constitutionnelles du Reich et des pays, et qu'ils ont deux étalons de mesures différents pour leur conduite.

Le Reichstag et le Landtag ont été dissous sans nécessité et au mépris de la Constitution. Par les mêmes ordonnances, les représentants municipaux de la Prusse ont été déchus de leurs fonctions. Toutes ces prescriptions ont été prises dans le seul but de permettre à ceux qui détiennent le pouvoir de s'assurer, en fraude, de la majorité, par des nouvelles élections, et de se faire ainsi accorder illégalement et définitivement le droit de faire la loi et de conduire l'administration.

Nous posons la question :

Comment agira au pouvoir une telle association quand elle sentira qu'elle a en mains une puissance durable ? Que sera un état social où régneront l'arbitraire et la partialité à la place du droit, et les intérêts particuliers du groupe au lieu de l'intérêt général du peuple ? Un ordre économique dans lequel les mesures équitables compatibles avec les exigences de la vie sociale seront détournées au profit des préférences de certaines classes ? L'abandon de cette politique d'intérêt

général, qui considère comme son devoir sacré d'apporter tous ses soins à la guérison de l'état de détresse actuel par l'édification légale d'un nouvel état social ?

Dans la constitution du gouvernement d'aujourd'hui et dans les mesures qu'il a déjà prises, nous cherchons en vain les garanties qu'exige un renouvellement social inspiré d'un esprit chrétien et national. Nous entendons les mots orgueilleux de « esprit allemand, foi allemande, liberté et honneur allemands, véritable christianisme et pure religion ».

Notre conviction est que :

Allemande est la foi au serment que l'on a juré à la constitution.

Allemand est l'amour de la liberté, le respect de celle de l'adversaire, le souci de ne pas laisser les violences impunies.

Le vrai christianisme consiste à observer les bases et les prescriptions sur lesquelles il est fondé, celles qu'on appelle spirituelles, qui demandent la paix, qui sont affamées et assoiffées de justice...

Nous disons que c'est commettre un péché contre la jeunesse que de lui insuffler des pensées de haine et de vengeance, de traiter de « hors la loi » devant elle ceux qui sont d'autre opinion. C'est la destruction de la jeunesse allemande et l'anéantissement des fondements d'un État sain.

A droite, ce sont ceux qui combattent le marxisme ; à gauche les marxistes de deux obédiences, et ceux-ci sont entraînés vers une dangereuse union pour jouer leurs chances.

Quelle sera la fin ?

Un combat à vie et à mort, front contre front, l'Allemagne livrée à la guerre civile.

On crie : guerre au bolchevisme et à l'athéisme. Mais on ne cherche nullement à extraire leurs racines, comme l'ont fait depuis tant d'années, de toutes leurs forces, nos associations. Au lieu de cela, on réplique au bolchevisme avec des paroles. Nous savons, d'ailleurs, que le bolchevisme peut se dissimuler sous des dehors du nationalisme.

Nous déclarons que nous conduirons le combat contre toutes les formes du bolchevisme.

Quiconque veut sauver notre pays et notre peuple, quicon-

que veut vraiment servir la nation doit être aujourd'hui avec nous.

L'Allemagne ne doit pas être livrée aux partis extrêmes, ni de droite, ni de gauche.

Le salut ne peut venir que d'un esprit moyen, mais fort, autonome et fécond, un milieu politique qui trouve ses fins dans un ordre de l'état, de la société et de l'économie, orienté par des normes immuables.

Le peuple catholique qui réunit tous les états et toutes les situations sociales se sent le soutien indestructible d'un tel ordre de choses. Aussi ses représentants condamnent-ils toute politique, — d'où qu'elle émane, — qui abandonne la voie du droit et de la justice.

Pour nous, la liberté est le plus précieux de tous les biens.

Pour cette raison, nous condamnons une dictature qui convient seulement à un peuple qui ne souhaite que de se laisser gouverner.

Nous combattons, dans l'esprit des principales directives pontificales visant l'absolutisme irréligieux de l'état, pour l'indépendance de l'ordre social dans la famille, dans les situations et les emplois, la race et le pays. Nous voulons la restauration du droit dans la vie officielle, le respect sacré du serment à la Constitution, la sauvegarde de la liberté civique, le respect des bases sociales et légales de la constitution du Reich...

UNION CATHOLIQUE DES OUVRIERS ET OUVRIÈRES ALLEMANDS. — UNION CATHOLIQUE DES EMPLOYÉS D'ALLEMAGNE. — UNION DES FEMMES ALLEMANDES. — UNION DES ARTISANS CATHOLIQUES ALLEMANDS. — UNION DES JEUNES FILLES CATHOLIQUES ALLEMANDES. — UNION DES JEUNES GENS CATHOLIQUES ALLEMANDS. — UNION CATHOLIQUE DES COMMERÇANTS ALLEMANDS. — UNION DE LA JEUNESSE ET UNION DES COMMERÇANTS ALLEMANDS. — UNION CATHOLIQUE DES INSTITUTEURS DU REICH. — UNION CATHOLIQUE DES INSTITUTRICES ALLEMANDES. — UNION DES FEMMES ET DES MÈRES CATHOLIQUES ALLEMANDES. — ŒUVRES DE LA JEUNESSE CATHOLIQUE. — UNION DU PEUPLE POUR L'ALLEMAGNE CATHOLIQUE.

La correspondance échangée entre Mgr Kaas et le chancelier Hitler

On sait qu'à peine arrivé au pouvoir, Hitler est entré en relation avec le parti du Centre, afin de savoir à quelles conditions celui-ci lui donnerait ou son appui ou tout au moins sa bienveillante neutralité.

Nous croyons intéressant de publier les lettres échangées, qui éclairent la position prise par le parti catholique vis-à-vis du chancelier et de son parti, ainsi que du parti deutsch national.

I. — LETTRE DE MGR KAAS AU CHANCELIER HITLER

Le 31 janvier 1933.

Monsieur le Chancelier,

Au sujet et à la suite de notre conversation d'aujourd'hui, j'ai l'honneur de vous confirmer par écrit les points suivants sur lesquels j'ai, déjà ce matin, attiré votre attention et auxquels j'ai joint quelques compléments concernant des questions sociales et politiques.

Dans l'attente de votre réponse, j'ai l'honneur d'être votre dévoué.

Signé : KAAS.

Questions posées par Mgr Kaas au chancelier :

1° Le parti du Centre désirerait être exactement informé sur le programme de travail du nouveau ministère.

2° En particulier, des réponses fermes et précises sont indispensables sur les points suivants :

a) Quelle assurance le gouvernement peut-il donner que ses directions se maintiendront dans le cadre de la Constitution ?

b) Spécialement, le gouvernement est-il prêt à fournir toutes garanties que, sous le couvert de l'état de nécessité actuel, les mesures prises ne seront, en aucune circonstance, anticonstitutionnelles ?

c) Le gouvernement est-il prêt à souscrire à un retour très proche à des mesures constitutionnellement normales en

Prusse, et de quelle façon entend-il procéder à ce retour ?

d) Le gouvernement est-il prêt, dans l'intérêt national et populaire des masses agricoles, à reprendre énergiquement le développement des colonies rurales et à le continuer en toutes circonstances ?

e) Le gouvernement est-il prêt à adoucir les plus rigoureuses des mesures comprises dans les décrets-lois de crise, et quelles sont ses prévisions à cet égard ?

f) Est-il exact que le Ministère du Travail doive être supprimé, et que les affaires essentielles ressortissant à son administration doivent être attribuées à un nouveau ministère dit « de crise » ?

g) Est-il dans les intentions du gouvernement de remettre sur pied le régime de coalition aux mêmes conditions qu'auparavant ?

h) Quelle est l'attitude du gouvernement vis-à-vis du maintien des assurances sociales et vis-à-vis de la question du coût de la vie ?

i) Quelles mesures sont prévues par le gouvernement pour concilier les exigences du marché intérieur et des exportations indispensables à l'existence du peuple allemand ?

k) Le gouvernement est-il prêt à donner toute assurance que toutes les formes d'inflation, comme toutes expériences financières et politiques y tendant (dont on parle depuis quelque temps), seront formellement et irréductiblement écartées de son programme ?

RÉPONSE DU CHANCELIER HITLER A MGR KAAS

1er février 1933.

Très honoré Prélat,

J'ai pris connaissance hier, avec un très grand intérêt, de votre lettre. L'intérêt de notre conversation consistait à définir à quelles conditions le Centre était disposé à accorder au nouveau gouvernement de concentration nationale un délai d'une année de travail, à l'abri de toutes les vicissitudes d'une opposition parlementaire.

Je considère ce point comme indispensable, parce que je vois dans ce gouvernement national l'unique et ultime possibilité de prévenir, tout en restant dans la voie constitutionnelle, le danger que courent le peuple et le Reich d'un effondrement définitif.

Je crois vous avoir bien compris, Monsieur le Prélat, lorsque j'ai tiré de notre entretien la conclusion que le Centre ne pensait pas pouvoir trouver une raison suffisante de participer au gouvernement, en ce moment, étant donnée sa composition.

Mais le Centre devrait être prêt à envisager la possibilité d'une de ces tolérances en usage dans le régime parlementaire. Je vous ai demandé aujourd'hui, Monsieur le Prélat, de bien vouloir dans votre comité de direction, responsable de la politique de votre parti, examiner s'il est possible d'accorder au gouvernement une prorogation du Reichstag d'environ un an — prorogation qui lui donnerait la liberté nécessaire à son travail, ce qui serait à l'inverse de l'incapacité actuelle. Car les tolérances d'un jour contraignent les gouvernements à une politique à la mesure d'un jour.

Votre lettre, Monsieur le Prélat, pose, exclusivement sous la forme la plus précise, un si grand nombre de questions que les réponses ne peuvent avoir de signification qu'à la condition fondamentale que le gouvernement du Reich apparaisse comme certain de ce délai d'un an de travail.

Mais ceci n'est pas dans votre lettre.

J'en ai tiré la conclusion que le Centre ne m'accordait aucune garantie au sujet de cette sécurité ou de toute autre mesure analogue. Et cependant c'est, à l'heure actuelle, la seule combinaison constitutionnelle que l'on puisse envisager pour se livrer à un travail fructueux. Et ceci, Monsieur le Prélat, rend inutile tout débat relatif à votre questionnaire.

Un essai de réponse de ma part ne pourrait avoir qu'un effet tout contraire : une discussion au sujet des questions posées, sans que ma demande ait, au préalable, reçu satisfaction, aurait pour résultat de créer entre nous une aigreur aussi infructueuse que, pour moi, indésirable : car, aujourd'hui, comme toujours, je me permets d'espérer que dès maintenant, sinon à une époque plus lointaine, notre front prendra dans notre peuple une extension telle que tous les dangers qui menacent la politique intérieure seront définitivement écartés.

Donc, étant donné que, à mon très grand regret, je ne puis trouver dans votre lettre aucune garantie en ce qui concerne la possibilité pour le nouveau gouvernement de travailler, et comme, d'autre part, le temps presse, et que je veux, devant Dieu et devant ma conscience, épuiser tous les moyens

pour permettre à ce gouvernement, précisément, de travailler pour le salut de la nation sur le terrain constitutionnel, je me vois forcé de proposer à Monsieur le Président du Reich de faire appel une dernière fois au peuple allemand.

Dans l'espoir et le souhait que mes relations personnelles avec vous-même, Monsieur le Prélat, et avec votre collègue le Docteur Brüning, ne seront pas rompues par ces événements, je suis votre très dévoué...

Signé : HITLER, *Chancelier.*

RÉPONSE DE KAAS A HITLER

2 février 1933.

Monsieur le Chancelier,

A la suite de votre lettre d'hier soir, j'ai l'honneur de vous fournir les précisions suivantes :

Ainsi qu'il ressort du communiqué officiel établi en accord avec le Docteur Frick, j'ai, au nom du parti du Centre, posé comme condition à une tolérance au profit de votre gouvernement, un certain nombre de questions auxquelles, Monsieur le Chancelier, vous avez différé de répondre.

Tenant compte de votre désir, j'ai mis au point avec une toute spéciale célérité ces questions et je vous les ai fait parvenir dans le courant de l'après-midi du même jour, avec quelques compléments, donc dans les délais prévus et convenus avec vous, afin que votre réponse puisse suivre, sans autre perte de temps, et afin que nous puissions nous-mêmes prendre une décision au sujet de la question de confiance à vous accorder sous une forme ou une autre, avec une connaissance au moins sommaire des directives prévues par le gouvernement.

Je n'ai donné, quant à moi, au sujet de cette décision, aucune promesse de réponse anticipée et préalable à une réponse aux questions posées. Dans l'état actuel des événements, une telle anticipation ne pouvait même pas être envisagée.

Au cours des pourparlers qui ont abouti à la constitution du cabinet actuel, le Centre, le parti populaire bavarois ont été intentionnellement tenus à l'écart par l'homme de confiance de M. le Président du Reich, bien que la charge de

M. le Président du Reich consiste en première ligne à chercher des constitutions de majorités viables. Le parti du Centre s'est trouvé ainsi sans rien connaître des arrangements sur la base desquels le présent gouvernement avait l'intention de travailler. On ne peut prendre la responsabilité d'approuver que ce que l'on connaît, au moins dans ses éléments essentiels. Nos questions, objectivement posées, devaient apporter ces lumières. Même au cas où vous n'eussiez répondu qu'à l'essentiel de ces questions d'une manière qui eût rassuré nos consciences au sujet de certaines expériences dangereuses pour les intérêts qui nous ont été confiés, le Centre, tenant compte des difficultés de l'heure présente, et en accord avec les principes que vous avez proclamés à Münster, aurait été prêt à faciliter la tâche du gouvernement, par une attitude de neutralité désintéressée. Le soutien amical du parti populaire bavarois vous était certainement acquis, car son attitude eût été dictée par les mêmes considérations. On a subitement rompu les pourparlers engagés; après tant de semaines gaspillées inutilement, on n'a pas eu la patience d'attendre les vingt-quatre ou quarante-huit heures pendant lesquelles il eût été parfaitement possible d'obtenir les réponses au questionnaire, et par là même, les éclaircissements nécessaires : ce sont là des faits dont il est profondément démontré que d'autres portent la responsabilité : nous, nous ne la portons pas. Ainsi, sans aucune part de responsabilité de notre part, et pour des raisons, Monsieur le Chancelier, que, en toute sincérité, je ne parviens pas à comprendre, les projets de concentration des forces constructives — ces projets que j'avais formés avec tant de conviction — ont échoué. Après cela, je puis seulement, Monsieur le Chancelier, exprimer l'espoir que la bataille des élections prochaines, provoquées par le gouvernement à la suite de la rupture des négociations, soit conduite de telle manière que cette volonté d'union des efforts ne soit pas anéantie, car je ne vois que là la possibilité du salut du peuple allemand et de l'État.

En présence du fait que la publication officielle de la dissolution du Reichstag s'appuie sur l'assertion fausse que la constitution d'une majorité s'est avérée impossible, je crois de mon devoir de faire remettre à Monsieur le Président du Reich une copie de la présente lettre.

Après vous avoir ainsi fait connaître très loyalement, Mon-

sieur le Chancelier, notre point de vue, je vous prie de croire à la sincère estime de votre dévoué...

Signé : KAAS.

MONSEIGNEUR KAAS AU MARÉCHAL HINDENBURG

Monsieur le Président du Reich,

Dans le texte du Décret de dissolution du Reichstag, en date d'hier, il est donné comme raison de cette dissolution que la constitution d'une majorité susceptible de travailler efficacement s'est avérée impossible. Le parti du Centre allemand élève une protestation contre ce motif allégué : il n'est pas conforme à la vérité des événements : les pourparlers engagés avec le gouvernement n'ont pas été poursuivis par lui et ont été rompus sans motif valable, avant que soient données de véritables explications.

J'ai l'honneur de vous remettre ci-joint copie de ma lettre à Monsieur le Chancelier du Reich : vous voudrez bien y trouver, Monsieur le Président, les raisons de notre protestation.

J'ai l'honneur, etc...

Signé : KAAS.

TÉLÉGRAMME DE M. SCHÄFFER, *Conseiller d'État, Président du parti populaire bavarois,* A M. LE PRÉSIDENT DU REICH.

Au sujet des raisons alléguées pour l'ordre de dissolution du Reichstag, à savoir que la constitution d'une majorité capable de travailler s'est avérée impossible, je me vois obligé de vous répondre que le parti populaire bavarois, en ce qui le concerne, n'a jamais pris part à aucune conversation, alors qu'il aurait fait connaître sa volonté fondamentale et formelle de contribuer à la tâche du relèvement national.

Cette correspondance démontre bien que le parti du Centre a désiré faciliter le travail du chancelier Hitler et que, contrairement à ce qu'a souvent dit la presse étrangère, il n'a ni souhaité ni provoqué la dissolution du Reichstag.

A. H. D.

Memento des Revues

Politique de janvier 1933. — Paul Archambault, *La peur.* — Comte Sforza, *Grandeur et décadence de la social-démocratie allemande.*

Information Sociale, 2 février. — Ch. Dulot, *Un épisode dramatique de la « trahison des clercs ».*

Id., 9 février. — Jean Labadié, *Requête à M. Daladier pour une dictature financière.*

Notre temps, 12 février. — Jean Luchaire, *Le péril est en nous.* (« Notre pays persévérera-t-il dans sa mentalité de retraité? »)

Dossiers de l'Action populaire, 25 janvier. — Céline Lhotte, *Au service des anormaux.*

Mercure de France, février. — G. Peytavi de Faugères. *France et Italie face à face.*

Revue internationale du travail, janvier. — P. W. Martin et J. Rigues, *Les conséquences sociales d'un retour à l'or.*

LES LETTRES

RENÉ SCHWOB. *Méditation sur les jardins.*

Plaisir subtil que de méditer avec René Schwob sur les jardins de Villandry, et d'y retrouver l'ordre catholique et l'harmonie intime d'une âme chrétienne...

DANIEL-ROPS. *Lettres étrangères.*

— Pietro Mignosi et « La Tradizione ».
— Francis Thompson, catholique anglais.
— Georges Gissing et « Né en exil ».
— Erich Kaestner et Otto Flake.

J. MADAULE. *Les années tournantes.*

Un maître de la jeunesse : Daniel-Rops.

M. BORDERIE. *Quelques livres.*

A travers les revues.

Méditation sur les « Jardins »

Depuis dix jours que je vis dans ce décor sans égal (1), si je m'interroge, je sens en moi une impatiente lassitude.

A Madrid je pouvais croire que la maladie, le dégoût de mon installation privée de charme et de confort — que sais-je? la chaleur excessive — que tout me portait à juger fades mes émotions les plus vives, me suggérant de me fuir moi-même ; de sorte que c'est tout cela que je fuyais, et la dégradation de l'art bien plus que l'art même — et, plus que la beauté, sa condition dans les temps modernes. Mais ici? Et puis-je penser que je n'étais pas sincère dans l'émerveillement des premiers jours, lorsque, sous la conduite de leur subtil architecte, je me laissais emporter à ne voir plus enfin dans l'enchantement de ces jardins admirables que l'ordre catholique enfermé?

Tout, ici, est composé pour me plaire : la richesse y est sobre, la facilité austère, le luxe n'y est pas vain.

Et pourtant je n'aspire une fois de plus qu'à m'enfuir.

Entre la chambre d'auberge, auprès de ma petite église, entre son dénûment solitaire mais silencieux et cette abondance de biens dont je jouis librement, je n'hésite pas.

Et si je prolonge ici un séjour qui ne parvient qu'à

(1) Villandry.

exciter mon impatience, c'est pour achever un travail dont la vanité cependant m'apparaît. Entre le besoin d'accomplir ce travail jusqu'à son épuisement et le goût de me livrer au silence, je mesure à présent ce qui exprime le mieux ma réalité profonde.

Qui tente de me donner le change en me persuadant, avec une insinuante perfidie, que je cherche Dieu dans les œuvres des hommes? Que m'importent ces œuvres? Et faut-il convenir qu'il n'en est aucune où le démon n'ait part? — que rien ne se fait dans l'ordre plastique qui ne soit plus ou moins hypocrite trahison de la pureté?

J'aspire au silence, et tarde à y rentrer. — Le besoin de me prosterner me mord au cœur avec une impérieuse, une féroce, une étrange et délicieuse cruauté — et je fais taire cette exigence plus intime : je prolonge une épreuve qui a déjà épuisé tous ses fruits.

Ainsi je ne suis point né pour la richesse ; et l'ordre catholique auquel mon âme aspire n'est point celui que Villandry a réinventé.

Dois-je conclure que Villandry ne m'a rien donné, et que les explications de son prospecteur n'ont point percé en moi des routes inconnues? Mais plutôt que cette adaptation de la vérité catholique ne fait que me confirmer dans mes aspirations à fuir dans la pauvreté, que cette mise en valeur de la nature par la grâce, que cette discipline vers la paix ordonnée, cette soumission de toutes les créatures à l'esprit, cette architecture, que l'homme ne parvient à établir qu'après qu'il s'est lui-même soumis à l'architecture de la divinité, que tout cela, si neuf pour moi, ne parvient pas à m'entamer.

Et, sans doute, jusqu'à mon arrivée dans cet incomparable domaine, qui est au milieu du désordre universel comme l'expression de l'esprit — avant cette découverte

émouvante d'une adaptation possible de la révélation chrétienne à la nature même, avant cette lumière sur un ordre enseveli (que la seule raison a fait surgir de l'ombre), avant cette invention en pleine fantaisie tourangelle, en pleine anarchie, d'une harmonie spirituelle dont ces jardins jadis avaient porté la trace — je croyais, jusqu'à cette révélation, toute richesse diabolique; et je rejetais d'un même mouvement le bon et le mauvais riche — tous ceux qui participent d'un attachement quelconque à la surabondance.

A présent, je comprends qu'un certain ordre sanctifie, hors duquel la bestialité se déchaîne, qu'une certaine hiérarchie doit être établie pour que la vie se poursuive; et qu'il est une certaine richesse qu'a le droit de posséder celui entre les mains de qui elle fructifie.

Oui! c'est là ce que je dois à Villandry : de m'avoir démontré la possibilité du bon usage des richesses comme d'une maladie nécessaire; la consécration possible de la matière la plus immonde, à l'exaltation de l'esprit. Création merveilleuse où se révèle que nul élément de puissance et d'ordre ne fut donné à l'homme en vain; que seule la prévarication du péché a propagé l'infamie.

Le scandale, qui n'est dans nulle chose au monde, est dans leur détournement.

Villandry restitue une sorte de pureté antérieure. Elle est la formulation de l'ordre naturel sanctifié, la condensation en buissons et en quinconces, en potagers et en miroirs d'eau, en douves et en fontaines, en cours successives et en jardins d'ornements, en écuries et en châteaux d'un ordre qui, aux premiers jours, s'imposa à la Création même et que le seul orgueil de l'homme se prenant pour fin corrompit.

Voici donc une image de la nature restaurée, la pre-

mière étape d'une restauration de la joie; un monde où rien n'existe qu'en vue de l'ordre qui le dépasse — où l'homme qui le dirige se borne encore à servir. Et la terre, harmonieusement composée, y semble le reflet d'un ordre où toutes créatures auraient pour fin la louange du Créateur. Ordre roman tracé par des arabesques de buis autour de cette abondance que l'homme a droit de posséder si c'est pour entretenir son existence. Étonnante résurrection d'un secret oublié. L'habitant de la stérilité a rendu plus fertile une terre débordante; un catholique castillan a réappris à cette terre la leçon catholique — au paysan des plus riches campagnes une générosité dont la trace était perdue.

Villandry est comme une oasis où s'accomplirait la rémission du péché de possession.

Et voici pourtant qu'il m'est impossible de demeurer au milieu de cet ordre. — Que fais-je ici, que connaître et qu'aimer? Mais cette connaissance ne me pénètre pas — cet amour me reste étranger. Suis-je donc de mon inaction irrité? et si je prenais part à cette restauration de l'ordre — si j'étais, moi aussi, ouvrier de cette incarnation dans le monde végétal — ce facteur d'une renaissance si fragile mais de l'ordre de celles par qui le monde parviendrait à se sauver, m'attacherais-je à cette tâche imprévue? Retrouverais-je dans la terre les racines qui me manquent et ce besoin que je ne connais pas de la possession dans la stabilité? Mais plutôt, que m'importe cet ordre? Et si je me réjouis de le voir restauré, de voir, jusqu'à ses dernières conséquences matérielles, agir la vérité du dogme — je suis bien obligé de me faire enfin cet aveu sans réserve : que je ne supporte aucun attachement au monde; que cette impatiente aspiration à m'évader de toute contrainte et de tout cadre; que cette

persistante inquiétude à chercher Dieu dans un désert dont la Castille m'a valu naguère le pressentiment émerveillé, que ce perpétuel inassouvissement est peut-être le signe en moi de la prédestination d'une race pour un temps soustraite à son destin — d'un peuple de prêtres arrachés à leur sacerdoce et à qui il est interdit de se fixer.

Oui, cet ordre même n'est point pour moi. Cette parfaite harmonie de la Création me paraît encore une harmonie inférieure et dont je n'ai d'impatience qu'à m'éloigner comme d'une tentation. Toute image me gêne, toute possession m'est sacrilège. Sans savoir pour quel objet je suis peut-être réservé, je sais que cet objet n'est point d'un attachement quelconque — et que, soumis à cet ordre, je m'y sentirai toujours prisonnier.

Israël, dans l'architecture de la terre, n'est point fait pour la terre. Et sa douloureuse inquiétude, depuis le Reniement, n'est que l'image altérée de son inquiétude éternelle. A travers son impatience, j'entends parler cette race de prêtres. Et déjà cette impossibilité pour nous de nous fixer — cette âpreté à la possession d'un or insaisissable, cette substitution de la matière vagabonde à la matière stable, ce retournement par les Juifs de l'ordre du monde marque, à travers l'obscurité où ils s'obstinent, la volonté sans reprise de Dieu sur eux, et, jusque dans leur erreur, témoigne de leur éternel sacerdoce ; par leur erreur, de leur dignité infrangible.

Israël écrit à l'envers sa mission, mais il ne cesse de l'écrire.

Le silence me requiert. Et un culte où la beauté du monde n'a qu'une part infime, qui la suppose et qui l'exige mais sans lui être attachée.

Je disais naguère que Dieu brûlait en moi et que je tardais à le suivre. Il me fallait cette expérience plus par-

faite. Et non seulement savoir mais éprouver que ni la gloire du monde, ni la facilité de vivre ne sont capables d'épuiser mes puissances d'amour ou de combler ma faim profonde.

Toute facilité matérielle où l'exclusive orientation d'une âme vers son Créateur est détournée sur la Création — tout compromis avec la terre m'est interdit.

Villandry m'a désenvoûté d'une certaine animosité à l'égard de la terre, me la montrant toujours prête à réintégrer l'ordre divin ; du même coup il m'enfonce plus avant dans un éloignement sans retour de toute possession ; il me confirme dans l'appétit d'une réalité substantielle dont ces réalités ne sont que de pâles prémisses.

Ce n'est plus par dégoût du monde que j'aspire à m'en détacher, c'est pour obéir à mon ordre dans la conscience plus claire de l'ordre révélé.

Promenade dans la campagne en compagnie de deux grands chiens. J'ai enfin retrouvé la nature ainsi qu'un souvenir effacé. Et voici que mon émotion en face de ces prairies s'est mise à refleurir ; non plus, comme naguère, sans réticence : je m'y suis abandonné comme au trouble d'un plaisir devenu illicite — avec, néanmoins, le sentiment d'une liberté qui était allé se perdant — et dont je sentais, avec délices, se ranimer le charme. Ce désordre à la fois me ravissait et me gênait ; je ne pouvais plus m'y livrer comme avant de connaître Villandry, du temps où je ne savais pas qu'il y eût autre chose que la nature dans sa nudité. Et pourtant j'y éprouvai comme une délivrance imprévue.

Oui, c'est bien ce double sentiment qui m'occupait, tant la nouveauté de Villandry, ces derniers jours, m'avait absorbé.

Jamais, jusqu'alors, je n'avais songé qu'il fût possible d'édifier avec les arbres fruitiers et les légumineuses un ensemble architectural où l'esprit même fût sensible, comme l'avait réussi cet homme singulier découvrant, après cinq ou six siècles d'oubli, le plan par lequel l'ordre catholique s'imposait jadis à la vie domestique la plus élémentaire.

Et, bien qu'une telle découverte, après tant d'années où je m'étais habitué à ne considérer les jardins que du point de vue décoratif (à ne pas même soupçonner qu'il fût possible de créer des jardins pour un autre objet que d'en jouir), s'imposa : d'avoir brusquement à réformer ma conception la plus spontanée du jardin, c'est-à-dire des rapports de la nature et de l'homme, et c'est-à-dire en fin de compte de l'homme même. L'étrange, d'ailleurs, est que cette conception toute nouvelle qu'il me fallait adopter s'accordait sans défaut à toutes mes autres conceptions tant de l'art que de la vie, et qu'entre toutes mes pensées antérieures celle-là seule, que, d'une heure à l'autre, il me fallait rejeter, constituait un incompréhensible hiatus. L'étonnement d'une prise si inattendue de l'unité de ma pensée dont jusqu'alors le défaut m'avait semblé sans remède (alors que le remède était immédiat, mais que simplement une espèce de presbytie m'avait empêché de le voir), oui, vraiment, ma stupeur devant la souveraine simplicité si longtemps insaisissable grâce à laquelle mon harmonie intérieure s'achevait me procura un trouble auquel la redécouverte du désordre de la campagne ajouta le complément d'une preuve par l'absurde.

Ainsi je ne saisis ma propre pensée dans toute sa nouveauté qu'en me promenant seul, au bout de dix jours, dans la campagne environnante.

Je m'aperçus en effet que ce désordre qui, jadis, m'enchantait, ne signifiait qu'une imparfaite possession par

l'homme ; et moins un état nécessaire qu'un accident évitable. Voilà le point : jusqu'à la découverte prodigieusement simple de Villandry je liais, d'un lien à la fois ridicule et indéchirable, l'idée de jardin et celle d'inutile oisiveté — l'idée de nature et celle d'exploitation productive au point que, traversant en chemin de fer des campagnes stériles, je me laissais les admirer si leur stérilité atteignait à la grandeur — mais bien plus souvent déplorais que ces grands espaces restassent en jachère. Il y avait pour moi une identité sans défaut entre la notion de campagne et la notion de rendement.

La conception catholique réalisée par le moyen âge, soumettant au contraire à l'ordre spirituel jusqu'aux végétaux, rétablissait la domination de l'homme et le *règne* de la beauté sur les plantes les plus nécessaires à sa vie.

En d'autres termes, l'ordre catholique ne tolère point une beauté gratuite ou plutôt confond, et c'est la raison qui rend tous monuments du *haut* moyen âge si formidables encore, la notion de beauté et celle d'adaptation à la fin. L'erreur qui consiste à chercher la beauté pure, c'est-à-dire par un revirement infernal à faire « décoratif » c'est-à-dire inutile et creux, cette erreur-là est liée à toutes celles à qui la perte du dogme permet de se développer, c'est la base de toute l'erreur romantique — ce qui ne signifie pas que l'ordre dit classique vaille mieux : ordre privé de vie et qui n'est que le simulacre de l'ordre véritable. Entre un romantique vivant et un faux ordre inerte il est clair qu'on ne peut guère hésiter.

Mais cet ordre de Louis XIV n'est qu'une caricature dont l'ordre roman donne la plus haute et la plus vivante rectification. L'ordre dit classique n'est qu'un romantisme châtré. L'ordre catholique dont les jardins de Villandry sont la stupéfiante révélation n'a pas, comme sa

caricature, pour objet de dresser des formes dont l'ordonnance se suffit, mais de construire les formes les mieux appropriées au développement harmonieux de la vie humaine à la fois hiérarchique et unie. Et c'est ainsi qu'à Villandry, sous la protection de l'église qui domine la campagne et le château, nous voyons autour du château s'étager les trois cours et, par derrière, les trois jardins — double image du triple état de la vie terrestre et surnaturelle : la nature, la grâce et la gloire; dont, ailleurs, témoigne à son tour le triple niveau des églises.

Mais ce qu'il importe surtout d'observer, c'est la largeur du réalisme catholique, la manière dont au cœur même de la vie le dogme fait s'insérer l'une en l'autre la réalité la plus vulgaire et l'ordre. Rien n'échappe à la discipline catholique. Loin d'exclure, comme les faux classiques, aucune parcelle de la nature sous prétexte qu'elle est vulgaire — elle l'annexe et la sanctifie et, ainsi ramenée à son ordre, la fait participer avec toutes les autres créatures au service de l'homme et par la beauté que l'esprit lui confère à la gloire de Dieu.

Telle est dans son essence la véritable révolution accomplie dans les jardins de Villandry.

Les légumes et les salades dans le jardin inférieur entourés de leurs minces bordures de buis taillés selon des figures régulières sont la vie même que cerne l'esprit. Tandis que, sur ses trois côtés, mais à un étage supérieur, le jardin d'ornement sous un arbre déroule des figures géométriques variées comme des mosaïques; et que, sur la terrasse qui court plus haut encore et domine tous les jardins, une allée de tilleuls déroule un long cloître où méditer.

Tels sont les trois ordres superposés cependant qu'au pied des terrasses qui couvrent le plus haut coteau et où la chaleur se concentre sur les arbres fruitiers, dans le

miroir d'eau la lumière joue et le ciel se reflète. Plan admirablement simple et auquel correspondent, par devant les écuries, les communs du château — admirable architecture dont jusqu'au XVIII[e] siècle les châtelains gardèrent (surtout quant aux bâtisses) quelque notion, cependant que, dès le XVI[e], la présence du potager au milieu des jardins paraissait une absurdité. A partir de ce temps, le châtelain, ayant pris pour fin son propre plaisir et non plus l'harmonie de la vie, le secret de l'ordre ne pouvait aller que s'obnubilant de plus en plus. Dès ce temps l'esprit n'étant plus maître, la matière devait l'emporter.

Tels sont les enseignements de Villandry, et à la fois si simples et si décisifs, si anciens et si nouveaux qu'avec l'erreur du « jardin décoratif » ils détruisent du même coup toute une conception erronée de la vie — dont le communisme n'est que le couronnement légitime. Et voilà ce qu'acheva d'éclairer en moi cette promenade inopinée au milieu de la campagne dont les inondations mettaient le désordre dans une irrésistible évidence. Et cette campagne où les bêtes paissaient semblait alors leur appartenir en propre, tant le domaine de l'homme était marqué par la volonté d'un esprit souverain absente des prairies.

Oui! la création, sous mes yeux, apparaissait divisée entre l'esprit et la matière. — Le règne de l'esprit me semblait pour la première fois s'affirmer. Mais, du même coup, soit par la faute de ma faiblesse et la persistance secrète d'un attrait du désordre, je me promenais au milieu de cette campagne, parmi les beaux arbres exilés des jardins, à peine tolérés sur la troisième terrasse où ils sont du moins taillés avec minutie — je me promenais délivré.

Suis-je trop faible pour supporter longtemps l'ordre

dans son exigeante pureté? Je sais bien que l'architecte de ces jardins merveilleux prétend aussi aimer la nature quand elle est hors du domaine de l'homme. Mais je le soupçonne, même aux lieux où il la relègue, de l'aimer moins pour son charme que pour le contraste qu'elle présente aux créations de son esprit — et le relief plus fort qu'elle leur donne.

Si je m'interroge au plus profond de mon cœur, je m'assure que cette perfection de l'ordre n'est vraiment pas pour moi! J'ai encore un besoin de fantaisie, de mystère, à assouvir. Et entre l'ivresse que me valut la forêt tropicale et la satisfaction intellectuelle que je dois à Villandry, il n'y a aucune commune mesure.

Ces deux lieux marquent les pôles opposés de mes désirs. Si la plus pénible impression dont il me souvienne de mon retour d'Asie est celle d'une Europe absurdement cadastrée, voici que je découvre à Villandry un cadastre plus strict — et m'en laisse toucher. Il faut donc que ces deux tendances inconciliables se partagent mon âme : celle qui me force à rechercher partout le triomphe de l'esprit; celle qui, me portant à ne désirer qu'une pleine expansion de moi-même, une jouissance désordonnée de tout mon être, m'excite à poursuivre dans la nature l'image d'une irrésistible liberté, la réalisation jusque dans le mystère végétal d'une luxuriance que la vie trop publique de l'Europe nous interdit. Toutefois déjà, tant en Chine qu'au Cambodge, ce que j'aimai n'est-ce pas le triomphe aussi de l'intelligence que la persistance d'une ville de temples et le respect des indigènes me suggéraient? Une intelligence supérieure, la souveraineté de ce qui dure sur ce qui passe, comme de ce qui pense sur ce qui se borne à vivre? Peut-être le sentiment de la présence de l'énorme forêt ne se trou-

vait-il en moi guère éloigné de celui que me valait la proximité d'une civilisation identique à moi-même et dont la suprématie quoique matérielle s'affirmait par l'usage que les indigènes eux-mêmes se plaisent à en faire.

Est-ce vraiment le désordre, à Angkor, que j'aimais?

Plus j'y songe, et plus j'essaie de cerner la sorte d'exaltation que me valut cette forêt vierge peuplée de ruines, plus je finis par la trouver voisine de celle que me vaut ici la substitution à tout ordre naturel de l'ordre humain. Le sentiment d'une fragilité justement écrasée, la joie secrète, et presque imperceptible, de devoir à la puissance humaine un si parfait spectacle de la faiblesse humaine — à l'énergie des hommes d'aujourd'hui, cette apparition formidable d'une ruine sans retour des hommes de jadis. Oui, tout cela coopérait à mon émotion. Les sentiments à la fois de faiblesse et de force là-bas se mêlaient pour ma joie. De sorte que c'était toujours — quelque oubli que j'en eusse — en fonction de l'homme que je jugeais et jouissais. La seule idée d'une forêt vierge absolue affole l'imagination, la désempare et, la privant de toute espèce d'illusion, l'anéantit. Si donc, à Villandry, il me semble étouffer, et si, après avoir contemplé cette savante perfection où chaque être se sanctifie en y participant, je m'enfonce dans la campagne avec délices, c'est que dans ces jardins de Villandry manque l'un des éléments de ma joie. Nous n'y avons plus l'impression du combat ni celle de la faiblesse et de la force de l'homme : le combat est fini, la victoire est gagnée. Villandry, dans son genre, est pareil à la forêt vierge où nulle ruine humaine ne serait plus perceptible : toute faiblesse en est absente — la trace de la lutte, la présence d'une force en mouvement et qui s'organise. Ici tout est ordonné et nous avons moins l'image d'un ordre à établir que d'un ordre établi. Une harmonie si stable déconcerte dans les

termes mêmes où le fait un ordre qui n'a plus rien d'humain, et que nous nommons le désordre. C'est pour cela, sans doute, que, comme dans une parfaite forêt vierge, je n'ai ici d'autre aspiration qu'à m'enfuir. Ces jardins de Villandry sont trop parfaits pour moi : Vision presque insoutenable de la pureté! A propos d'eux les mots mêmes me reviennent qui, à l'Escurial, se présentaient devant moi pour le peindre.

Et c'est peut-être, en fin de compte, que la perfection me touche moins que l'effort pour y parvenir. La satiété de la perfection me gagne, et qui sait si elle ne fatiguerait aussi celui même qui l'a réalisée — s'il la supporterait sans ces émotions de la chasse qui lui valent par ailleurs la poursuite incessante d'œuvres espagnoles inconnues? La fièvre de cette perpétuelle course au chef-d'œuvre, voilà par où il échappe à l'ankylose de la perfection. — Les jardins de Villandry ne se comprendraient pas sans la présence auprès d'eux d'une collection sans cesse accrue, sans cesse changeante.

Telle est sans doute une explication de ma fatigue : la perfection humaine ne peut nous retenir. Le péché nous a mis dans un tel état que, réalistes ou mystiques, aucun de nous, bien que tous n'aspirent qu'à la paix, ne peut vivre de paix. Le sort de l'homme est lié à un perpétuel combat. L'Escurial, Villandry, ce sont des figurations de la paix. Les dernières images que l'esprit encore attaché se propose — mais qui ne suffisent point à l'esprit; les rappels d'un état antérieur au péché, mais que la nature du péché ne supporte pas et qui, par contre, à l'âme altérée de son Dieu ne sont qu'approximations d'une extase plus pure. Villandry excite l'âme pure à une pureté plus parfaite mais, du même coup, l'oblige de s'enfuir.

Je ne veux d'aucune stabilité dans aucun ordre humain — et même dans la perfection d'un tel ordre; mais l'as-

cension indéfinie vers une inaccessible sainteté où, si un tel état se pouvait concevoir, toutes les forces de l'âme s'abandonneraient enfin à une contemplation sans égale.

Si mon sens de l'ordre ici est accompli, je ne me persuade pas que le soit celui de la justice. Les exigences de la matière me touchent-elles ici, ou souffré-je invinciblement à la pensée des inégalités que cette paix me suggère?

Peut-être que le temps des stables architectures est périmé?

Je ne veux point d'une Église qui ne soit qu'apaisement. L'Église, pour moi, est surtout la mère des souffrances fécondes des enfantements douloureux; l'aspiration à un état sans cesse plus parfait. Non la stabilité : l'ascension.

Être insatiable et serein.

De retour à ma chambre, je regarde, dans la nuit qui se ferme, sous le ciel d'orage que le couchant déchire, les jardins s'endormir. Maintenant que la pluie a cessé de tomber, l'air est tout parfumé. Avant mon départ le soir ne se fait-il si doux que pour me détourner de croire cette féerie sans mystère?

La campagne n'est plus qu'une masse indécise et muette pour l'âme, tandis que le potager aux mille pelouses, entre les bordures rectilignes dont l'esprit les entoure, glisse à mes pieds comme un vaisseau.

Jusqu'aux constructions les plus précises, tout Villandry s'anime. Leur géométrie, dans l'atténuation de cette fin adorable du jour, se fait musique. Et c'est une musique si légère et si dense qu'elle semble tracer son sillage dans la nuit.

René Schowb.

Lettres étrangères

I. — Pietro Mignosi et « *La Tradizione* »

L'inspiration catholique, ou plus généralement chrétienne et spiritualiste, a créé, dans la littérature italienne d'après-guerre, un des courants les plus intéressants. Avant 1914, les poètes qui demandaient à la foi leur inspiration étaient fort rares; Carducci, d'Annunzio, Pascoli, exerçaient leur influence dans le sens d'un agnosticisme sensuel et païen. L'avant-garde, avec Marinetti, se souciait de technique. Il n'y avait, en somme, que d'honorables exceptions, tel Antonio Anile ou Giosuè Borsi. L'après-guerre a marqué, au contraire, un brusque retour à la foi religieuss, qu'on ne saurait expliquer assez par certaines conversions bruyantes, comme celle de Papini. Cette renaissance religieuse est surtout l'œuvre de quelques jeunes groupes, d'ordinaire catholiques (encore qu'on trouve dans le protestantisme vaudois une aspiration assez analogue, symbolisée par le nom de Calogero Bonavia). Un de ces groupes est déjà connu des lecteurs de *La Vie Intellectuelle* : c'est celui du *Frontespizio*, que dirige Piero Bargellini (1). Je voudrais en signaler un autre, dont l'action n'est pas moins importante. *La Tradizione* : tandis que le *Frontespizio* paraît à Florence, *La Tradizione* a son siège à Palerme (2); son directeur est Pietro Mignosi.

A travers les livres qu'il a publiés, la personnalité de Pietro Mignosi apparaît aussi vigoureuse qu'attachante. On

(1) Lequel vient de publier une vie du grand prédicateur populaire : *Saint Bernardin de Sienne* (librairie Morcelliana, Brescia).

(2) 127, via Re Federico.

n'arrive pas à le saisir sans avoir à vaincre des difficultés, dont la plus apparente est la généreuse prodigalité de sa production. En des genres très différents, il s'est essayé : poète, il a donné *Levamen* (1923), *Dialectique* (1924), *Épopée et Sainteté* (1925); romancier, il a publié trois livres, dont *Parfaite joie*, son plus récent (1932); pour le théâtre il a écrit *La Messe de la miséricorde* (1929); essayiste, il a proposé ses bases doctrinales dans *Philosophia perennis* et *Raison et Révélation*; critique, volontiers polémiste, il a publié *l'Absurdité démocratique* (1922), des *Profils et problèmes*, *L'Hérédité du XIX^e siècle*, la *Polémique catholique*, et vient de nous envoyer une *Esquisse d'une histoire de la nouvelle poésie italienne* (1933). Ajoutons que Pietro Mignosi est professeur à l'Université de Palerme, et qu'il a environ trente-cinq ans.

Mignosi a exposé lui-même dans *Raison et Révélation* le chemin qu'il a parcouru depuis sa première prise de contact avec les données philosophiques jusqu'à son point actuel, la *Philosophia perennis*. Les thèmes qu'il expose, non sans une violence qui n'est pas sans entraîner quelque confusion, ce sont ceux de l'éternel chrétien : l'homme qui trouve dans l'approfondissement de soi non les abstraites satisfactions de l'intelligence, mais le contact avec les réalités profondes. La connaissance de l'être aboutissant à se sublimer dans le renoncement, la charité, l'amour, tel est le motif principal, celui qui donne un sens en quelque sorte central à tant d'œuvres diverses. La *Parfaite joie* c'est celle-là.

Mais, plus que penseur ou critique, Pietro Mignosi est un poète. Peu discipliné, se fiant davantage à l'envol lyrique qu'à la règle (il y a parfois excès...), il écrit une poésie libre, insoucieuse des anciennes techniques, mais qui a de grandes qualités d'évocation. Sa prose même a une saveur toute poétique avec une sorte d'âpreté de terroir qui ne messied pas. Il peint bien : la Sicile, et surtout Palerme, avec leurs rues pittoresques, leurs bords de mer magnifiques, leurs palais et leurs grandes collines chauves, leurs habitants et les petits ânes vifs, lui servent à composer un décor vivant, qui a du montant. Quand, dans la *Messe de la miséricorde*, il

peint des bourgeois repus et trop charnels exigeant, par la voix des femmes, un miracle, son style est violent, son art dur et tragique : on voit très bien cette scène dans telle petite ville de Sicile brûlée de soleil et de passion.

Pour Mignosi (et pour ses amis) l'aspiration poétique est essentiellement une saisie mystique, au sens théologal du mot. Pour lui, il y a deux poésies, la bonne et la mauvaise : la bonne, celle qui appelle, qui suppose Dieu; la mauvaise, celle qui n'en a cure. Claudel aimerait cette formule qu'on emploie volontiers à *La Tradizione* : « Sans Dieu, pas de poésie. » Elle sert de critérium à tout ce jeune groupe en matière de critique; à Mignosi lui-même, ou à Gino Novelli dans *La nouvelle poésie religieuse italienne*. Tout est ainsi transfiguré en même temps que jugé. Gino Novelli, poète lui-même dont j'ai signalé ailleurs (1) *La meilleure étoile*, a une façon d'exprimer les choses les plus simples, les plus humbles, qu'on y sent, irrécusable, la main même de la Divinité.

L'action de Pietro Mignosi n'est pas œuvre isolée. Il a, dans le sang, la passion de créer : instituts, revues, sociétés, groupes, il en a déjà fait naître un bon nombre. En 1912, adolescent, il crée le *Nouveau Romantisme*; directeur de la revue *Audax* en 1919, fondateur en 1922, avec Pignato et Bonavia, de la *Revue du Sud*, collaborateur de maints journaux et revues au lendemain de la guerre, il crée en 1927 *La Tradizione*, devenue aujourd'hui une des premières revues de culture catholique italienne.

Autour de *La Tradizione*, revue mensuelle, à laquelle s'est jointe une active maison d'éditions, s'est groupé un nombre déjà important d'hommes jeunes : Novelli, Federico de Maria, P. Maltese, Erminio Cavallero, F. Orestano, Luca Pignato, A. C. Curella. Les sommaires accordent une place importante à la poésie et aux études sur la poésie; on y voit aussi assez souvent des remarques et études d'esthétique, et à peu près autant de mystique. La littérature d'imagination y tient une

(1) *Nouvelle Revue des Jeunes*.

place plus réduite. Il en est de même dans les collections de la maison d'édition. Parfois des écrivains non-catholiques engagent une discussion avec les collaborateurs de la revue : dans le numéro d'avril 1932 (en tête duquel paraissait une lettre de bénédiction de S. S. Pie XI) Adriano Tilgher, l'essayiste bien connu, dont j'ai parlé ici même, publiait *Art et irréligion*, à quoi Mignosi répondait par *Art et vie*. Assez souvent aussi des écrivains étrangers donnent des textes dans *La Tradizione* : M. Blondel a publié en août 1932 (en français), une intéressante *Note sur les fonctions multiples et la finalité normale de l'art*.

Les quelques indications que je viens de donner ne prétendent pas à épuiser la matière, mais seulement à attirer l'attention du public français sur ce jeune groupe : on souhaiterait que quelque spécialiste de la traduction italienne s'attachât à nous le faire mieux connaître. Pour ne parler que de l'œuvre de Pietro Mignosi, elle contient plusieurs œuvres qui mériteraient tout à fait d'être révélées à la France (1).

II. — Francis Thompson, catholique anglais

C'est une autre renaissance catholique, celle qui, au lendemain du mouvement d'Oxford, souleva toute une partie de l'Angleterre, que Mlle Agnès de la Gorce a récemment étudiée. Son ouvrage sur *Francis Thompson et les poètes catholiques d'Angleterre* (Plon) est mieux qu'une simple monographie : c'est, en même temps que l'élucidation psychologique d'un être attachant, d'une âme rare, l'évocation de tout un milieu, et de l'aspiration qui portait vers les plus hauts sommets de la spiritualité un groupe compact d'artistes. Des silhouettes passent dans ces pages : la douce Alice Meynell, le poète Lionel Johnson, et cette grande et rude image du vieux Coventry Patmore, cher à Claudel. Des citations nom-

(1) *La Revue des Jeunes* dans son numéro du 15 mars 1933 publie quatre poèmes chrétiens de Pietro Mignosi, extraits de son recueil *Crescere*.

breuses, traduites avec charme, s'insèrent habilement dans un texte qui sait les soutenir, sans en souffrir. On lit ce petit livre avec autant de plaisir que d'émotion.

Étrange personnage que celui de ce Verlaine du laudanum, de ce miséreux qui parlait le langage des anges, de ce poète en qui s'allient les grâces les plus tendres à une vision tragique digne de son maître William Blake. On le connaît mal en France : à peine quelques fidèles ont-ils acheté, en 1921, la plaquette où Mme Adrienne Monnier a groupé des exemples de ses plus belles odes, en particulier ce *Lévrier du ciel*, où passe un souffle de jugement dernier. Le *Roseau d'or* a fait connaître son essai sur Shelley; Paul Claudel a traduit *Ce vice impuni, la lecture* (1925). Le livre de Mlle de la Gorce comble un vide, et son utilité est incontestable.

Francis Thompson était né en 1850, dans le Lancashire, non loin de Liverpool. Son père, médecin, venait de se convertir au catholicisme. L'enfant songea à être prêtre et suivit les cours d'Ushaw College, qui était une sorte de séminaire; ses maîtres, le jugeant physiquement peu solide, psychiquement peu stable, l'écartèrent du sacerdoce; mais de cette aspiration et de ce refus, Francis Thompson resta marqué sa vie durant. Il songea à être écrivain; son père préférait la médecine. Ses études médicales aboutissent à un complet échec, à une juste colère paternelle. Il est, en outre, maladif, sensible à l'excès; et sa famille, où le père vient de se remarier, ne lui offre plus l'asile dont cette âme frêle aurait besoin.

Alors commence pour lui la période du grand risque. En 1885 il part pour Londres. Bientôt, dénué de toutes ressources, il tombe à la pire misère. Les humbles métiers qu'il trouve — garçon chez un libraire, employé chez un cordonnier — aboutissent tous à des échecs : il mélange les adresses, perd les paquets, manque assommer un client par maladresse, et en fin de compte, renvoyé de partout, connaît l'horreur de la détresse matérielle. On l'aperçoit, dans la

brume noire de Londres, ouvrant les portières devant les restaurants élégants, promenant sur son dos des pancartes de réclame, vendant des allumettes, des journaux; un jour, un inconnu — le baron de Rothschild — lui met une pièce d'or dans la main. Sa santé, de plus en plus fragile, s'accommode au plus mal de cette existence affreuse. Et cependant Thompson ne désespère pas. Il hante les bibliothèques, se repaît de livres, enregistre, dans sa prodigieuse mémoire, une somme de connaissances gigantesques. Sur des débris de papier, il écrit. En 1888, il envoie à la revue catholique *Merry England*, que dirige Wilfrid Meynell, un essai sur le *Paganisme ancien et moderne*, et deux poèmes. Sûr de l'échec, il ne va même pas à la poste restante chercher une réponse. Cependant Meynell a lu, par hasard, l'étrange envoi; séduit par les vers, il a publié le tout. Mais pour retrouver le poète, que d'efforts! Il parvient à découvrir la pharmacie où Thompson achète son laudanum : ce jour-là le poète n'y vient pas, et Meynell laisse une lettre. Or, ce même jour, le poète avait décidé de mourir : une dose plus forte du poison... Il a raconté que, au moment d'accomplir le geste fatal, un avertissement secret le lui avait interdit, comme si l'ombre de Chatterton lui avait ordonné d'attendre encore. Le lendemain, la lettre de Meynell lui prouvait qu'il avait bien fait.

Qu'on imagine la stupeur du directeur de revue voyant entrer ce pauvre en guenilles! La conversation est incertaine. Meynell dit à Thompson que pour écrire son essai il a dû consulter toute une bibliothèque : et le poète de répondre en tirant de ses poches toute sa bibliothèque, un Eschyle et et un William Blake. L'honneur de Meynell fut d'avoir tendu la main au malheureux. Il s'attacha à le sauver. Il l'envoya en Sussex, dans un couvent franciscain, où le poète écrira le *Lévrier du ciel*, *Corymbe* et l'ode au *Cardinal de Westminster*. Quand il revient à Londres, il vit dans l'intimité de Meynell, de sa femme la poétesse, de leurs filles. Il est en relations avec les milieux d'écrivains catholiques, avec Coventry Patmore. Puis, se retirant du monde, il va au Pays de Galles,

chez les Franciscains de Pantasaph, vivre cinq ans. Il publie des recueils, collabore à plusieurs revues. Quand il revient à Londres, il est célèbre. Mais au lieu de profiter du calme enfin trouvé, il subit une sorte de fascination de la vie de misère. Quelque chose, en lui, a toujours secrètement opté pour le risque, pour le pire danger. Il ne retombe sans doute pas à la déchéance de ses débuts, mais repris par le laudanum et l'opium, déchiré par le conflit d'une âme qui aspire profondément au salut et d'un corps, d'une intelligence même qui obéissent mal, il glisse sur une pente périlleuse. Une ombre passe souvent sur sa raison. De temps en temps, ses amis lui ménagent un havre, chez des moines, mais enfin en 1907, usé par la phtisie, il meurt à l'hôpital.

Cette destinée émouvante — n'a-t-on pas raison de songer à notre Verlaine? — l'est surtout par le conflit qu'à chaque instant on devine. Ses vers, qu'enfle un souffle souvent prophétique, clament, jusque dans la déchéance, l'inébranlable attachement de l'âme au culte de l'Esprit. Une lueur d'apothéose magnifie la pauvre dépouille de celui qui avait, dans sa chair même, témoigné de la misère de l'homme en même temps que de son inaltérable grandeur.

III. — Né en exil

Cet enseignement de Francis Thompson prend vraiment toute sa force quand on le compare à la leçon que nous légua un de ses contemporains, un de ses compatriotes, Georges Gissing, dont Mlle Canavaggia vient de traduire fort bien l'œuvre la plus significative, *Né en exil* (Éditions du Siècle). Tandis que le poète, au cœur même de la pire misère, transpose toujours en beauté, en aspiration vers le plus haut, son expérience quotidienne si douloureuse, et dans sa détresse, trouve le secret du détachement chrétien, pour que l'image de l'homme souillé, misérable, sans cesse se transfigure d'une autre image, celle de la rédemption, Georges Gissing le romancier, frère de Thompson en pauvreté, peindra d'un

pinceau tragique l'horreur d'une Londres secrète, sinistre, pleine de férocité et repue de malheur. L'évocation la plus précise de sa misère que Thompson nous ait laissée est dans la poésie *Sister Songs*, où il se montre « ligoté et sans défense, servant de cible aux flèches du Temps, meurtri sous le sabot de chacune des heures... », mais c'est pour aboutir à une vision lumineuse, celle d'une petite fille qui s'approcha de lui et lui donna le pain de son goûter. La vision de Georges Gissing est bien différente !

Gissing était né en 1857 : contemporain de Thompson, il l'est aussi de Thomas Hardy, de Wilde, de Shaw, de G. Moore. Fils du peuple, doué de grands dons intellectuels, il fait de brillantes études, songe à enseigner. Une erreur de jeunesse, chèrement payée, brise sa vie. A dix-huit ans, pour une fille perdue, il commet un vol. Pris, condamné, dévoyé, il vivra désormais de vingt métiers, en Amérique, en Allemagne, puis à Londres, plongeant dans la même misère que Francis Thompson. Il glisse à la pire misère ; mais tandis que le poète catholique persiste à chanter, à demi englouti par la souffrance, des chants d'espoir, le romancier tire de sa cruelle expérience des livres douloureux. *Les Travailleurs de l'aube*, *Les Hors Cadres*, *La rue des Morts de faim*, *Le Royaume des ténèbres*, *Les Dépareillés*, voilà quelques-uns de ses titres : ils parlent. Une profonde aspiration vers la révolte et le refus soulève ces pages, où le naturalisme français a souvent mis sa marque. Peu notoire d'abord, il ne sera lu qu'à la fin de sa vie ; il meurt en France, en 1903, sans que son nom ait vraiment atteint à la gloire. Des vingt livres qu'il a laissés, bien peu ont été traduits ; et il a fallu tout l'attachement que la jeune traductrice a voué à Godwin Peak, le héros de *Né en exil*, pour que cet ouvrage, si digne d'attention, soit publié enfin par un éditeur diligent.

L'exil, c'est la pauvreté. Godwin, le héros, est né dedans. La thèse est que, dans cette Angleterre dont Gissing ne voit que le côté « victorien », un homme, pour grande que soit son intelligence, ne pourra jamais s'affranchir des liens de la caste. Exilé hors de son véritable « climat » moral, dans un

milieu où il ne peut pas être compris, il est d'avance un vaincu. On pourrait rapprocher cette thèse de celle du Bourget de *l'Étape*, ou encore de celle de Stendhal, dont le Julien Sorel est en un certain sens un frère héroïque de Godwin Peak. C'est là une doctrine aristocratique, fondée sur une loi de sélection sociale analogue au Darwinisme alors en vogue, doctrine que soutient un homme qui, par ailleurs, en a été lui-même la victime. Ceux-là du moins qui arriveront à franchir tous ces obstacles seront bien sélectionnés, dignes de vaincre dans la terrible lutte pour la vie.

Godwin Peak, pour s'arracher à son milieu, tente d'entrer dans le clergé anglican, bien qu'il n'ait pas plus la foi que Julien Sorel ne l'avait. Mais il ne joue son rôle qu'avec incertitude et embarras : il n'a rien du Machiavel, le pauvre garçon. Quand, là-dessus, vient s'y ajouter une histoire d'amour, quand il s'éprendra d'une jeune fille de classe supérieure à la sienne, il n'osera pas maintenir son mensonge, et il s'écroulera, parmi les débris de sa construction artificielle. Le véritable drame, celui que George Gissing a vraiment exposé en maître, c'est celui de l'ambition et de l'honneur dans le cœur de ce garçon. On peut ne pas approuver Godwin Peak, il est difficile de lui refuser une sympathie émue. La scène où il explique son cas à la jeune fille qu'il aime, où, se retenant strictement de faire appel aux sentiments de son interlocutrice, il s'attache à se faire comprendre d'elle, a une grandeur poignante. Les derniers mots de Sidwell servent de douloureuse conclusion : « Si j'avais bien pu vous connaître, vos opinions ne nous auraient point séparés. » Un homme qui trouve dans sa lucidité sa justification, tel est le cas étudié par Gissing.

Ce cas, il faut le souligner, est toujours actuel. Certes les conflits comme ceux qu'imagine ici Gissing, fondés sur les barrières sociales, tendent à perdre de l'importance et n'ont plus en tout cas celle qu'on leur accordait au temps des premiers romans de Bourget ou de Bordeaux. Mais, transposée dans un autre domaine, la psychologie de Godwin Peak vaut toujours (et c'est ce qui assure à ce livre, vieux de cinquante

ans, une évidente actualité). Nous avons connu, depuis, de ces jeunes héros de romans qui menaient leur vie vers le pire, se croyant excusés parce qu'ils étaient clairvoyants. De même l'aspiration profonde de Godwin vers une vie libre, forte, accomplie, c'est celle de l'éternelle jeunesse, de la jeunesse de tous les temps. Si son expérience nous prouve, par l'absurde, la nécessité d'un ressort qui ne soit pas seulement humain, un grand nombre des traits psychologiques dont il est peint ont une valeur constante. Peut-être, comparé à maints types littéraires d'aujourd'hui, ce garçon qui sacrifie sa réussite à sa loyauté serait-il digne d'être proposé en modèle. Les romans d'aujourd'hui nous ont accoutumés à d'autres abdications et de plus graves complaisances, qu'il s'agisse de littérature française, anglaise ou allemande, — cette dernière, peut-être la pire en ce sens.

IV. — Jeunesse « déchaînée »?

Sur l'Allemagne d'aujourd'hui, en proie à une désagrégation moléculaire effrayante, on ne se lasse pas de lire des témoignages. Qu'ils soient souvent écœurants, à donner la nausée, cela importerait peu si leur concordance ne prouvait leur véracité. N'en doutons pas : nous sommes devant une des crises éthiques les plus graves qu'ait connues un peuple. Cependant que, par la misère et le chômage, s'opère une sorte de prolétarisation de la jeunesse, une destruction de la morale achève de saper les bases de l'homme. Tout se dissout, tout se volatilise en une absurdité systématique et vicieuse. Ce spectacle est un de ceux qui aujourd'hui sont les plus poignants. D'un livre comme le *Fabien* de M. Erich Kaestner (traduit par M. A. Gaillard, chez Stock), auquel un public français a fait un certain succès pour des raisons bien discernables, on peut juger avec la dernière sévérité l'immoralisme absolu, l'étalage de sexualité, une complaisance dans la peinture des vices qui n'est que trop évidente; on ne saurait nier cependant qu'il présente une vision de la jeunesse

allemande sur laquelle il est indispensable de méditer. A travers le personnage de Fabien, errant sans but parmi les pires aventures, c'est un visage de la jeune Allemagne qui se montre, visage qui peut nous faire horreur, mais auquel nous n'avons pas le droit de refuser notre pitié. Une vie absolument déstabilisée, voilà le lot des hommes qui ont aujourd'hui en Allemagne la trentaine : aux misères de la guerre ont succédé celles de l'inflation, à celles-ci, celles du chômage. La société, la famille, tout se décompose : l'individu n'a plus aucune base solide. Il croule, emporté par les forces contradictoires, mais violentes, qui s'exercent dans le monde. Rien ne peut le retenir, pas même l'amour, car là aussi on a détruit les racines, on a introduit en ce domaine les germes du désespoir : les hommes et les femmes, sans cesse rapprochés, jamais unis, ne se connaissent qu'à travers le masque d'un double égoïsme. Tel est le tableau.

C'en est un assez voisin que nous présente Otto Flake dans *La Jeunesse déchaînée* (*Es ist Zeit*, traduit de l'allemand par Guy Faroux, Éditions du Siècle). Mais tandis que Erich Kaestner s'applique, avec un talent aigu, mais schématique, à tracer un tableau objectif, Otto Flake juge davantage et explicite sa pensée. L'intrigue, assez policière, qui nous fait assister aux recherches pour retrouver la main qui a tué un « pervertisseur », a peu d'intérêt; mais le tableau de cette jeunesse pervertie, tourbillonnant dans une totale liberté, prête à tout et à rien, est extrêmement significatif. Le sens du livre est sans doute donné par le personnage du jeune Siblingen, candide théoricien, qui veut réformer le monde en se moulant sur la réforme d'Odon de Cluny, et qui, devant le spectacle que lui offre la société, se tue. *Es ist Zeit*, disait la brochure du malheureux : il est temps, — temps de redresser le gouvernail, temps de s'opposer aux forces de la destruction. Mais comment?

Si intéressants que soient, en eux-mêmes, ces témoignages, il importe de tenter de les situer dans leur cadre et de préciser leur portée. La chose est très malaisée. Il est évident que la littérature prend toujours plus volontiers les cas

extrêmes, les sujets voyants, et que l'Allemagne n'a jamais redouté certaines audaces de ce genre. D'autre part, certains renseignement récents m'ont semblé signaler en Allemagne une certaine tendance à la recohésion, dont, en politique, il existe des symptômes analogues. Et il est enfin dangereux de généraliser. Cependant il paraît indubitable qu'il existe, outre-Rhin, une tendance quasi générale à accepter la désagrégation comme un fait, tendance contre laquelle ne protestent plus que les éléments religieux, le catholicisme en particulier dont le rôle, en ce sens, ne cesse de grandir (1). Cette tendance n'est pas moins manifeste au théâtre, où *Le mal de la jeunesse* en a offert un exemple retentissant, que dans la littérature. Elle correspond exactement à ce qu'exprime, sur le rythme de mélopée de la *Complainte de Mackie*, dans l'*Opéra de quat'sous*, la musique de Kurt Weill : une sorte de refrain de vice, de désordre, de crime et d'angoisse.

On pourrait même aller plus loin. Par delà les témoignages littéraires que, dans trois de mes chroniques, j'ai eu l'occasion de citer, ne serait-on pas en droit de mettre en cause cette *philosophie de l'angoisse* qui, en liaison avec la phénoménologie, connaît aujourd'hui en Allemagne un si grand succès et dont Martin Heidegger est le principal représentant? M. Arnaud Dandieu, dans un récent numéro de la *Revue d'Allemagne* (15 octobre 1932), a montré que, s'il n'y avait pas, à la lettre, rapport entre le drame philosophique et le drame politique allemand, du moins il y avait une relation en quelque sorte sous-jacente entre la philosophie de l'angoisse et la politique du désespoir. De même en morale, la doctrine heideggerienne apparaît en somme comme une tentative, peut-être inconsciente, pour « polariser » ce désespoir, ce désarroi, cette totale disponibilité, et lui restituer un sens métaphysique. Ce n'est évidemment pas le lieu ni le moment

(1) Cf. par exemple l'étude de P. de Lallemand sur *Le mouvement du Quickborn* (*La Revue des Jeunes*, janvier 1933); ce mouvement annonce une véritable rénovation de la jeunesse sous l'influence du catholicisme.

de montrer en quoi une telle attitude philosophique (qui doit beaucoup à Kierkegaard, et qui, d'ailleurs, est en liaison avec les notions du théologien protestant Barth) peut être acceptable, en quoi elle ne l'est pas. Mais la forme, par maints traits quasi religieuse sur laquelle s'expriment ces données, donne raison à ce personnage symbolique d'Otto Flake qui plaçait sa volonté de réforme sous la marque d'Odon de Cluny. Le mot essentiel a été dit, me semble-t-il, par Mme Marguerite Yerta-Melera, qui a préfacé le livre de Flake : « Ces phénomènes [de désagrégation] ont été plus marqués en Allemagne qu'en France, parce qu'ils ont coïncidé avec un mouvement accéléré dans la déchristianisation du pays. L'Allemagne, qui n'a été civilisée que par le christianisme, perd, en même temps que ses croyances, le fond de sa civilisation morale. » C'est donc en un sens absolument tragique qu'il faut entendre ce mot : une jeunesse *déchaînée*, qui n'a plus de chaînes, qui part à la dérive.

DANIEL-ROPS.

Les années tournantes

Sous ce titre, emprunté à l'histoire du Premier Empire, M. Daniel-Rops, duquel André George disait ici même, il y a quelques mois, à propos du *Monde sans âme*, les mérites d'écrivain et de moraliste, a groupé une série d'études assez diverses, mais dont le propos commun vise à nous rendre palpable la suite des générations depuis la fin de la guerre. Nul n'était plus qualifié pour accomplir cette tâche délicate. En effet, ayant de peu doublé le cap de la trentième année, M. Daniel-Rops apparaît déjà comme un maître de la jeunesse. Lui-même a mis trop de soin à nous instruire de ce qu'il fallait entendre lorsqu'on parle d'un maître pour que nous risquions à son sujet la moindre confusion. Quand je dis que M. Daniel-Rops est un maître de la jeunesse, je veux dire d'abord qu'il la connaît bien, non seulement par suite d'un intime et quotidien contact avec elle, mais plus encore par la sympathie; et je veux dire aussi qu'il est de ceux dont la jeunesse est en droit d'attendre l'expression de ses désirs informulés. La pire disgrâce pour une jeunesse, c'est de n'avoir trouvé personne, parmi ses aînés immédiats, qui voulût exprimer ce qu'elle ne savait pas bien dire.

Cette disgrâce fut-elle vraiment, comme le soutient Daniel-Rops après François Mauriac, celle de la génération qui franchit le seuil de l'adolescence au lendemain immédiat de la guerre? C'est possible. Je n'en suis pas sûr. Que les aînés qui revenaient du front se soient détournés d'elle, il est vrai. Mais parmi les autres, parmi ceux qui avaient alors cinquante ans, elle aurait pu trouver — elle a trouvé en fait — de bons

et de mauvais maîtres, mais enfin des maîtres. M. Daniel-Rops parle fort bien de l'influence d'un Maurras et de celle d'un Gide, quoiqu'il ne souligne peut-être pas assez à quel point celle-ci fut délétère. Mais il ne dit pas un mot de Paul Claudel et ne prononce même pas son nom. Et je sais bien pourquoi. C'est que Claudel, éloigné par son caractère autant que par ses fonctions diplomatiques, n'a jamais eu le désir ni la possibilité de diriger effectivement la jeunesse. D'autre part, son influence n'est guère sensible dans l'ordre purement littéraire. J'ai eu, néanmoins, bien des fois la surprise de constater à quel point son action avait été profonde sur des jeunes gens qui n'avaient pu le connaître avant les années 20, avant l'époque précisément où ils découvraient aussi Gide.

Mais ceci va introduire la plus grave querelle que je chercherai à Daniel Rops; elle concerne la notion même de génération. Pour Daniel Rops, l'existence concrète d'une solidarité spirituelle entre jeunes gens du même âge ne fait aucun doute. Pour moi, c'est toute la question. Celui qui pense par *générations* pourra nier valablement l'influence de Claudel entre 1920 et 1930, parce que ce ne fut pas une influence massive. Il en va tout autrement si l'on considère les cas concrets. Au fond, cette querelle-ci est celle des arbres et de la forêt. Je crois que les deux points de vue sont légitimes, et, observateur des arbres l'un après l'autre, je suis reconnaissant à Daniel Rops de m'avoir fait faire une promenade en forêt.

D'autant plus que son livre est tout plein de vérités utiles que notre époque aurait le plus grand intérêt à méditer sérieusement. J'ai beaucoup goûté la critique très dure, mais parfaitement justifiée, que fait Daniel Rops de l'institution parlementaire telle qu'elle fonctionne aujourd'hui en France. Il y aurait là-dessus tellement à dire, non pour discuter les affirmations de l'auteur, mais pour les confirmer, que j'abandonne la partie. En tout cas, les pages de Daniel-Rops constituent un avertissement grave que les Consuls feraient bien de méditer. Mais il semble qu'entre le monde

politique et l'élite intellectuelle se creuse aujourd'hui un fossé tel qu'on ne puisse guère espérer d'un livre qu'il ouvre les yeux de nos dirigeants. J'attends davantage de l'appel que Daniel-Rops adresse aux intellectuels. Peut-être en convaincra-t-on quelques-unes que l'abstention est parfois pire que n'importe quelle erreur dans l'action. Et lorsque je lis les pages si fortes et si denses que Jacques Maritain a publiées dans le numéro de janvier de la revue *Esprit*, il me semble que déjà les âmes les plus pures ont répondu par avance à cet appel.

Ce seraient bien des « années tournantes », et dans le meilleur sens du terme, que celles qui verraient enfin se terminer un lamentable divorce entre la pratique et la spéculation. On peut espérer que la « crise », cette crise sur laquelle Daniel-Rops, au début de son livre, a fait des remarques si pertinentes, aura pour effet de renverser l'ordre actuel des valeurs. Car je suppose que c'est ainsi qu'il faut entendre cette *Révolution en esprit*, dont Daniel-Rops nous entretient ensuite, profondément d'accord avec les mouvements de jeunes qui s'appellent *Esprit* ou *l'Ordre nouveau*. Proclamer la primauté du spirituel aujourd'hui, rappeler au monde affolé par le désordre économique que la véritable solution des difficultés qui l'étreignent est d'ordre métaphysique, c'est vraiment renverser la table des valeurs, et c'est la plus authentique des révolutions. Daniel-Rops a bien fait de le dire, avec l'autorité qui s'attache à son jeune talent. Et ce n'est pas le moment de le chicaner sur les détails. Mais il faut au contraire attendre de lui plus encore qu'il ne nous a donné jusqu'ici. Je suis sûr que son itinéraire, qui va de *Notre inquiétude* (1926) au *Monde sans âme* et aux *Années tournantes*, mais qui n'est pas terminé, apparaîtra plus tard l'un des plus significatifs de notre temps. Daniel-Rops possède ce don redoutable et magnifique, d'éprouver dans son âme et presque dans sa chair les tourments de son époque. Les années tournantes dont il nous parle, sans doute ce sont celles que nous vivons tous durement; mais ce sont aussi les siennes propres entre trente et trente-cinq ans. Et cela

confère à ses livres, tout objectifs d'apparence, le frémissement d'un témoignage. Au seuil de celui dont je parle, il emploie lui-même cette expression pour qualifier le cahier qu'il nous donne. Ce qu'il y a tout ensemble de noblesse et de pudeur dans un témoignage authentique, ce livre le renferme, que Péguy eût certainement aimé.

JACQUES MADAULE.

***

Littérature d'enfants

Il faut croire que la jeunesse d'âme et la fraîcheur sont bien inconnues des littérateurs de profession, puisque, pour en retrouver le goût, nous sommes réduits à interroger les enfants eux-mêmes. C'est d'ailleurs chose charmante, et qui repose de tant de fadeurs.

Lisez dans la *Nouvelle Revue française* de février ces « récits d'enfants », écrits par des bambins de cinq à douze ans. Quelle pureté et quelle vérité!

A l'étable. « Ce soir, le chat buvait de l'eau dans le seau. « Va boire dehors, malpropre! » et je le poursuivis jusqu'à l'étable en frappant des mains. — Quand je passai sous le perchoir des poules, je sentis quelque chose de chaud tomber sur mon oreille. Je crus qu'une poule me faisait pipi dessus. Je criai : « Sale bête, tu seras battue! » — J'entends rire mon père qui n'avait pas achevé de traire. Je regardai de son côté, je vis venir à moi un filet blanc. — C'était du lait que mon père faisait jaillir sur moi. — Je riais d'avoir disputé une poule innocente. »

Et ce petit tableau, *Le chat* : « ... Le chat saute sur la pauvre petite malheureuse souris. La souris qui rendait son dernier soupir ne bouge plus. Cela ennuyait bien le chat. Alors il la prit et la fit sauter en l'air. Elle retomba aussitôt, avec sa patte il essayait de la faire marcher. Je pensais que Raton ne savait pas ce qu'il faisait. Alors il vaut mieux le laisser faire. »

Encore ceci : *Tatan*, avec son inconsciente tristesse. « Souvent, Tatan me dit : « Quand tu seras grande, je t'apprendrai « mon métier : tapissière. » — Je lui réponds : « Il faut trop « veiller. Penses-tu que cela fasse du bien de veiller comme tu le fais! » Elle me dit : « Tous les gens qui travaillent « s'usent. » — Ce soir il faut qu'elle coupe trente mètres de tulle droit et qu'elle pique cent mètres de ruban à des rideaux. »

On retrouve cette même séduction de l'enfance dans des poèmes qu'une institutrice de l'Aube a confiés à *Esprit* (1er février). Voici par exemple *Le ruisseau et la marguerite*, de Jacqueline Maneru, 9 ans :

Une belle matinée de printemps, le ruisseau aperçut une marguerite à robe blanche. Il faisait si chaud que la marguerite dit à son ami le ruisseau : Veux-tu me donner de ton eau claire pour me rafraîchir. Le ruisseau dit à la marguerite : Prends, ma chérie. Alors la marguerite courbe son petit cou charmant; la marguerite dit : Oh! quelle eau fraîche. Écoutez, mon amie, dit le ruisseau, je vais chanter une belle chanson. Le ruisseau donne un petit baiser à son amie la marguerite. Quand il est parti, la marguerite, seule, toute triste pense à son ami le plus charmant. Le soir, la douce marguerite s'endort dans l'herbe parfumée...

***

Psichari

Il est beaucoup question de Psichari ces temps-ci. Nous avons déjà signalé les articles parus dans la *Revue Universelle*. Voici, dans le numéro du 15 février, des *Lettres du Centurion*, écrites en 1912 et 1913. Toute une époque revit, incompréhensible à beaucoup d'entre nous, Psichari félicite Henri Massis pour l'enquête d'Agathon sur « les jeunes gens d'aujourd'hui » :

Il me semble que tous les traits que tu notes doivent nous mener un jour à de la gloire guerrière, et pour tout dire à une revanche, dont, avant tout, nous ne devons jamais détourner nos regards. Je la souhaite de tout mon cœur, mais il est certain qu'à ce moment-là, nous nous retournerons avec gratitude vers ceux qui auront

démêlé les premiers symptômes de notre relèvement moral, encouragé nos espoirs et préparé à leur façon la victoire.

L'accent proprement religieux de ses lettres garde une valeur permanente.

... Je veux de tout mon cœur m'élever de plus en plus vers l'Agneau divin dont mes yeux ne peuvent plus se détacher, n'avoir point d'autre pensée, jusque dans les actions les plus ordinaires, que de la croix du Sauveur, et m'efforcer enfin, sans vaine présomption ni orgueil, vers la parfaite charité.

Et à Paul Claudel, ces lignes :

Jamais la France n'a eu tant besoin d'âmes ardentes, d'âmes de prière toutes données à Jésus-Christ. C'est une grande peine pour moi que de me sentir si insuffisant devant la tâche à accomplir, de me savoir si imparfait devant la route magnifique qui s'ouvre devant moi. Et la consolation qui m'en viendra, ce sera de voir se lever ceux que nous attendons, ceux qui seront choisis parmi les « Premiers-Nés du siècle nouveau » et dont les épaules seront plus fortes que les nôtres.

Paul Claudel, à son tour, dans les *Nouvelles Littéraires* du 18 février consacre à Psichari quelques versets pleins de piété et d'une sombre poésie illuminée bientôt par la joie de la conversion :

Cet étang d'ivresse horrible et de feu noir et de poix et de sang corrompu,
Qui est au milieu de nous-mêmes, je puis vous en donner des nouvelles puisque j'y ai bu.
... Et maintenant je me tiens sur le seuil, ébloui, demi-vivant et le reste de l'âme encore empêtré à cette horrible gomme.
Il était donc vrai, c'était Vous. Et puisque Vous existez,
Cet épouvantable chemin vers moi-même et cette facilité,
La première chose tout de suite à faire est de m'en débarrasser,
La première chose tout de suite est d'apprendre à faire autre chose que ma volonté.
... A moi sur la terre vidée le soleil unique,
A moi cette purification dévorante, à moi Dieu et le soleil d'Afrique.

Et Jésus qui lui dit :

Pleure, tu n'auras jamais assez de larmes pour comprendre à quel point tu m'étais indispensable.

Quelques livres

La Maison du Dr Clifton, par Jean Mistler (Éditions Émile-Paul Frères.)

... Ou : Qu'on peut très bien être « arrivé » d'une certaine manière et n'avoir pas plus de talent que le gentil garçon qui raconte une petite histoire à l'heure où la conversation languit.

Qu'on ne me dise pas que c'est là un lieu commun ! Ce n'en n'est pas un pour les Éditions Émile-Paul Frères ni pour les critiques qui ont osé parler d'Edgar Poë !

Le Pari, par Ramon Fernandez (N.R.F.)

Une intéressante peinture du monde de l'automobile : un Pierre Hamp moins documenté mais plus subtil.

Une intrigue si vulgaire, si schématique qu'il faut supposer que l'auteur l'a bâclée, donnant tout son intérêt aux personnages. Or, ceux-ci nous sont minutieusement, consciencieusement, longuement décrits, mais ce ne sont pas des hommes et des femmes : ce sont des dissertations ! Et dans ce style de Ramon Fernandez, plein de nuances, mais embarrassé et si terriblement pédant !

Mors et Vita, par H. de Montherlant (Grasset)

Une belle langue. Mais, loin du lyrisme où parfois il excelle, M. de Montherlant disserte avec médiocrité.

Mes songes que voici, par André Maurois (Grasset)

— C'est bien ennuyeux tous ces gens qui croient en Dieu, *disait* André Maurois. Ne pourraient-ils un peu réfléchir, comme moi.

. . . . . .

— On a déjà beaucoup écrit sur tout cela, *disait* André Maurois, on a beaucoup dit, mais je peux toujours redire.

Je connais tant de gens, j'ai entendu tant de choses, *dit-il*! Et je n'oublie personne, *dit-il*, et je n'oublie rien, *dit-il*. Si on ne me laisse pas tout redire, je vais en mourir!

— Quel dommage qu'il n'y ait pas d'éditeurs sur Jupiter ou sur Saturne, *pensais-je*.

Memento

La Nouvelle Revue française, 1er février 1933. — Julien Benda, *Discours à la nation européenne* (suite).

Eugène Dabit, *Parisiens de Belleville*.

Revue d'Allemagne, 15 février. — Ernst Weiss, *Note sur moi même*. Otto Forst de Battaglia, *Panorama de la prose allemande contemporaine*.

La Revue Universelle, 15 février. — Émile Baumann, *Les folies du sentiment : Julie de Lespinasse*.

Les Nouvelles Littéraires du 4 février. — Paul Claudel, *La salle d'attente parabole*. — Œuvre très curieuse et belle. La salle d'attente. Le train qui va passer on ne sait trop à quelle heure. C'est la mort qui vient, emportant une génération.

C'est nous la classe. Depuis le jour de notre naissance les étoiles nous ont choisis et recrutés, les appels les plus divers nous ont touchés par les voies les plus étranges, pour que nous passions ensemble cette dernière veillée et pour que nous fournissions, rejoints, ce lot d'âmes bizarrement appariées par le Destin, qu'un convoi indifférent se prépare à étancher. Tout le monde sent qu'il n'y a plus longtemps à attendre. Notre train est en route. Sans doute qu'à cet instant même il attaque le dernier tournant. Les dormeurs se sont réveillés...

ÉDUCATION ET ENSEIGNEMENT

CH. DUMONT. *La réorganisation de l'enseignement supérieur en Russie.*

Déjà un article remarqué du R.P. Dumont avait signalé le changement d'orientation dans les directives soviétiques sur l'école primaire et moyenne...

P. B. *Ecoles libres.*

Camaraderie et amitié.

DOCUMENTS

Réponses à l'enquête sur l'enseignement religieux.

La réorganisation de l'enseignement supérieur en U.R.S.S.

Un ingénieur étranger travaillant en Russie soviétique aurait, dit-on, tenu ce propos à l'adresse des organisateurs et promoteurs du Plan quinquennal : « Ils ont remplacé la technicité par l'enthousiasme. » Nous avouons ne pas souscrire volontiers à ce jugement qui nous paraît un peu sommaire. S'il est sûr que l'un des principaux obstacles à la réalisation intégrale du fameux plan ait été le manque de techniciens, il n'est pas exact, à notre sens, que les dirigeants du Parti aient vu dans l'enthousiasme suscité en faveur de ce plan un moyen de suppléer à la technicité. Il serait plus juste de dire qu'ils ont mis l'enthousiasme au service de la technique, en favorisant par tous les moyens la formation, à tous les degrés, des cadres nécessaires à la réalisation de leurs projets grandioses.

Nous concéderons cependant que, ce faisant, les autorités soviétiques ont attendu de l'enthousiasme plus qu'il ne pouvait donner. Quelle que soit leur ardeur au travail, des jeunes gens d'instruction médiocre ne peuvent devenir en quelques mois contremaîtres expérimentés et moins encore ingénieurs de valeur. Et sans doute l'organisation, les méthodes et les programmes des diverses institutions chargées de former ces « ouvriers qualifiés » de tout style laissaient-ils eux-mêmes beaucoup à désirer. Une mise au point s'imposait qui permettrait à l'enthousiasme, s'il subsistait, de porter de meilleurs fruits.

A la suite du décret du 25 août 1932, relatif aux programmes et au régime scolaire de l'école primaire et de l'école

moyenne, le Comité Central Exécutif de l'Union soviétique promulguait le 19 septembre un décret visant l'école supérieure. Les orientations nouvelles, disons plutôt les réactions caractéristiques du premier décret se retrouvent plus vigoureusement soulignées dans le second. Aussi croyons-nous intéressant de le publier ici, en y joignant des notes explicatives et documentaires qui permettront d'en saisir le véritable sens en même temps que la portée (1).

Décret du 19 septembre 1932 sur les programmes et le régime scolaire de l'École supérieure et des Technicums (2).

A la suite des assemblées plénières du Comité Central du Parti de juillet 1928 et de novembre 1929, et en vertu des ordonnances correspondantes du Gouvernement de l'U.R.S.S. du 1 septembre 1929 et du 13 janvier 1930, la préparation des cadres de spécialistes a été portée au niveau des exigences de l'économie socialiste de l'Union, toujours en progrès. Le réseau des Instituts techniques supérieurs, des Instituts supérieurs et des Technicums s'est notablement accru. Des établissements d'enseignement d'un nouveau type se sont organisés, et la liaison de l'enseignement avec la production s'est faite sur une plus grande échelle dans un nombre toujours croissant d'établissements. C'est ainsi qu'en ce qui con-

(1) Nous avons précédemment donné (*Vie Intellectuelle* du 25 novembre 1932), en même temps que le texte du décret du 25 août, un aperçu de l'organisation scolaire en U.R.S.S. On s'y reportera avec avantage pour l'intelligence du document que nous publions aujourd'hui. On y verra, en particulier, la place et le rôle de ces *Technicums*, *Ecoles Techniques Supérieures* (VTUZ), *Ecoles Supérieures* (VUZ), dont il sera constamment question dans les pages qui suivent.

(2) Le texte de ce décret est emprunté aux *Izvestija* du 20-9-32.

cerne les différents Commissariats du Peuple à l'Industrie lourde, à l'Industrie légère et à l'Industrie forestière, à l'Agriculture et aux Voies de communications, le nombre des Instituts techniques supérieurs, en comparaison de 1928, a quintuplé et atteint 400. Le nombre des Technicums atteint 1600 (1).

Le nombre des élèves dans les Instituts techniques supérieurs et les Écoles supérieures a triplé depuis 1928 ; il a quadruplé dans les Technicums. Le nombre total des étudiants dans les Instituts supérieurs, les Instituts techniques supérieurs et les Technicums s'élève en 1932 à 1.500.000.

Cet effort fait durant les dernières années en faveur de l'enseignement supérieur a permis d'accroître dans une notable mesure le nombre des spécialistes au service de l'économie nationale :

En 1929 il y avait dans l'Union 57.000 spécialistes ayant une formation supérieure complète et 55.000 ayant

(1) Signalons, en passant, une statistique publiée par les *Nouvelles soviétiques*, organe de propagande de la Société pour les relations culturelles entre l'U.R.S.S. et l'étranger (VOKS). Elle porte pour l'année scolaire 1930-1931 des chiffres supérieurs à ceux que fournit notre document officiel pour 1932. Il faut noter toutefois que celui-ci ne vise que quelques catégories d'Instituts techniques et de technicums, tandis que la statistique des *Nouvelles soviétiques* donne pour chaque année un total général. Nous ne prétendons pas, pour autant, garantir l'exactitude de ces chiffres.

Technicums (sans la Iakoutie)				
1927-28	1033	avec	188.542	étudiants
1930-31	2998	—	609.064	—
Établissements d'enseignement supérieur :				
1913-14	91	avec	124.652	étudiants
1927-28	129	—	159.774	—
1928-29	129	—	166.678	—
1929-30	151	—	191.115	—
1930-31	481	—	271.961	—

(*Nouvelles soviétiques*, 1931, n° 6-7, p. 18.)

une formation moyenne. En 1932 nous avons 216.000 spécialistes de formation supérieure et 288.000 de formation moyenne (1).

Dans la formation de ces cadres, bien entendu, la lutte des classes ne perd pas ses droits, et le décret se plaît à enregistrer que la classe ouvrière accède dans une mesure croissante aux établissements d'enseignement supérieur :

Un changement radical s'est opéré dans la composition de l'effectif des étudiants dans les Instituts supérieurs et les Technicums. Dans les Instituts techniques supérieurs industriels le noyau ouvrier forme près de 70 o/o, et atteint même par endroits 80 et 90 o/o.

On se félicite enfin des heureux effets de la mesure en vertu de laquelle le plus grand nombre des établissements d'enseignement supérieur ont été soustraits à la compétence du Commissariat du Peuple à l'Instruction Publique pour être rattachés directement aux divers Commissariats dont relève la technique ou la spécialité qui s'y enseigne. Cette mesure, en effet,

a contribué à assurer d'une façon concrète la préparation des cadres, à rapprocher de la production le travail

(1) A quoi correspondent exactement ces chiffres? Comme dans toutes les statistiques soviétiques, il est très difficile de le savoir. Les instituts supérieurs dont il est ici question ne forment pas seulement des spécialistes de l'industrie et de l'agriculture; ils s'étendent à toutes les branches du savoir et de la technique : médecine, pharmacie, droit, sciences, enseignement, etc., à ce point que les Universités elles-mêmes, nous le dirons plus loin, leur ont été durant un temps complètement assimilées. Si les chiffres ci-dessus embrassent la totalité de ces spécialistes, ils se révèlent incroyablement faibles. S'ils ne se rapportent qu'aux spécialistes de l'industrie et de l'agriculture, ils manifestent une énorme disproportion entre l'effectif des « ingénieurs » (formation supérieure), et celui des « techniciens ou contremaîtres » (formation moyenne). Il est vrai, le décret va nous l'apprendre, que la valeur de ces « ingénieurs » bien souvent ne dépasse pas celle des simples « techniciens ».

scolaire, à établir un lien étroit entre l'enseignement et les tâches pratiques des différentes branches de l'économie nationale.

Ainsi se résume, quant à l'actif, le bilan de ces dernières années :

Ces succès témoignent de la création dans l'U. R. S. S. d'une base solide pour le développement ultérieur de la préparation de spécialistes prolétaires, préparation qui corresponde aux objectifs de reconstruction technique de l'économie nationale au cours du second plan quinquennal.

Mais il y a un passif. De graves lacunes sont à constater dans la mise en vigueur des décisions du Parti et du Gouvernement, lacunes dont la responsabilité incombe soit aux Commissariats du Peuple, soit aux Instituts d'enseignement eux-mêmes :

Ces lacunes se sont manifestées surtout sous les formes suivantes : Attention exclusive prêtée au développement quantitatif du réseau des écoles et du nombre des étudiants au détriment de la qualité de la formation scolaire ; morcellement excessif des spécialités. Résultats : certains Instituts supérieurs ou Instituts techniques supérieurs ont produit des spécialistes ayant valeur de techniciens et non pas d'ingénieurs.

Dans les Technicums également, en dépit de leur grande croissance numérique et d'un bon nombre de très sérieuses réalisations, on observe de graves défauts en ce qui concerne la formation du personnel technique moyen. Les Commissariats du Peuple et les Organisations économiques n'ont accordé aux Technicums qu'une insuffisante attention, laissant en fait certains d'entre eux sans aucune direction. Résultat : les Technicums ne four-

nissent pas toujours des techniciens suffisamment qualifiés pour l'économie nationale et l'édification sociale et culturelle.

Cependant, l'avènement d'une nouvelle technique supérieure dans l'industrie, les transports et l'agriculture soviétiques, ainsi que l'extension des objectifs de l'économie nationale, présente de nouvelles exigences à l'égard du niveau des connaissances théoriques des spécialistes soviétiques, et cela aussi bien pour les ingénieurs et techniciens d'une spécialité étroitement délimitée, plus rapidement formés, que pour cette portion particulièrement importante de spécialistes de qui on exige une qualification toujours plus élevée, une connaissance profonde des principes scientifiques de la technique moderne, une sérieuse connaissance du système de l'économie soviétique et de sa « planification », ainsi qu'une connaissance pratique de l'application des derniers perfectionnements de la technique aux entreprises spécialisées de la production.

S'appuyant sur ces considérations,

le Comité Central de l'U. R. S. S. estime que dans la préparation et la formation en masse des cadres de spécialistes la tâche essentielle est actuellement la consolidation des succès obtenus et la continuation de la lutte pour l'élévation du niveau de la formation théorique dans les Instituts supérieurs, Instituts techniques supérieurs et Technicums, comme pour l'affermissement des liens qu'ils ont avec la production, l'amélioration de la qualité de l'enseignement et l'encouragement effectif de l'initiative et de l'ardeur de chaque étudiant dans son travail scolaire.

Ces différents objectifs sont successivement repris par le détail dans les différents articles du décret.

I. Les programmes et les plans d'étude

Les programmes scolaires dans les Instituts supérieurs, les Instituts techniques supérieurs et les Technicums, ont été l'an dernier plus systématiques et de meilleure qualité. L'amélioration est sensible surtout pour les programmes des disciplines relatives à l'économie sociale depuis qu'ils ont été remaniés sur la base du marxisme-leninisme. Actuellement encore, cependant, les plans et les programmes de ces divers Instituts comportent un certain nombre de défauts sérieux dont les principaux sont :

Un manque notable de correspondance entre les programmes des matières fondamentales et leur enseignement de fait, comme aussi entre l'étendue des programmes et le temps assigné à l'étude de certaines matières.

Il n'y a pas de plans d'études fixes : la majorité des Instituts supérieurs, des Instituts techniques supérieurs et des Technicums travaillent d'après des plans dits « provisoires » ; plans d'études et programmes sont souvent revisés et, en conséquence, la stabilité de l'enseignement manque presque partout.

Les programmes n'embrassent pas les occupations scolaires dans leur ensemble, laissant de côté, par exemple, la pratique de la production (1) et les travaux de laboratoire des étudiants. Dans beaucoup de programmes il n'y a aucun écho des découvertes techniques les plus récentes, et le plus souvent on utilise peu l'expérience des grandes usines d'avant-garde, des entreprises nouvellement construites, des sovkoz, etc.

(1) Nous avons précédemment montré (*art. cit.*) la place tenue dans la pédagogie soviétique par le principe de la conjonction du travail productif et du travail scolaire proprement dit.

Dans les horaires un temps insuffisant est assigné aux matières de théorie générale, de technique générale ainsi qu'aux matières spéciales (en moyenne 60 à 70 o/o) ; en conséquence, dans bon nombre d'Instituts supérieurs et d'Instituts techniques supérieurs, des matières aussi importantes que la physique et la chimie se trouvent exclues des programmes.

Souvent, dans les plans d'étude, on n'observe pas la suite logique des matières.

Le programme des Technicums n'est souvent qu'une abréviation purement mécanique du programme des Instituts supérieurs et Instituts techniques supérieurs ; il en est parfois la copie textuelle.

Les plans d'étude et les programmes d'enseignement dans les Instituts supérieurs, Instituts techniques supérieurs et Technicums en liaison avec la production sont, en majorité écrasante, simplement copiés sur les plans d'étude et les programmes des Instituts supérieurs et Instituts techniques supérieurs ordinaires (1).

La multiplicité des matières domine dans les plans d'étude, de sorte que pour une bonne part les disciplines scientifiques se trouvent, de façon excessive et artificielle, morcelées en différentes matières d'enseignement.

Telles sont les principales critiques que le Comité Central relève à l'endroit des programmes et des plans d'étude. Ces considérations, qui ne sont pas toujours formulées en termes des plus clairs, on a pu s'en rendre compte, appellent des correctifs énoncés dans les paragraphes suivants.

En vue d'améliorer la formation théorique générale et spéciale dans les Écoles supérieures et les Technicums,

(1) Ordinaires, c'est-à-dire dans lesquels les étudiants ne sont en aucune manière occupés ou employés à la production.

le Comité Central prescrit de prendre les mesures suivantes :

1° Reviser pour le 1er janvier 1933 les plans d'étude et les programmes de telle sorte que toutes les matières de science générale (mathématiques, physique, chimie, biologie), les matières techniques générales et les matières spéciales dans les Instituts supérieurs et Instituts techniques supérieurs n'occupent pas moins de 80 à 85 o/o, et dans les Technicums pas moins de 70 o/o, du temps consacré à l'étude sans travail productif.

2° Dans la revision des programmes et des plans d'étude se laisser guider par ce qui suit :

a) Pour assurer une liaison étroite entre l'étude des cours théoriques, les travaux d'expérimentation et le travail productif, remanier les programmes et les plans d'étude de telle manière qu'ils embrassent les occupations scolaires dans tout leur ensemble, y compris le travail productif aussi bien dans les entreprises que dans les ateliers, ainsi que les travaux de laboratoire des étudiants.

b) Pour la préparation de l'ingénieur spécialiste de formation théorique comme pour celle du technicien culturel, s'efforcer d'aboutir à une entière correspondance entre les programmes et les spécialités exigées. Dans ce but, faire dans les programmes une part aux disciplines maîtresses qui font de l'étudiant un spécialiste. Pour ces disciplines, fixer de façon précise le nombre d'heures nécessaires à leur étude et la durée du temps que l'on y doit systématiquement consacrer.

c) Dans la composition des programmes, fuir l'excès de détail afin que le corps professoral ait la possibilité d'utiliser de façon normale le temps assigné à chaque discipline pour pouvoir concentrer l'attention des étudiants sur les parties principales de cette discipline.

Les programmes doivent conserver une grande sou-

plesse en ce qui concerne les matières spéciales faisant l'objet des second et troisième cours, afin que le professeur ait la possibilité de compléter ces programmes par les données que lui fournissent les plus récentes découvertes de la science et de la technique.

d) Liquider la multiplictié des matières en unifiant dans les programmes et plans d'étude les disciplines artificiellement morcelées (physique théorique, mécanique théorique, etc.).

e) Ne point souffrir d'interruption des programmes et plans d'étude dans le cours de l'année scolaire, et mettre fin à la pratique des programmes et plans d'étude « provisoires ».

3° Outre les disciplines obligatoires, introduire, dans les derniers cours des Écoles supérieures, des disciplines facultatives ayant rapport avec telle spécialité donnée afin de donner aux étudiants les plus aptes la possibilité d'approfondir leurs connaissances.

4° Lorsque l'enseignement de disciplines distinctes se fait en un court espace de temps, la pratique s'est introduite de prévoir dans les plans d'étude un enseignement sans interruption de ces disciplines, sans alternance avec d'autres. Abolir cette pratique qui prive l'élève de la possibilité de s'assimiler de façon approfondie la matière donnée.

5° Différencier la durée d'enseignement dans les Écoles supérieures suivant la spécialité et les objectifs de ces écoles (étroite spécialisation — avec une moindre durée d'enseignement ou préparation plus fondamentale du spécialiste), avec augmentation toutefois de la durée d'enseignement dans la plupart des Instituts supérieurs, Instituts techniques supérieurs de l'U.R.S.S. — Confier au Comité de l'École technique supérieure (1) près le Comité

(1) La création de ce nouvel organe est décrétée par l'art. VII de la présente ordonnance.

Central Exécutif de l'U.R.S.S. le soin de fixer, sur proposition des Commissariats du Peuple, la durée d'enseignement pour chaque groupe d'Instituts supérieurs et d'Instituts techniques supérieurs, selon les principales spécialités. — Pour les Technicums, fixer la durée d'enseignement entre 3 et 4 ans, selon la spécialité, après examen du Commissariat de la branche correspondante de l'économie.

La durée de l'enseignement en liaison avec la production s'établira de la même manière, avec autorisation de l'accroître d'une année comparativement aux Instituts supérieurs et Instituts techniques supérieurs ordinaires de même spécialité.

6° Estimer que le système d'enseignement sans abandon de la production est apte surtout à préparer des spécialistes à spécialité bien tranchée. Des spécialistes à formation fondamentale plus large ne peuvent être préparés, sans abandon de la production, que dans les plus grandes entreprises et les combinés possédant un outillage technique puissant et des cadres techniques et scientifiques appropriés.

7° Prescrire à tous les Commissariats du Peuple de reviser dans un délai de deux mois la liste des spécialités auxquelles préparent les Instituts supérieurs, Instituts techniques supérieurs et Technicums, en réduisant le plus possible la nomenclature de ces spécialités et en tenant compte, dans cette détermination, du développement probable de cette branche de l'économie nationale, des progrès de la science et de la technique, ainsi que de la nécessité d'assurer aux spécialistes une large base de formation scientifique et technique générale pour qu'ils puissent posséder à fond ces spécialités. Pour exécuter ce travail, former au sein des Commissariats des Commissions compétentes comprenant des savants hautement qualifiés, des

spécialistes pris dans la production et choisis par les meilleurs sujets de l'École supérieure.

8° Pour maintenir le parallélisme entre le développement des Instituts supérieurs et Instituts techniques supérieurs et les exigences croissantes de l'économie nationale, prendre des mesures pour assurer de façon régulière à ces instituts les cadres professoraux, l'outillage, etc.

Dans la création ultérieure de nouveaux instituts, veiller attentivement à ce qu'aucun ne fasse double emploi avec d'autres. Veiller à ne pas fonder d' « écoles naines ». Veiller aussi à la création d'Instituts supérieurs et Instituts techniques supérieurs dans les départements de grande édification et dans les Républiques nationales. — Confirmer que la création de nouvelles écoles supérieures n'est permise que sur autorisation du gouvernement de l'Union.

De ces prescriptions il nous semble ressortir nettement, outre l'état d'anarchie des programmes auquel on tente de remédier, une tendance très marquée à favoriser la culture générale technique que l'expérience a révélée nécessaire chez ceux dont on veut faire des spécialistes de valeur. La pratique de la production conjointe à l'étude n'a pas donné le fruit qu'on en attendait. On continue à en affirmer le principe; mais on en modère très sensiblement l'application. Cette orientation visible dans la nouvelle organisation des programmes se laissera constater également dans l'article suivant du décret.

II. — La conjonction de l'étude et du travail productif (1)

Dans le cours des dernières années la pratique, par les

(1) Littéralement : *Le travail productif ininterrompu*. L'acception

étudiants, de la production ininterrompue est devenue élément obligatoire du travail scolaire dans les Instituts supérieurs, les Instituts techniques supérieurs et les Technicums, ce qui, du point de vue historique, marque un important succès de l'école supérieure dans l'U.R.S.S. Ce travail productif s'effectue de façon notablement plus organisée et en liaison plus étroite avec l'enseignement théorique. Dans l'application, cependant, on observe encore un certain nombre de gros défauts comme par exemple : une liaison insuffisante de ce travail productif avec les disciplines spéciales, l'utilisation des étudiants durant le travail productif à une besogne non-qualifiée, la fréquente permutation des étudiants que l'on fait passer d'une machine à une autre, etc.

En vue d'améliorer la qualité de cette conjonction de l'étude et du travail, le Comité Central Exécutif de l'U.R.S.S. fixe à son application les principes suivants :

1° Le travail productif fait partie intégrante de l'instruction de l'étudiant. En conséquence, dans l'établisse-

scolaire de cette expression est maintenant connue du lecteur. Il s'agit pour l'étudiant de continuer, ou de se mettre à travailler dans une entreprise, tout en poursuivant ses études. D'autres expressions telles que : étude en liaison avec la production, travail scolaire sans abandon de la production, etc., désignent la même réalité.

Les mots : *production ininterrompue* désignent aussi, dans l'industrie, une organisation du travail par équipes permettant de supprimer tout jour de chômage : les ouvriers ont par roulement tous les six jours leur jour de congé, et l'entreprise produit ainsi de façon ininterrompue. Deux expressions très voisines recouvrent donc des réalités différentes qu'on se gardera de confondre.

Ajoutons encore un troisième sens de l'expression : *production ininterrompue*, s'appliquant au travail scolaire lui-même ou plus exactement à l'école. Lorsque les locaux scolaires sont insuffisants, on organise différentes équipes d'élèves qui les occupent tour à tour, en deux et même trois relèves; il en sera question plus loin. Dans ce dernier sens, cependant, l'expression : *production ininterrompue* est relativement peu employée.

ment des plans et programmes d'étude, il est nécessaire d'unir en une seule progression la théorie et la pratique de telle sorte que chaque degré du travail productif soit subordonné à l'enseignement de la partie correspondante du cours théorique. Les étudiants se livrent au travail productif ininterrompu d'après les programmes des Instituts supérieurs, des Instituts techniques supérieurs et des Technicums sous la direction immédiate d'un professeur. Le professeur est responsable de la partie méthodique scolaire du travail productif; le directeur de l'entreprise et les spécialistes désignés à cet effet sont responsables du rendement et de la technique de ce travail.

2° Le travail productif, en règle générale, doit commencer à partir du 3e cours pour les Instituts supérieurs et Instituts techniques supérieurs dont la durée d'enseignement est de 4 et 5 ans, à partir du 2e cours pour tous les autres, et de telle sorte que ce travail occupe de 30 à 40 o/o de l'horaire total des cours correspondants.

Les étudiants des cours inférieurs effectuent le travail pratique général technologique dans les ateliers, les laboratoires, les cliniques, etc., de telle sorte qu'ils aient une formation théorique convenable au moment où ils aborderont le travail productif dans les entreprises.

Dans le Technicums le travail productif occupera 30 à 35 o/o de l'horaire des cours correspondants; il variera suivant les Technicums et suivant la spécialité de chacun d'eux il commencera avec le 2e cours.

3° L'ordre et la durée du travail productif sont déterminés séparément par chaque Commissariat du Peuple, en fonction de la spécialisation de l'Institut supérieur, de l'Institut technique supérieur et du Technicum, compte tenu du caractère saisonnier des travaux (agriculture, constructions, transports). Le temps de travail productif doit être inclus dans le plan général d'étude.

4° Le travail productif s'effectue autant que possible dans des entreprises déterminées auxquelles sont adjoints des établissements d'enseignement distincts. Pour l'accomplissement du travail productif dans les branches de l'économie nationale telles que l'agriculture, des entreprises agricoles scolaires sont spécialement créées près d'un certain nombre d'Instituts techniques supérieurs et de Technicums.

5° La responsabilité de l'accomplissement du travail productif comme de sa qualité incombe au titulaire de la chaire et aux professeurs des disciplines correspondantes. Ces professeurs sont tenus de se rendre, en même temps que le groupe scolaire, sur le lieu du travail, en illustrant ce travail de consultations, de leçons, etc.

6° A partir de janvier 1933 le paiement des bourses à tous les étudiants des Instituts supérieurs, des Instituts techniques supérieurs et des Technicums, se fera également durant leur utilisation au travail productif.

Ces prescriptions — expressions du simple bon sens — visent, on le voit, à restreindre l'utilisation des étudiants dans la production et à la rendre plus rationnelle. On la limite à la seconde année d'étude dans les Technicums, à la troisième année et aux suivantes dans les autres Instituts. Durant ces années même, le temps qu'on y consacre est plus parcimonieusement mesuré, et le caractère productif du travail s'efface devant l'élément de formation professionnelle ou technique qu'il comporte. Pour l'étudiant, l'usine et l'entreprise, où l'accompagne le professeur, deviennent de plus en plus des annexes de l'atelier scolaire et du laboratoire qui l'auront, auparavant, durant de longs mois, initié de façon méthodique aux travaux pratiques. La nature des choses impose, ici comme partout, de sérieux amendements au primitif idéal pédagogique du Parti, et l'on s'oriente vers un programme qu'on ne taxera certes pas de nouveauté en pays bourgeois : formation technique et professionnelle, amorcée par une sérieuse préparation théorique, se réalisant au pre-

mier stade dans les laboratoires et ateliers scolaires et se complétant par des stages dans les entreprises. — Le troisième article du décret va nous révéler une réaction analogue.

III. — Les méthodes d'enseignement

Nous avons signalé déjà parmi les principes fondamentaux de la pédagogie soviétique le travail scolaire collectif. L'expérience a montré qu'un sérieux correctif devait être apporté à ce principe dans son application. La fin à atteindre et les moyens à employer pour y parvenir sont ainsi précisés par le Comité Central :

Organiser le travail scolaire dans l'École supérieure et les Technicums de telle manière que les méthodes d'enseignement, dans leur ensemble, favorisent le développement ultérieur du savoir des élèves et, par là, assurent la préparation de cadres armés d'une connaissance profonde de leur spécialité et possédant un large horizon social et politique. Les méthodes d'enseignement doivent être telles qu'elles assurent d'une part le travail personnel de l'étudiant et qu'elles accroissent d'autre part le rôle du corps professoral en rendant les professeurs responsables à la fois de l'ensemble du travail scolaire et du travail de chaque étudiant en particulier.

Le Comité Central Exécutif de l'U.R.S.S. constate qu'en raison d'une mauvaise application de la méthode dite de *brigade-laboratoire* (1), considérée à tort comme

(1) Voici, d'après le cam. A. P. Pinkiévitch (*Izvestia*, 26-10-32), en quoi consistait cette méthode et comment on l'appliquait : « Sur un sujet donné, le programme élaboré à l'avance par le professeur était distribué en différentes questions. Chacune de ces questions était soumise à une *brigade* comprenant 25 à 30 étudiants, sous la direction immédiate d'un *chef de brigade* choisi parmi eux. Pour une question donnée, le professeur faisait, devant la brigade, une *intro-*

universelle et obligatoire pour toutes les disciplines scolaires, il s'est manifesté, dans la pratique, un grand nombre de graves défauts tels que : l'absence de responsabilité personnelle dans le travail scolaire, l'abaissement de l'école au niveau des faibles et des retardataires, et dans un certain nombre de cas la substitution aux rapports immédiats entre élève et professeur de simples rapports entre élèves et guides ou chefs de brigade peu qualifiés.

Le Comité Central Exécutif de l'U.R.S.S. déclare inopportune l'application de la méthode de brigade-laboratoire sous sa forme actuelle et prescrit à tous les établissements d'enseignement de tenir compte, concrètement, dans la détermination des méthodes, des particularités de la matière et de la discipline enseignée, de la qualification

duction à caractère instructif et méthodique. Après quoi les étudiants, individuellement ou par brigade (le plus souvent de cette dernière façon), étudiaient eux-mêmes la question sur le matériel qui leur était fourni, en particulier dans les ouvrages relatifs au sujet donné. Ceci fait, la brigade, sous la conduite de son chef, se présentait au professeur pour une *consultation*. Le professeur devait recevoir de la brigade le travail qu'elle avait élaboré, et donner les indications nécessaires. Venait ensuite la *conférence* durant laquelle deux ou trois étudiants (quelquefois plus) faisaient des communications sur la question donnée. Ces communications étaient soumises au jugement et à la critique de la brigade. D'ordinaire le travail s'achevait par une *conclusion* du professeur. »

« Il n'est pas difficile de se rendre compte, ajoute l'auteur, que dans ce système le rôle du titulaire d'une chaire, grand spécialiste en règle générale, se trouve rabaissé au niveau de celui d'un professeur ordinaire. Supposons, par exemple, un cours comprenant 600 étudiants divisés en 20 groupes, le professeur titulaire n'a de contact direct qu'avec 2 ou 3 de ces groupes, au maximum, soit 40 à 60 étudiants sur 600. Encore ne fait-il dans ces groupes qu'une introduction et non point un exposé complet et systématique du sujet; ou bien une conclusion dans laquelle il peut moins encore être question d'exposé systématique, car c'est à peine s'il y parvient à séparer le métal de la véritable science de l'énorme quantité de gangue qu'apportent avec elles les interventions de conférenciers et « orateurs » en général peu préparés. »

du professeur, du degré de préparation des élèves, de l'existence de l'outillage scolaire, des laboratoires, etc.

En développant le travail individuel chez les étudiants, il est nécessaire d'encourager en même temps et de toutes manières leur travail scolaire collectif (1). En conséquence :

1° Organiser le travail scolaire dans les Instituts supérieurs et les Technicums sur les principes suivants :

a) Renforcer de toutes manières le travail de laboratoire (travail personnel des étudiants sur des tâches individuellement fixées dans des lieux spécialement aménagés à cet effet : laboratoires, ateliers, cabinets, musées, etc.), sous la direction obligatoire des professeurs utilisant largement tous les procédés appropriés à l'objet de l'enseignement : graphiques, projets, etc.

b) Employer le cours (*lekcia*), qui est la méthode d'enseignement favorisant le mieux le contact du professeur avec les élèves. Faire en sorte qu'après le cours, sous la conduite d'assistants et le contrôle obligatoire du professeur, les étudiants se livrent à un travail sérieux sur la matière qui en a fait l'objet.

c) Tenir compte des particularités spécifiques de l'enseignement qui se fait conjointement avec le travail productif. Pour les étudiants qui y sont soumis, les occupations telles que le travail individuel fait en dehors de l'école, les travaux graphiques accomplis chez soi, etc., doivent tenir moins de place que dans les Instituts supérieurs, Instituts techniques supérieurs et Technicums ordinaires ; une plus grande place, au contraire, doit y être accordée aux méthodes d'enseignement et aux formes

(1) Ceci est bien dans la manière des ukases du Parti. Les principes sont d'autant plus fortement affirmés qu'on s'apprête à leur faire subir de plus sérieuses entorses.

de travail scolaire qui s'effectuent sous la direction immédiate du professeur, de telle sorte que dans le cadre de ces méthodes on puisse développer au maximum les habitudes du travail personnel.

2° Pour assurer un contrôle effectif de la qualité du travail de chaque étudiant, appliquer les mesures suivantes :

a) Toute appréciation collective des étudiants est interdite (1).

b) Le corps professoral est responsable de l'appréciation du savoir des étudiants. Une guerre impitoyable sera faite aux notes dites « de faveur ».

c) Le mode d'appréciation des dispositions et capacités des étudiants sera différent suivant le caractère de la discipline enseignée.

d) On prendra pour règle de faire une session d'examens deux fois par an, à la fin des semestres d'automne et de printemps, pour les matières qui exigent des appréciations distinctes. La liste de ces matières devra figurer au plan d'études.

e) En vue du diplôme de fin d'études, chaque étudiant aura à exécuter au cours de la dernière année un travail et dans les Instituts techniques supérieurs un projet (obligatoirement défendu par l'élève). On prévoira pour ces travaux un temps spécial dans le plan d'études.

f) On introduira des certificats spéciaux attestant les résultats obtenus par les étudiants au sortir des Instituts supérieurs, des Instituts techniques supérieurs et des Technicums, ainsi qu'un système de prix et de récompenses (missions scientifiques, littérature, etc.) pour les meil-

(1) C'était la seule qui fût à la disposition du professeur dans le système de brigade-laboratoire. On pouvait, en gros, apprécier le rendement d'une brigade; la valeur et le travail des individus, à quelques exceptions près, échappaient totalement.

leurs travaux fournis aussi bien au cours de l'année scolaire qu'en fin d'études.

Nous n'insisterons pas sur ces différentes prescriptions, si ce n'est pour nous étonner qu'elles puissent être considérées comme d'originales nouveautés en Russie soviétique.

IV. — Le recrutement de l'École supérieure et des technicums

Afin d'assurer le recrutement de l'École supérieure et des technicums en sujets complètement préparés, on appliquera les mesures suivantes :

1° Des examens d'entrée en mathématiques, physique, chimie, langue maternelle et sciences sociales (1), auront lieu pour tous les candidats aux écoles supérieures, qu'ils soient ou non sortis des Facultés ouvrières (2), Technicums, etc.

(1) L'admission aux diverses écoles supérieures est prononcée par une Commission spéciale appelée Commission d'admission. L'examen d'entrée portait jusqu'ici beaucoup moins sur les connaissances générales ou techniques des candidats que sur leur origine (ouvrière ou bourgeoise), leurs opinions et tendances politiques, leurs relations avec les différentes « organisations » représentées au sein de cette Commission. Les journaux soviétiques ont souvent dénoncé les abus auxquels donnait lieu cette institution. Lorsqu'il s'agissait de candidates, une particulière « complaisance » à l'égard des membres de la Commission était, dans beaucoup de cas, une condition *sine qua non* d'admission.

(2) Les *Facultés Ouvrières* sont des cours spécialement organisés pour permettre aux ouvriers n'ayant reçu qu'une instruction primaire, — elle-même souvent médiocre, — d'acquérir un complément de formation qui leur rende accessibles les diverses écoles supérieures. La classe ouvrière devant, selon le programme du Parti, être très largement représentée dans ces écoles et les facultés ouvrières se trouvant être, en fait, le moyen le plus approprié pour elle d'y accéder, on se montra d'abord extrêmement accueillant aux

On procédera au recrutement des Instituts supérieurs, Instituts techniques supérieurs et Technicums d'une manière qui laisse largement au candidat la possibilité de choisir sa spécialité suivant ses goûts et ses aptitudes (large propagande de chaque établissement, édition de tracts décrivant chaque spécialité, etc.). On élaborera en même temps une série de mesures limitant les migrations d'étudiants d'un établissement à un autre (1).

2° A leur arrivée dans les Technicums, on fera subir aux élèves un sérieux examen portant sur le programme de l'école septennale, et l'on n'acceptera que ceux qui auront subi avec succès cet examen en ce qui concerne les matiè-

candidats qui avaient fréquenté ces facultés. Mais leur formation scolaire, menée de pair avec le travail dans les entreprises, laissait souvent beaucoup à désirer. Après leur avoir réservé le plus grand nombre des places, ainsi que de notables avantages, on se montre maintenant plus exigeant à leur endroit. S'y résout-on par besoin de compétences, quelque détriment que doive en subir la qualification politique du personnel enseigné, ou estime-t-on que les générations nouvelles, plus normalement formées dans les écoles primaire et moyenne, sont capables de fournir désormais un contingent suffisant de candidats donnant toute sécurité au double point de vue du savoir et de l'orthodoxie politique? Sans doute l'un et l'autre à la fois.

(1) Devant la pénurie d'ouvriers qualifiés on en vint, en certains endroits, à pratiquer un enrôlement d'étudiants qui ne laissait aux enrôlés aucune liberté dans le choix de leur spécialité. De cette pénurie de candidats aux écoles supérieures, on se plaint toujours. Non pas que les jeunes gens n'aient pas le goût ou le désir d'étudier, mais les conditions de vie qui leur sont faites sont si défavorables : logement insuffisant, nourriture défectueuse, chauffage inexistant, pas de vêtements, ni de manuels scolaires, conditions d'hygiène déplorables. Cette situation expliquerait à elle seule les « migrations » d'étudiants que l'on veut empêcher. Il faut y ajouter les tracasseries de toute sorte de la part des « organisations » (cellules du Parti, Soviet de l'école, etc.) dont les membres ont beau jeu, sous prétexte d'orthodoxie communiste, de satisfaire leurs mauvais desseins dans leurs rivalités de tous ordres avec les plus faibles.

res principales (langue maternelle, mathématiques, chimie, physique, sciences sociales) (1).

V. — La préparation des cadres scientifiques et des spécialistes de haute qualification

Étant donnée l'importance exceptionnelle de la prépa-

(1) D'après Z. Maximoff (*Izvestija*, 23-10-32), les prescriptions de ce décret relativement au sérieux à apporter dans les examens d'entrée des diverses écoles supérieures n'auraient pas tardé à produire de très heureux effets. Les candidats se seraient plus sérieusement préparés et le pourcentage des échecs aurait été moindre que pour les années précédentes, à ce point même que, dans certains cas, tous ceux qui subirent avec succès les épreuves ne purent pas être admis. « Ainsi, à l'Institut textile de Moscou, sur 1140 candidats, 1050 subirent l'examen avec succès, mais on dut faire un choix et n'en retenir que 675. A l'Institut des Mines de Dniépropetrovsk, 520 candidats sur 572 subirent avec succès l'examen et l'on n'en retint que 330. A l'Institut d'architecture de Moscou, on n'accepta que 325 candidats sur les 532 qui satisfirent aux épreuves. »

Il n'en est pas partout ainsi, cependant. « Dans le même temps, continue Maximoff, certains Instituts techniques supérieurs sont menacés de devoir suspendre le premier cours, faute de contingent préparé. Tel est, par exemple, l'Institut métallurgique de Sverdlovsk où sur 350 candidats 84 seulement avaient subi l'examen au 10 octobre. » D'autres Instituts importants sont également cités qui se trouvent dans le même cas.

Ailleurs, se sentant mal préparés, bon nombre de candidats ont demandé de reculer l'examen ou d'en être dispensés. Quand ces requêtes n'étaient pas agréées, les candidats retiraient leur demande ou ne se présentaient pas aux examens. « Ainsi, à l'Institut de technologie chimique de Moscou, sur 562 demandes 117 furent retirées et 115 autres candidats ne se présentèrent pas à l'examen. A l'Institut des Mines de Moscou, sur 785 admis à se présenter il n'en parut que 545, et 337 seulement furent reçus... A l'Institut des Métaux de l'Oural, sur 770 candidats ayant adressé leur demande il ne s'en présenta que 20 à la date fixée (15 septembre), puis de nouveau 80, dix jours plus tard. » L'auteur ajoute d'ailleurs que c'est le manque de logement et autres déplorables conditions de vie qui détournent les jeunes gens de se présenter dans bon nombre d'Instituts.

ration de cadres scientifiques qualifiés, on réalisera les mesures suivantes :

1° A l'avenir les aspirants (1) seront exclusivement choisis parmi les étudiants ayant terminé avec succès les cours d'une école supérieure, sur présentation du corps professoral et du soviet de cette école.

2° En vue de leur formation, on réunira les aspirants dans les Instituts supérieurs et les Instituts techniques supérieurs les plus importants, chaque aspirant sera rattaché à une chaire et une tâche scientifique systématique lui sera assignée. Dès l'année 1933, un plan de travail individuel sera fixé pour chaque aspirant et on tiendra pour obligatoire que celui-ci rende compte de ses études et défende, à la fin de son stage, une thèse scientifique.

Il est interdit d'enlever les aspirants à leur travail scientifique et de les mobiliser dans les diverses campagnes (2).

3° La somme assignée pour la formation théorique de chaque aspirant sera élevée à 500 roubles par an.

4° On fixera à 2 ou 3 ans la durée des études des aspirants, selon la spécialité.

5° On reconnaîtra comme nécessaire l'établissement de grades scientifiques (3).

6° En vue de préparer des spécialistes de haute qualification capables d'étendre largement le bénéfice des expé-

(1) Aspirants à l'enseignement, dans l'enseignement supérieur.

(2) Un gros obstacle aux études a toujours été cette réquisition, par les autorités locales, des étudiants pour l'organisation des campagnes d'agitation en faveur de tel emprunt, de telle mesure préconisée par le gouvernement ou le parti, pour la lutte contre l'analphabétisme, les estafettes culturelles, etc., etc. Les professeurs et futurs professeurs n'étaient pas épargnés.

(3) Les grades scientifiques existant autrefois en Russie ont été supprimés par décret, dès le début de la révolution, en octobre 1918.

riences réalisées dans les grandes entreprises, les grandes usines et toutes les branches de l'industrie, capables aussi d'élaborer des projets d'outillage et de production de grand style, selon les dernières découvertes de la science et de la technique mondiale, on créera une académie spéciale où la durée des études sera de 2 ou 3 ans. — Les travaux de l'académie se feront suivant les diverses branches de l'industrie (métallurgie, construction des machines, etc.), et le recrutement de ses membres s'en fera parmi les ingénieurs ayant reçu une formation supérieure complète et ayant travaillé avec succès durant 3 ou 4 ans dans la production. —

7° On affermira les Universités existantes au titre d'établissement préparant des spécialistes de haute qualification dans les disciplines scientifiques générales, ainsi que des professeurs. On créera de ces Universités dans les Républiques (Ukraine, etc.) qui n'en ont pas (1).

(1) Nous ne pouvons entrer ici dans le détail des vicissitudes que connurent les diverses universités de la Russie d'autrefois. Les unes furent purement et simplement supprimées. Celles qui subsistèrent furent « professionnalisées » et virent leurs facultés transformées en instituts supérieurs et instituts techniques supérieurs. Cette mesure prise par le Conseil des Commissaires du Peuple en 1919 équivalait à une suppression des universités comme telles. Elle ne fut jamais complètement appliquée aux universités de Moscou et de Leningrad. C'était une erreur de supprimer cette forme d'enseignement supérieur qui, si elle n'est pas directement liée à la production, est cependant indispensable au progrès de sa technique. On s'aperçut vite de la nécessité de la rétablir. On hésita alors entre deux solutions : la création de « super-Vuzy », c'est-à-dire de super-instituts supérieurs, ou le rétablissement des universités. C'est cette dernière solution qui prévalut. Les universités furent rétablies au cours de l'année 1921, mais pour n'être d'abord que de simples facultés de physique-mathématique. Peu à peu on y réintégra la chimie, puis des facultés d'histoire, de philosophie (marxiste, cela va de soi), de géographie, de biologie, de littérature et de linguistique. Il y a actuellement dans la R.S.F.S.R. 12 universités : Moscou, Leningrad, Kazan, Tomsk, Voronèje, Saratov, Perm, Sverdlovsk

VI. — Le régime intérieur des Instituts supérieurs, des Instituts techniques supérieurs et des Technicums

Dans les écoles supérieures, plus encore que dans les écoles primaires et moyennes, l'immixtion des organisations d'étudiants cause un grave préjudice au rendement scolaire. L'expérience, ici encore, a montré que dans son application le principe de l'auto-organisation des élèves n'allait pas sans de sérieux inconvénients. Le décret le reconnaît et veut porter remède à la fâcheuse situation qui ne pouvait manquer de se créer :

En dépit des décisions du Parti et du Gouvernement, en dépit même de leurs toutes récentes instructions, l'unité de direction dans les établissements d'enseignement (Instituts supérieurs, Instituts techniques supérieurs et Technicums) demeure peu satisfaisante. Jusqu'à ce jour, les organisations d'étudiants (organisations du Parti ou organisations syndicales) interviennent dans les décisions d'ordre administratif et scolaire prises par la Direction de ces établissements, ou à leur propos.

Le Comité Central Exécutif de l'U.R.S.S. décrète que le Directeur répond personnellement de l'activité scolaire et administrative des Instituts supérieurs, Instituts techniques supérieurs et Technicums. Le titulaire d'une chaire répond personnellement du travail de la chaire à lui confiée, de la qualité et de la préparation régulière du programme d'études, de la méthode d'enseignement, du choix des professeurs assistants, de leur travail, etc.

(Ekaterinbourg), Gorkij (Nijni-Novgorod), Irkoutsk, Vladivostok, Rostov s Don. Il faut y ajouter : Minsk (Rép. de Russie-Blanche) et Tachkent (Rép. d'Uzbekistan). L'Ukraine doit voir des universités se rétablir à Kiev, Kharkov et Odessa, et se fonder à Bakhmout et Dniépropetrovsk (Ekaterinoslav).

Les organisations d'étudiants (du Parti ou syndicales) en remplissant leur tâche politique fondamentale collaborent avec la direction dans la lutte pour la réalisation des plans et programmes scolaires, pour la qualité des études et la bonne discipline scolaire. Elles n'interviendront en aucune façon dans les décisions scolaires administratives de la direction, des doyens et des professeurs.

2° Afin d'accroître le rôle et la responsabilité du corps professoral, le titulaire d'une chaire sera désigné par le Commissariat du Peuple, par voie de concours organisé dans les Instituts techniques supérieurs (Instituts supérieurs) entre personnes appartenant à l'enseignement.

Les autres professeurs (docent, assistant, etc.) seront nommés ou révoqués par le directeur de l'établissement, sur proposition du titulaire de la chaire correspondante. On veillera attentivement à ce que soit respecté l'ordre établi pour l'accession aux professions savantes (assistants, docents, professeurs), non pas d'après le poste occupé, mais d'après la compétence réelle, prouvée par des travaux scientifiques. Les Commissariats du Peuple sont tenus de renforcer, pour le 1er janvier 1933, le corps professoral des établissements d'enseignement.

Corrélativement au changement des méthodes d'enseignement et du régime intérieur des écoles, on revisera le système des salaires du corps professoral. Ces salaires seront différenciés non seulement d'après le degré d'enseignement, mais encore d'après le caractère des occupations (cours, séminaires, etc.). On fixera un supplément pour le stage de travail pédagogique (1).

(1) Voici quelques indications sur la nouvelle échelle des salaires mensuels élaborée, à la suite de ce décret, par le Commissariat du Peuple à l'Instruction publique. On distingue les charges suivantes : Professeur, docent, assistant, premier chargé de cours, chargé de cours. L'enseignement direct pour les professeurs et docents

3° Les directeurs d'établissements d'enseignement sont tenus de faire en sorte que tout le temps de travail soit consacré effectivement à l'étude. Ils établiront un contrôle sévère sur l'assiduité des étudiants et des professeurs, et feront résolument la guerre aux absences, retards et flottements de toute sorte. — Les directeurs d'établissements d'enseignement auront le droit d'infliger, sur proposition du corps professoral, des peines administratives (avertissement, blâme oral, blâme écrit) jusqu'à l'exclusion des Instituts supérieurs, Instituts techniques supérieurs et Technicums, dans le cas d'infraction systématique à la discipline scolaire et au règlement intérieur de l'établissement, avec privation du droit d'accès à toute autre école de l'U.R.S.S. pour une période de 1 à 5 ans.

4° On estimera nécessaire de publier, par voie législative, un règlement-type d'Institut supérieur, d'Institut technique supérieur et de Technicum.

5° A la base du règlement intérieur de tous les Instituts techniques supérieurs, Instituts supérieurs et Technicums, on mettra un plan d'études précis, avec désignation ferme des occupations du personnel enseignant. On veillera à ce que la plus stricte discipline soit observée aussi bien par les élèves que par les professeurs.

On appliquera dans tous les Instituts supérieurs, Ins-

comporte : en cours et séminaires, 300 heures; en séminaires généraux et travaux spéciaux de laboratoire, 375 heures. Le salaire s'élève pour le professeur à 325-425 roubles; pour le docent à 275-325 r., pour l'assistant et le chargé de cours à 275-325 r. Le titulaire d'une chaire reçoit en outre de 100 à 200 r. — Pour les professeurs et docents grands spécialistes, à qui des cours sont demandés dans un établissement d'enseignement supérieur donné, on prévoit un traitement personnel sans droit de cumul. Ce traitement ne dépassera pas 900 r. pour le professeur, 700 r. pour le docent. (Au régime intérieur, le rouble ne représente pas plus de 1 fr. 50 à 2 fr. de notre monnaie. Son pouvoir d'achat sur le marché libre est de beaucoup inférieur.)

tituts techniques supérieurs et Technicums la semaine de 6 jours, avec fixation de 50 semaines d'études dans l'année.

Les horaires des Instituts supérieurs, Instituts techniques supérieurs et Technicums, en ce qui concerne les cours inférieurs, ne doivent pas comporter plus de 6 heures consacrées à l'enseignement par les professeurs. Ce temps sera diminué pour les cours supérieurs afin d'augmenter dans la même mesure le travail personnel des étudiants.

On prendra pour règle, dans tous les établissements d'enseignement, l'année scolaire discontinue avec vacances d'hiver de deux semaines de 6 jours pour les étudiants et le personnel enseignant, et vacances d'été de 8 semaines de 6 jours, le personnel enseignant jouissant alors d'un congé continu de deux mois. Des jours de sortie avec repos obligatoire seront assurés à tous les étudiants (1).

Les Commissariats du Peuple à l'Instruction dans les diverses républiques unies et autonomes auront à élaborer un schéma unique d'année scolaire de telle manière que les occupations scolaires commencent et finissent partout en même temps.

6° On mettra fin aux mobilisations fréquentes et prolongées des étudiants et surtout du corps professoral, au service de campagnes économiques et politiques de toute sorte. On cessera aussi de renvoyer chez eux les étudiants avant le temps fixé (2).

7° Le Comité Central Exécutif de l'U.R.S.S., considé-

(1) Ce point a fait l'objet d'un décret ultérieur que nous donnons plus loin.

(2) Ces pratiques courantes — on cite des mobilisations de toute une école ayant duré jusqu'à 5 mois — en disent long sur le sérieux des études et de l'enseignement.

rant le rôle considérable joué, dans les écoles, par l'émulation socialiste qui améliore la qualité de l'instruction, renforce la discipline scolaire et développe l'initiative des élèves, attire cependant l'attention sur la nécessité de mettre fin de façon décisive aux déviations auxquelles elle donne lieu lorsque l'émulation collective se substitue à l'émulation individuelle et la remplace. Il faut unir l'émulation socialiste collective (d'Institut à Institut, de Faculté à Faculté, de groupe à groupe, etc.) au développement maximum de l'émulation socialiste individuelle (d'étudiant à étudiant) afin d'éviter que les insuffisances d'un individu soient cachées par le succès du groupe.

VII. — La direction de la formation technique supérieure dans L'U. R. S. S.

On formera près le Comité Central Exécutif de l'U.R.S.S. un Comité de l'École technique supérieure auquel il appartiendra de sanctionner les plans d'étude, les programmes et les méthodes d'enseignement dans les écoles supérieures spéciales, d'affermir le réseau de ces établissements et d'assurer le contrôle sur la marche du travail scolaire.

Le Président du Comité Central Exécutif de l'U.R.S.S.,
M. Kalinine.

Le Secrétaire du Comité Central Exécutif de l'U.R.S.S.,
A. Enoukidzé.

Tel est, dans sa teneur intégrale, ce décret très important du Comité Central Exécutif sur la réorganisation de l'enseignement supérieur en U.R.S.S. Chemin faisant nous en avons fait ressortir les tendances principales, et nous n'avons plus

LIBRARY

à les reprendre en conclusion. L'impression d'ensemble qui se dégage est d'un retour marqué aux traditions scolaires les plus communes, en dépit des affirmations répétées de fidélité aux grands principes de la pédagogie soviétique. Pour une juste appréciation cependant des conséquences possibles de ce décret, il ne faudra pas perdre de vue deux choses. La première, c'est qu'en Russie soviétique, plus que partout ailleurs peut-être, il y a loin entre le dire et le faire. Ce n'est donc pas de sitôt que la réorganisation prescrite sera chose faite et portera tous ses fruits. La seconde, c'est que ces modifications « réactionnaires » apportées à l'organisation scolaire s'effectuent dans un pays où la société a désormais une structure toute différente de celle qu'elle a chez nous. Les progrès de l'édification socialiste autorisent aujourd'hui l'application de méthodes qui, naguère encore, eussent fait courir de grands risques au régime. Lorsqu'il s'agit des générations nouvelles, se montrer plus soucieux de réelle compétence, ce n'est pas nécessairement faire fi de l'orthodoxie politique. Le recours à l'intérêt personnel, qu'on juge opportun d'exciter, n'est pas de soi en opposition avec la plus stricte observance communiste. Gardons-nous donc des conclusions hâtives. On en revient, sous la leçon de l'expérience, à nos traditions, à nos procédés, à nos méthodes ? Peut-être. Mais c'est pour les mettre au service d'une fin toute différente de la nôtre. Quel profit en tirera donc notre cause si cette fin en est, tout compte fait, mieux servie ?

Les journaux nous ont donné, récemment, et dans la question qui nous occupe, un bel exemple d'interprétation hâtive et fâcheusement erronée. Ne nous annonçaient-ils pas, en effet, qu'un décret gouvernemental venait d'ordonner « la célébration du dimanche dans toutes les écoles de l'U.R.S.S. », ainsi que le « rétablissement des vacances de Noël et de Pâques ». Pour mettre au point cette information nous ne pouvons mieux faire que de reproduire ici ce décret, qui complète et corrige sur certains points celui que nous venons de publier.

Ordonnance du Comité Central Exécutif et du Conseil des Commissaires du Peuple de l'U. R. S. S. sur l'année scolaire, les vacances et les horaires des Écoles primaires, moyennes et supérieures

(17 novembre 1932)

Le Comité Central Exécutif et le Conseil des Commissaires du Peuple de l'Union des R.S.S. décident :

I

1° de fixer au 1er septembre le début de l'année scolaire pour les écoles primaires et moyennes ainsi que pour les Technicums, les Facultés ouvrières, les Instituts supérieurs et les Instituts techniques supérieurs. — De fixer la fin de l'année scolaire : pour l'école primaire, au 20 mai dans les villes et les bourgs industriels, au 1er juin dans les localités rurales ; — pour l'école moyenne, au 1er juin dans les villes et les bourgs industriels, au 10 juin dans les localités rurales ; — au 1er juillet pour les Technicums, les Facultés ouvrières, les Instituts supérieurs et les Instituts techniques supérieurs (1).

2° de mettre à la base de l'organisation de l'année scolaire, de la composition et de la détermination des plans d'étude : dans les villes et bourgs industriels, la semaine de 6 jours, comportant cinq jours d'étude et un jour de sortie générale (les 6, 12, 18, 24, 30) — dans les localités rurales, la semaine de sept jours comportant 6 jours d'étude et un jour de sortie, commun à tout le rayon considéré.

3° De ménager, d'une façon commune à tous les types d'école (primaire, moyenne, technicums, Facultés ouvriè-

(1) La fièvre du rendement intensif avait amené, dans le domaine scolaire, à supprimer les vacances dans la plus large mesure possible. En fait, la plus grande fantaisie régnait sur ce point.

res, Instituts supérieurs et Instituts techniques supérieurs), des vacances d'hiver allant du 1er au 15 janvier inclus.

De ménager pour les écoles primaires et moyennes situées dans les villes et les bourgs industriels des vacances de printemps du 20 au 31 mars.

De ménager pour les écoles primaires et moyennes des localités rurales des vacances de printemps d'une durée commune de 15 jours à fixer, par décret des Comités Exécutifs des rayons, dans la période allant du 20 mars au 20 avril selon les conditions climatériques de chaque rayon.

4° De ne point permettre que le travail dans toutes les écoles (primaire, moyenne et supérieure) commence avant 8 h. 1/2 du matin.

De fixer la fin du travail à l'école, sous le régime des deux relèves (1) :

pour les élèves de l'école primaire, au plus tard à 19 h.;

pour les élèves de l'école moyenne, au plus tard à 21 h.;

pour les étudiants des Technicums, Facultés ouvrières, Instituts supérieurs et Instituts techniques supérieurs, au plus tard à 22 h. (y compris les travaux de cabinets, laboratoires, bibliothèques et autres établissements auxiliaires).

5° D'interdire tout travail en trois relèves.

6° De prescrire aux gouvernements des Républiques de l'Union de mettre leur législation en accord avec la présente ordonnance.

II

En conformité avec la présente ordonnance, considérer comme sans vigueur pour la part qui concerne la durée du

(1) Nous avons fait remarquer déjà que pour utiliser au maximum les locaux scolaires, en général très insuffisants, on les faisait occuper à tour de rôle par deux équipes. Dans certains endroits, on allait jusqu'à trois relèves.

travail scolaire et les vacances d'été et d'hiver les alinéas 2 et 4 du paragraphe 5 de la VI[e] section du décret du Comité Central Exécutif sur « les programmes et le régime scolaire à l'école supérieure et dans les techni-cums » du 19 septembre 1932.

Le président du Comité, etc...

Comme on le voit, ce décret complète, en ce qui concerne l'année scolaire et les vacances, le retour à l'ancien état de choses. Pas tout à fait pourtant. La semaine de 6 jours est maintenue dans les villes et les bourgs industriels, et le jour hebdomadaire de congé y est à date fixe, il ne coïncidera donc que de loin en loin avec le dimanche. La semaine de 7 jours est sanctionnée pour l'école des localités rurales où, du reste, la semaine de 6 jours ne s'est jamais introduite. Il y a tout lieu de penser que la fidélité des populations rurales aux « anciennes coutumes » n'a pas été sans influencer cette décision. Il est vraisemblable même que, par la force des choses, le jour commun de congé dans les campagnes coïncidera avec le dimanche. Mais il y a loin de là à dire que le « gouvernement soviétique ordonne la célébration du dimanche dans toutes les écoles de l'U.R.S.S. ». — On pourrait faire des réflexions analogues sur les vacances d'hiver et celles du printemps. Les premières (du 1[er] au 15 janvier) coïncident en fait avec la fête de Noël célébrée suivant l'ancien style (7 janvier du nouveau); les secondes, là où elles sont à date fixe (du 20 au 31 mars), ne coïncideront jamais avec la fête de Pâques qui ne peut se célébrer avant le 22 mars de l'ancien style, c'est-à-dire le 4 avril du nouveau. Dans les campagnes, il est vrai, la coïncidence sera possible grâce à la latitude qui y est laissée pour la fixation de la date des vacances « selon les conditions climatériques de chaque rayon ». Encore faudra-t-il que les Comités Exécutifs locaux veuillent bien entrer dans cette petite combinaison en faveur des « croyants », ce qui n'est pas chose assurée.

Évitons donc les conclusions hâtives, et défions-nous des informations superficielles.

Pour composer avec le réel, l'idéal des dirigeants du Parti ne s'en trouve pas nécessairement compromis. Et si, d'aventure, il s'en trouvait consolidé ?

C. Dumont, O. P.

NOTES ET RÉFLEXIONS

Écoles libres

L'Association des industriels de l'arrondissement de Lille vient de publier un appel en faveur des écoles libres et de l'égalité scolaire; le *Bulletin de la Société générale d'éducation et d'enseignement*, de janvier 1933, en publie les passages essentiels. On y voit l'effort consenti par les catholiques pour soutenir l'enseignement libre. Ce n'est qu'un cas particulier, mais qui, se reproduisant dans toute la France, acquiert une grande importance.

Les écoles libres de l'arrondissement de Lille sont fréquentées par 11.112 enfants... dirigés par 366 maîtres et nécessitent un budget annuel de 3.300.000 francs. Ceci en sus des impôts et des charges de tous genres que les catholiques ont déjà à supporter comme tous les autres citoyens et au moyen desquels l'État, le département et les communes entretiennent les écoles primaires publiques.

Charge écrasante. Criante inégalité entre les deux écoles.

D'autant plus qu'en soutenant et en entretenant ces écoles qui permettent aux familles de nos employés et ouvriers de faire donner à leurs enfants l'éducation chrétienne qui leur plaît, les Amis de l'enseignement privé font réaliser au budget... une économie annuelle d'environ 11.112.000 francs...

Et si l'on objecte que la loi ne permet pas de subventionner les écoles libres, alors pourquoi subventionne-t-on les écoles juives et mahométanes?

L'équité et la justice demandent que les lois en vigueur contre les écoles libres soient modifiées.

P. B.

Camaraderie et Amitié

Depuis Aristote, les philosophes semblent connaître à fond l'amitié — au moins d'une connaissance notionnelle. Mais la camaraderie? Ce sentiment à la fois pudique et cynique, cette « société amorale ou prémorale, disons anarchique, naturelle, où l'on s'accepte tel qu'on est » et qui se dérobe avec soin à la famille ou aux amis, cette camaraderie qui est l'apprentissage de la vie en commun, avec ses délices et ses horreurs, ne mérite-t-elle pas l'effort de psychologie des pédagogues? Dans l'*Éducation*, M. Dugas y consacre des pages extrêmement délicates et subtiles.

Les camarades sont ceux qui sont faits pour se comprendre, qui sont comme choisis et désignés pour cela par l'âge qui leur est commun et leur assure cette communauté de nature, qui fait qu'ils sont l'un à l'autre comme un miroir limpide où chacun reconnaît son image. N'est-ce pas là le sens propre et étymologique du mot *intelligere*?

Et en effet ils sont, comme naturellement, « d'intelligence ».

La camaraderie, c'est la vie en commun portée au maximum : tout ici est commun, occupations, études, récréations, jeux, goûts, sentiments, préoccupations, idées... Les enfants ne sauraient se déguiser les uns aux autres; d'ailleurs ils n'ont rien à se cacher : ils se sentent pareils, égaux, et osent se montrer tels qu'ils sont...

Charme tôt envolé de la camaraderie. Mais « qui a connu cette absolue franchise, cette liberté entière, cette indulgence cynique, les regrettera peut-être toute sa vie, les années de collège passées ».

Expérience utile pour chacun, elle sert aussi de « contre-poids à l'autorité abusive des parents et des maîtres ». Elle rend tolérable le régime d'internat. Par contre, elle est plutôt grossière, forme une ligue des jeunes contre les vieux, ne développe pas toutes les vertus sociales, n'a pas de racines profondes. Moralement opposée à l'amitié, et d'une autre nature, elle aura donc un rôle distinct dans l'éducation. L'amitié est une préférence, elle ne souffre pas de partage, elle est la condition du perfectionnement moral chez les âmes privilégiées qui s'attirent; la camaraderie est une école de sincérité, qui apprend à tolérer tous les caractères et qui est l'apprentissage de la vie en commun.

P. B.

RÉPONSES A NOTRE ENQUÊTE

Sur les méthodes et les résultats de l'enseignement religieux dans l'enseignement libre

Nous publions aujourd'hui d'autres réponses à notre enquête. Comme elles suivent l'ordre du questionnaire proposé dans La Vie Intellectuelle *du 25 novembre, nous croyons utile de résumer les questions posées, en conseillant cependant de se reporter à leur teneur exacte, formulée dans le numéro ci-dessus indiqué :*

1. *Quelle place fait-on, dans nos collèges libres secondaires, à l'enseignement religieux ?*
2. *Par qui est-il dispensé ?*
3. *A l'aide de quels manuels ?*
4. *Suit-il une progression vitale ?*
5. *N'exige-t-il pas des apôtres autant que des professeurs ?*
6. *Et cependant ne doit-il pas différer d'une prédication ?*
7. *Une méthode comme celle des cercles d'études ne serait-elle pas désirable ?*
8. *Quelle place cet enseignement fait-il aux encycliques pontificales ?*
9. *N'est-il pas parfois coupé de la vie réelle, encore imprégné de cartésianisme ou de jansénisme, ou de pharisaïsme ?*
10. *Montre-t-il que le christianisme, sans être un humanisme, est pourtant au terme de tous les problèmes posés par la vie des adolescents ?*

Voici d'abord la réponse que S. Exc. Mgr Rodié, évêque d'Ajaccio, a bien voulu nous adresser :

Ajaccio, le 30 décembre 1932.

Mon bien cher Père,

Bien que je n'aie pas l'autorité que vous voulez bien me prêter, dans votre bienveillance, votre insistance n'amène à dire mon mot, sur la grave question qui vous préoccupe.

Je n'ai ni le temps, ni la compétence pour traiter la question à fond; mais, après y avoir réfléchi, voici, il me semble, quelques observations, sur l'opportunité desquelles je vous fais juge :

La classe trop restreinte de l'enseignement religieux ne vient pas toujours du temps qu'on y consacre; mais elle vient surtout de l'estime en laquelle le tiennent ou paraissent le tenir tant la Direction du Collège que les élèves eux-mêmes.

Parfois, on met l'enseignement religieux le dimanche ou le jeudi, jours de congé, où les élèves sentent le besoin de se détendre : n'est-ce pas une invitation discrète à en faire une classe de santé?

Dans un Externat, je l'ai vu mettre comme première classe du matin, de façon que les élèves qui arrivent un peu en retard manquent principalement cet enseignement-là.

J'ai vu un professeur qui, pour avoir la paix, dans sa classe de religion, traitait le plus rapidement possible les matières et employait le reste de la classe à lire des histoires, etc., etc.

Il me semble que le meilleur moyen serait d'abord de le mettre sur le même rang que les autres disciplines.

Il faut, à mon avis, lui donner un professeur spécialiste,

et non un bouche-trous. Les élèves s'aperçoivent vite que l'on a confié l'enseignement de la religion a quelqu'un, parce qu'il n'était vraiment pas capable de faire autre chose. Ce professeur devrait être le plus brillant dans le corps professoral ; naturellement bon théologien ; mais, en plus, très ouvert du côté des sciences, puisque aujourd'hui on apprécie l'enseignement scientifique plus que les autres. Il doit être averti dans l'apologétique moderne, et ne plus réfuter le transformisme de Darwin ou le monisme de Haekel sans se douter que ces objections ont été aujourd'hui complètement renouvelées ; il doit être social, car j'ai entendu bien des prêtres croyant réfuter le socialisme ou le communisme, et n'en ayant pas la moindre idée.

Enfin, il ne serait pas mauvais qu'il fût un bon philosophe, au courant des systèmes modernes, quoiqu'il ne les partage pas évidemment.

Vous me direz que c'est là un oiseau rare. C'est vrai : ce n'est qu'un idéal ; encore doit-on chercher à s'en rapprocher.

Si le Supérieur croit, en conscience, qu'il est cet homme et que les autres ne le sont pas, alors, qu'il se charge lui-même de l'enseignement religieux, chez les plus grands au moins.

Mais, il est à parier que, dans les Collèges modernes, il n'aura pas le temps.

A mon avis, il faut un manuel, comme point d'appui à l'enseignement. On est dans une école et les élèves sont habitués à des manuels pour tout. S'ils n'en ont pas pour le cours de religion, ils le considèreront comme inférieur.

Quant au programme, il me semble que celui qui a été proposé par le Recteur de l'Institut Catholique de Lyon tient bon compte de la nécessité d'une adaptation progressive au cerveau des élèves, en même temps que d'une certaine parité avec les matières profanes, dans chaque classe.

Je ne suis pas partisan de transformer la classe en cercle d'études. N'oublions pas que nous nous adressons à des étudiants, et qu'il faut chercher à leur faire des convictions par l'intelligence.

Si le professeur est apôtre, tant mieux; mais il doit être avant tout professeur; et c'est par mode de conclusion qu'il doit émouvoir, en montrant que l'étude de la religion, quoique s'adressant à l'intelligence, a des conséquences sur notre volonté, sur notre action et sur nos sentiments.

Ceci n'empêche pas de doubler le cours de religion par un cercle d'études, en forme d'académie, pour des volontaires seulement; car les cercles d'études ne réussissent que par le travail spontané de leurs membres, et j'ai fait moi-même l'expérience que les installer dans des classes ne réussit pas.

† Jean-Marcel,
év. d'Ajaccio.

***

Nous avons reçu de M. le Chanoine Dublanchy la réponse suivante :

Ni la connaissance ni la pratique religieuses ne sont, parmi les anciens élèves de nos maisons libres d'enseignement secondaire, à la hauteur de nos désirs; et elles ne répondent pas toujours comme nous le voudrions tous à tant d'efforts et de sacrifices si longtemps multipliés.

Mais il faut marquer tout de suite que la responsabilité ne nous en incombe pas tout entière! Il nous est impossible de donner à l'Instruction religieuse tout le temps qu'elle demanderait, nous ne l'avons pas; l'esprit des élèves ne s'y applique pas toujours assez; leurs familles ne nous prêtent pas un concours suffisant, l'ambiance où ils retombent après leurs années de collège ne leur est pas favorable. Et les meilleurs d'entre nous, reconnaissons-le sans détour, ont cru trop longtemps à la vertu de notre enseignement général pour la formation des jeunes catholiques; or il n'est que le véhicule

d'une action plus spéciale et plus profonde. Ils ont d'ailleurs beaucoup souffert de la faiblesse si prolongée des études ecclésiastiques en France, et s'ils n'ont pas suppléé plus tard à la formation qui leur a manqué, ils risquent d'être inférieurs à leur tâche d'enseignement religieux. Accommodons-nous donc de tout ce qu'il ne dépend pas de nous de pouvoir changer ; et disons tout de suite que, si nous manquons de temps, il faut décharger les Cours de Religion de tout ce que l'on peut placer ailleurs, en classe de philosophie, d'histoire, de littérature, de sciences même. Un peu d'entente entre les différents maîtres le permettra sans qu'en souffre nulle part leur enseignement principal. De plus la lecture spirituelle, les sermons, les cercles d'études, les réunions de Congrégations et même les entretiens particuliers peuvent compléter heureusement les cours. Ensuite tous les maîtres doivent considérer l'enseignement de la Religion comme une mission sacrée. Il faut donc à tout prix le prendre très au sérieux, dès le début, et ne pas céder, même avec les plus petits, à la tentation de gaspiller en classe de catéchisme un temps infiniment précieux sous prétexte de les intéresser, ou de le perdre en de fastidieuses récitations.

Mais ce qui importe le plus, c'est de répartir les matières d'après l'âge des élèves et les besoins du temps présent.

Il y aura donc trois cycles, comme le propose le R. P. Rolland, dans *La Vie Intellectuelle* du 10 décembre : l'élémentaire, avec les classes de 8e, 7e et 6e ; le moyen, formé de la 5e, de la 4e et de la 3e. Puis, après la classe de seconde, où les élèves acquièrent une maturité plus grande, le cycle supérieur, en Première et en Philosophie.

Transportons-nous tout de suite à ce sommet, parce que l'avenir s'y prépare plus immédiatement, et que la direction à imprimer aux études moyennes et élémentaires, avec l'effort à y fournir, doit être en rapport avec ses multiples exigences.....

Dieu nous a créés, et en nous créant, il nous a, pour notre plus grand bien, imposé sa loi, la loi morale ; la philosophie le démontre, et le Cours de Religion doit le rappeler

avec une fermeté inébranlable, à l'encontre de toutes les négations, des hostilités et des indifférences d'aujourd'hui. Il est donc notre Maître.

Mais il a voulu être aussi notre Père, et voici le grand mystère de notre adoption surnaturelle. Dieu nous destine à le voir pendant l'éternité : nous disons face à face ; mais c'est là un de nos mots impuissants qui tendrait plutôt à nous tromper sur la grande réalité; car nous connaîtrons Dieu tel qu'il se connaît lui-même, sans aucun intermédiaire de représentations, de concepts ou d'idées.....

Le but essentiel de l'action divine en ce monde est donc d'y trouver et d'y faire des élus ; la loi suprême de l'homme individuel et collectif est de se conformer à ce dessein providentiel.

Avant tout donc, il faut le connaître, savoir ce qu'est la vie divine en nous, d'où elle vient, c'est-à-dire de la pure bonté divine d'abord, puis de la Rédemption de Jésus-Christ; quels en sont les moyens de production et d'accroissement, la charité, les sacrements, le mérite; comment elle sera pleinement utilisée avec le secours divin, par la soumission et le concours de toutes nos énergies quelles qu'elles soient. Et voici la doctrine de Jésus-Christ, acceptée par la foi, avec les préceptes et les conseils qui en découlent; voici encore l'Église à qui Notre-Seigneur a confié la suite de sa mission visible, et qui ne saurait errer dans l'exercice de sa fonction sacrée.

Tel, croyons-nous, doit être le programme du cycle supérieur, avec les questions qui s'y rattachent, et parmi lesquelles il faut bien faire place à l'apologétique, à celle d'aujourd'hui toutefois, et non à celle d'hier, qui ne rime plus à rien, Qui d'ailleurs, à part quelques sectaires attardés, s'intéresse encore aux mésaventures de Galilée? Et combien y a-t-il de Français capables de comprendre exactement ce que fut l'Inquisition ? C'est ici que les classes de philosophie, d'histoire, de littérature et même de sciences peuvent rendre les services que nous avons dits, mais d'après les principes exposés au Cours de Religion.

Quant aux deux autres cycles, l'inférieur et le moyen

leurs programmes devront être mis en harmonie avec celui dont nous venons d'esquisser quelques grandes lignes; ils auront nécessairement un caractère plus concret; et l'histoire de Notre-Seigneur avec celle de l'Église primitive devront y trouver une place assurée. C'est tout ce que nous pouvons en dire ici.

Le R. P. Rolland (n° du 10 décembre) assigne à la classe de seconde l'étude de la morale. Rien n'est plus sage, pourvu que dans le cycle supérieur on la raccorde d'une part avec les exigences de la vie surnaturelle, de l'autre avec celles de la vie sociale.

Tout cela est bien difficile, dira-t-on. Soit ! mais pas plus que les matières vues en Philosophie et en classe de mathématiques. On objectera que les élèves n'y prendront aucun goût; ceux qui ne s'intéressent à rien, oui peut-être; mais l'élite s'y intéressera, si de notre côté nous nous appliquons à l'entraîner. On pourrait apporter ici maint témoignage d'anciens élèves. La discrétion interdit de le faire. Et l'on se contentera d'ajouter qu'il se rencontre des vocations ecclésiastiques et religieuses qui ont germé au Cours de Religion. Ce ne sont sûrement pas les moins bonnes.

A. DUBLANCHY,
Supérieur honoraire,
Institution Saint-Vincent, Senlis.

***

Voici la réponse d'un prêtre, professeur dans une de nos grandes institutions du Nord :

1. Dans la plupart des institutions libres de la région on consacre chaque semaine deux heures à l'Instruction reli-

gieuse : une classe d'environ une heure est faite le dimanche ; une deuxième classe d'une heure en semaine, généralement le jeudi. Cet horaire serait peut-être suffisant, si le choix de ces deux jours n'était particulièrement défavorable à la matière étudiée. Les leçons souffrent ou bien de ce que les élèves se sentent en congé, ou bien le jeudi, de la composition qui se fait ce jour-là. Il nous semble qu'il y aurait un gros intérêt à reporter à un jour ordinaire l'une des deux heures de classe. Dans une maison que j'ai connue et où ce système était pratiqué, cette classe rendait beaucoup plus.

Une source d'abus beaucoup plus grave, c'est l'utilisation faite par certains professeurs de classes supérieures de ces temps prévus pour l'Instruction religieuse à de tout autres fins. J'ai connu un professeur de première qui étudiait le XVIII[e] siècle et les Encyclopédistes, parce que le programme de français trop vaste ne pouvait être vu tout entier en classe de français. Tel professeur de Philosophie étudie la Métaphysique pendant le temps prévu pour l'Instruction religieuse. On peut dire que trop de professeurs titulaires des classes supérieures trouvent des motifs qui légitiment à leurs yeux les empiétements qu'ils opèrent sur cette matière essentielle.

Je ne crois pas qu'à l'heure présente il y ait manque d'équilibre entre un enseignement profane très poussé et un enseignement religieux par trop élémentaire. Je le dirai tout à l'heure, les manuels utilisés après guerre réalisent un très gros progrès, et sont vraiment solides.

2. L'enseignement religieux est généralement donné par le titulaire. Il y a un gros avantage, c'est qu'il connaît bien ses élèves, peut adapter son enseignement à leurs besoins du moment, que son autorité, son prestige de

professeur peuvent concourir au succès de son enseignement religieux.

Le système du professeur spécialisé a l'avantage d'écarter l'inconvénient signalée plus haut d'empiétement des matières de classes; il permet à ce professeur d'acquérir une compétence plus grande dans sa spécialité d'enseignement religieux.

Il nous semble que dans les classes supérieures, seconde, première et philosophie, il y ait avantage à recourir à ce second système. Ce professeur, qui serait le supérieur, le préfet, le directeur spirituel, ou encore un titulaire de classe supérieure, enseignerait l'Instruction religieuse à des heures, à des jours divers, et pourrait donner plus d'unité et d'ampleur à son enseignement.

Signalons en passant l'intérêt primordial qu'il y aurait à faire contrôler dans chaque maison l'enseignement religieux par un professeur de la Faculté de Théologie. A la condition que la prescription ne reste pas lettre morte, comme dans tel diocèse où l'Inspecteur dûment désigné ne paraît jamais.

3. On emploie ici, en général, le cours de Boulanger. C'est un excellent précis de théologie, en français, peut-être un peu trop calqué sur les Manuels en usage dans les séminaires, un peu trop sec. Mais tel quel l'ouvrage est précieux et rend de grands services.

Je crains que l'ouvrage de l'abbé Sullerot (*le Problème de la vie devant la raison et le catholicisme*, et la *Vie chrétienne*, 1re partie), singulièrement bien informé, beaucoup plus vivant, soit plus difficile à utiliser dans l'enseignement secondaire, à cause de raisons matérielles (format, nombre de fascicules).

L'idéal serait de réunir à la fois la chaleur, la documen-

tion toute moderne de Sullerot et la méthode d'enseignement dont témoigne Boulanger.

En tout cas, il importe de mettre le texte de l'Évangile, et peut-être des Épîtres, entre les mains des élèves. Et non pas n'importe quel texte, plus ou moins accompagné de gloses, plus ou moins exact, mais le texte établi d'après les méthodes de précision modernes. Escoffier (l'*Évangile*, Édition méthodique, chez Redier) réalise un progrès considérable sur ses devanciers, mais le groupement logique des textes qui intéressera les uns, rebutera peut-être les autres.

4. Une première étape conduit jusqu'en 5e. Le catéchisme diocésain en forme la base. Il faudrait faire profiter cette première partie des études religieuses de tout le renouveau évangélique qui transforme si profondément les catéchismes de première communion. Catéchisme à base d'Évangile, la personne de Jésus très vivante, très réelle, centre de toute cette première période d'enseignement. L'image, la projection, y auraient leur place.

Il est certain que la reprise de cet enseignement dans un second cycle, calqué sur la méthode des séminaires risquera de laisser de graves lacunes — sur tous les points que signale l'enquête — : formation familiale et civique, etc. On pourrait prévoir ces compléments sans modifier nécessairement tout le plan antérieur d'études.

5. Mondanité, paganisme pratique, scepticisme, esprit conservateur à l'excès — tels paraissent les défauts les plus fréquents des familles de nos élèves. La valeur chrétienne moyenne de nos familles a monté beaucoup depuis 1850, mais tous ces défauts apparaissent encore très nettement, plus, semble-t-il, que l'esprit janséniste, superstitieux.

On ne peut qu'être d'accord sur la nécessité pour le prêtre qui enseigne d'être un « apôtre », réalisant ce qu'il enseigne, entraînant par son exemple et la chaleur de son enseignement.

7. Pourquoi certaines classes ne se transformeraient-elle pas, une fois par mois par exemple, en Cercle d'études, prenant à la méthode d'observation et de découverte, que la J.E.C. a empruntée à la J.O.C., tout ce qu'elle a de puissance, de mordant? Par là l'ensemble de la classe prendrait contact avec l'A.C.J.F., et se trouverait associé dès le collège à ce mouvement. Par là cesserait le scandale de collégiens sortant de maisons d'éducation chrétienne et ignorant tout de l'A.C.J.F.

Il y aurait intérêt aussi à prévoir pour les élèves la possibilité d'interroger, de poser des objections. Dans certains cas il faudra être prudent, inviter tel ou tel à une entrevue particulière, plutôt que de permettre une discussion publique, mais à tout prix éviter un dogmatisme qui affirme avec raideur et ne fait pas effort pour comprendre les difficultés de l'auditeur.

8. Quelques-uns des documents cités sont vraiment très récents. La conspiration du silence, ici comme ailleurs, a porté ses fruits (cf. Enquête, p. 6). Les enseignements pontificaux sont hardis et il y a encore trop d'hésitation à les enseigner à la bourgeoisie française. Il semble pourtant que les jeunes gens soient en grande majorité capables de les comprendre et d'y adhérer.

9. Surtout ce que vous appelez cartésianisme scolaire, cloisons, séparation entre christianisme et vie réelle,

manque d'esprit surnaturel, qui informe et pénètre tout le réel.

10. Tout ce problème est là. Il me semble qu'à enseigner avec sincérité et loyauté, avec le souci de n'être pas en l'air mais pratique, on arrive encore assez facilement à faire sentir ce besoin du christianisme. Nos élèves sont très éveillés, curieux de science religieuse ; mais avoir toujours la préoccupation de leurs besoins actuels, de leur mentalité moderne.

TABLE

Questions religieuses et philosophiques

CHRISTIANUS. . . . . Actualité de la contemplation. 178
ÉT. GILSON . . . . . Béatitude et contemplation . 181

NOTES ET RÉFLEXIONS

La philosophie des nombres, par L.-B. GUÉRARD DES LAURIERS 195
Le donné révélé et la théologie, par A. M. . 198
Spinoza — Pour une théorie de la connaissance — Les deux sources de la morale et de la religion, par A. M. 200
Action catholique, par P. B. 205

DOCUMENTS

La propagande catholique dans les régions protestantes d'Allemagne 201

Questions politiques et sociales

CIVIS . . . . . L'État débile 210
A. CRÉTINON . . . . . La suppression des titres au porteur est-elle une idée socialiste ? 213
HALINA DE HEMPEL. La question ukrainienne en Pologne 226

NOTES ET RÉFLEXIONS

Chronique politique et sociale, par J. LAPIERRE. 241
Le parti catholique belge, par CH. VAN RENINGHE DE VOXVRIE 244

Le rôle social de l'ingénieur, par COYNE . . 247
La semaine de quarante heures, par P. B. . 253

DOCUMENTS

L'appel du Centre allemand avant les élections. 256
Correspondance encre Mgr Kaas et Hitler . 260
Memento des revues. 266

Les Lettres

RENÉ SCHWOB. . . . Méditation sur les jardins . . 268

NOTES ET RÉFLEXIONS

Lettres étrangères, par DANIEL-ROPS. . . . 282
Les années tournantes, par J. MADAULE . . . 295
Littérature d'enfants, par P. B. 298
Psichari, par P. B. 299
Quelques livres, par M. BORDERIE 301
Memento des revues 302

Education et Enseignement

C. DUMONT . . . . . La réorganisation de l'enseignement supérieur en U.R.S.S. 304

NOTES ET RÉFLEXIONS

Écoles libres, par P. B. 337
Camaraderie et amitié, par P. B. 338

DOCUMENTS

Réponses à l'enquête sur l'enseignement religieux. 339

Le Gérant : E. AUBIN. Imp. E. AUBIN ET FILS. — LIGUGÉ (Vienne).